

Université de Montréal

Les représentations sociales des intervenantes en protection de la jeunesse en ce qui a trait aux situations de maltraitance psychologique impliquant le dénigrement

Par

Cassandra Langlois

École de travail social

Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès Sciences (M.Sc.) en service social, option recherche

Avril 2021

© Cassandra Langlois, 2021



Université de Montréal

École de travail social, Faculté des Arts et des Sciences

---

*Ce mémoire intitulé*

**Les représentations sociales des intervenantes en protection de la jeunesse en ce qui a trait  
aux situations de maltraitance psychologique impliquant le dénigrement**

*Présenté par*

**Cassandra Langlois**

*A été évalué(e) par un jury composé des personnes suivantes*

**Marie-Andrée Poirier**  
Présidente-rapporteur

**Chantal Lavergne**  
Directrice de recherche

**Rosemary Carlton**  
Membre du jury



## Résumé

Les données de la plus récente étude d'incidence québécoise (ÉIQ-2017) révèlent que le dénigrement est la forme la plus commune de mauvais traitement psychologiques (MTP) dans les services de protection de la jeunesse québécois. Il est présent dans 52 % des situations de MTP jugées fondées (Hélie et al., 2017). Malgré son importance, peu de recherches ont porté sur le dénigrement depuis son inclusion dans la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) à titre de motif de compromission.

La présente étude porte sur les représentations sociales des intervenantes en protection de la jeunesse en lien avec leur expérience avec les situations de dénigrement. Les objectifs de l'étude visent à explorer les caractéristiques de ces situations ainsi que la façon dont les intervenantes envisagent les interventions auprès des membres de la famille aux prises avec ces difficultés. Les données sont issues d'un projet de recherche panquébécois portant sur les mauvais traitements psychologiques suite à la modification de la LPJ en 2007. L'analyse qualitative du contenu de quatorze entrevues dans lesquelles le dénigrement est identifié montre que les représentations des intervenantes à propos de cette problématique s'articulent essentiellement autour de l'abus verbal. De plus, l'analyse des témoignages permet l'identification de trois profils types associés à autant de dynamiques familiales distinctes. La discussion basée sur les représentations des intervenantes souligne la complexité et la gravité de ces situations qui nécessitent des interventions qui tiennent compte de la globalité des situations familiales.

**Mots-clés :** Dénigrement, mauvais traitements psychologiques, abus verbal, interventions, protection de la jeunesse, représentations sociales, recherche qualitative

## Abstract

Statistics from the most recent Quebec Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect (2017) reveal that denigration is the most common form of psychological ill-treatment in Quebec's child protection services. It occurs in 52% of proven cases of psychological maltreatments (Hélie et al., 2017). Despite its importance, few studies have been conducted about denigration since its addition in the Youth Protection Act (YPA) in 2007.

This research studies the social representations of Quebec's child protection workers regarding their experience with situations involving denigration. The main objectives of this research are to explore these situations' characteristics and the way child care workers tend to intervene with families struggling with denigration issues. The data used in this research is from a broader study, *Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants québécois, 2007-2010* which was conducted after the most recent additions to the YPA. The qualitative analysis of 18 interviews in which denigration was identified shows that the professionals' representation of denigration mostly consisted of verbal aggressions when describing this form of maltreatment. Moreover, the participants have outlined three different types of profile associated with as many distinct family dynamics. The discussion based on the child protection workers' representations highlights the complexity and severity of the situations which require interventions that take into account the entirety of the familial situations they address.

**Keywords:** Denigration, psychological ill-treatment, verbal abuse, interventions, child protection, social representations, qualitative research

# Table des matières

Résumé .....	5
Abstract.....	6
Table des matières .....	7
Liste des tableaux .....	11
Liste des sigles et abréviations.....	13
Remerciements .....	15
Introduction .....	17
Chapitre 1 — État des connaissances.....	19
1.1 La LPJ et les mauvais traitements psychologiques .....	19
1.2 Les mauvais traitements psychologiques : construction sociale d’une problématique .....	21
1.2.1 Définition des MTP.....	22
1.2.2 Prévalence des MTP .....	23
1.2.3 Impacts des MTP en général .....	26
1.2.4 Défis pour les intervenantes dans les situations de MTP .....	27
1.3 Le dénigrement.....	28
1.3.1 Enjeux de terminologie .....	28
1.3.2 Prévalence du dénigrement comme motif de compromission en PJ au Québec .....	31
1.3.3 Impacts du dénigrement .....	34
1.4 Buts et objectifs de recherche.....	36
Chapitre 2 – Le cadre théorique et méthodologique.....	37
2.1 Présentation du cadre théorique : la théorie des représentations sociales.....	37
2.1.1 Les origines de la théorie des représentations sociales.....	37

2.1.2 Les pratiques et les représentations sociales .....	38
2.2 Méthodologie .....	40
2.2.1 L’approche méthodologique privilégiée .....	40
2.2.2 Recherche initiale sur les mauvais traitements psychologiques .....	41
2.2.3 Sélection de données .....	41
2.2.4 Analyse de données .....	43
2.3 Éthique .....	45
Chapitre 3 — Résultats .....	47
3.1 Comment les intervenantes sont amenées à repérer les situations de dénigrement .....	47
3.1.1 Le dénigrement est identifié au fil des interventions .....	48
3.1.2 Le dénigrement est signalé aux services de protection .....	49
3.2 Profils des familles dans lesquelles il y a du dénigrement envers les enfants.....	50
3.2.1 Caractéristiques des situations dans lesquelles il y a du dénigrement .....	50
3.2.2 Interventions préconisées .....	66
Chapitre 4 — Discussion des résultats .....	88
4.1. Retour sur la perspective théorique des représentations sociales .....	88
4.2 Mieux comprendre le dénigrement.....	89
4.2.1 Différentes manifestations qui s’apparentent à l’abus verbal .....	89
4.2.2 Découverte du dénigrement au fil des interventions.....	90
4.2.3 Diversité de profils familiaux .....	91
4.2.4 Sévérité et complexité des situations .....	93
4.2.5 Présence de cooccurrence avec d’autres MT.....	97
4.2.6 Importance des impacts, bien que non exclusifs au dénigrement.....	98
4.2.7 Forces et facteurs de protection des familles .....	99



4.3 Stratégies d'interventions envisagées dans les situations de dénigrement.....	100
Conclusion.....	105
Implications pour la recherche et la pratique.....	106
Forces et limites de la recherche .....	109
Références bibliographiques .....	112
Annexes-1 Entrevue application des mesures.....	129
Annexes-2 Entrevue Évaluation orientation.....	137
Annexes-3 Renouvellement du certificat d'éthique pour l'étude initiale.....	145
Annexes-4 Certificat d'éthique pour la présente étude.....	152



## Liste des tableaux

Tableau 1. –	Caractéristiques des intervenantes (N=14) .....	43
Tableau 2. –	Profils types des familles dans lesquelles les intervenantes identifient du dénigrement .....	51
Tableau 3. –	Représentations à l'égard des interventions préconisées selon les profils familiaux .....	68



## Liste des sigles et abréviations

AM : Application des mesures

CJ : Centre jeunesse

DPJ : Direction de la protection de la jeunesse

ÉIQ : Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse

ÉO : Évaluation/orientation

LPJ : Loi sur la protection de la jeunesse

MTP : Mauvais traitement psychologique

MT : Mauvais traitement

PIJ : Projet d'Intégration Jeunesse

PJ : Protection de la jeunesse



## Remerciements

Au terme de ce long cheminement qu'a été la production de ce mémoire, je tiens d'abord à remercier mon admirable directrice de recherche, Chantal Lavergne. Sa pertinence, sa douceur, son humour et sa patience ont contribué au plaisir que j'ai pris au cours des apprentissages colossaux que j'ai faits.

Ensuite, l'aboutissement de mes études au gré de petits détours, n'aurait jamais été possible sans ma famille. La patience, les encouragements et le soutien de mon amoureux ont rendu la concrétisation de ce projet possible alors que nous agrandissions notre famille. Mon frère, tu as toujours été un grand allié. Je termine cette recherche alors que tu commences toi-même ton parcours universitaire, profite-en. Fais-le plein de connaissances et exploite tes capacités au maximum. À mon père, merci d'avoir dédramatisé mon parcours académique, d'avoir rigolé, et de m'avoir encouragé dans tous mes projets. J'aimerais également remercier la femme de ma vie : ma mère. Elle représente l'inspiration d'une vie. Je profite de cette tribune pour lui témoigner toute la reconnaissance et l'admiration que j'éprouve envers elle. J'ai eu la chance d'avoir une jeune mère aimante et dévouée, en plus d'avoir été un modèle de femme forte. Aussi, merci à mes chères tantes qui sont des modèles de femmes et d'intervenantes. Vous avez grandement motivé mes projets professionnels et mon parcours académique. Tous les jours, ces trois femmes me motivent à les rendre fières, elles sont d'une force infinie et je leur dois tout.

Mes amis (mention spéciale à Marie Lyne), merci pour tous les moments de rire, cela a été d'un grand réconfort, passons maintenant aux célébrations !

Merci Véro et Xavier pour votre temps ! Votre aide a été si précieuse, maintenant je retourne à ton roman !

À tous, votre soutien émotionnel, financier, technique, académique, sans oublier vos disponibilités pour du gardiennage, m'ont aidé à atteindre mes objectifs et je vous en serai éternellement reconnaissante. C'est donc en toute humilité, et le cœur plein de reconnaissance que je présente ce mémoire, merci.





## Introduction

Depuis la modification de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) en 2007 et la reconnaissance des mauvais traitements psychologiques (MTP) par les services de protection de la jeunesse du Québec, la recherche panquébécoise de Malo, Moreau, Hélie et Lavergne (2015) a été la première à présenter un aperçu des situations impliquant des MTP à la protection de la jeunesse après 2007. Un enjeu particulier est ressorti de cette recherche : il s'agit du dénigrement qui est apparu comme la seule forme directe de MTP qui s'est démarqué par sa fréquence (17,0 %) (Malo et al. 2015).

Malgré cet enjeu, il faut reconnaître que les MTP demeurent encore aujourd'hui probablement sous-déclarés par rapport aux autres formes de mauvais traitements (MT) plus visibles comme celles à caractère physique. Des recherches indiquent qu'elle serait également plus rarement la cible des interventions à plus long terme en protection de la jeunesse (Malo, Moreau, et al., 2016). En effet, le dénigrement est au cœur d'enjeux terminologiques qui peuvent nuire à son traitement et à son dépistage par les services de protection. De plus, le manque de reconnaissance qui accompagne ce problème social pose également un défi pour la recherche. C'est d'ailleurs ce que trois chercheurs incontournables dans le domaine des MTP ont récemment rapporté : l'un des obstacles à la reconnaissance de ces MTP renvoi à la nature même des comportements qui y sont associés (Brassard et al., 2020). Ces derniers constituent encore, dans bien des cas, des comportements parentaux socialement acceptés (Brassard et al., 2020) et partagés par les expressions populaires telles que « *Sticks and stones may hurt my bones, but words will never hurt me* » qui continuent à banaliser les abus verbaux ainsi que le dénigrement (p. 4). Ils poursuivent en indiquant que 45 ans de recherche dans différents domaines (ils citent des études sur les MTP, l'intimidation, les microagressions raciales, les environnements de travail hostiles, etc.) ont permis de démontrer que les mots peuvent blesser, parfois même davantage que les abus physiques. Malgré ces découvertes, des résistances demeurent et ces études ne suffisent pas pour changer les normes sociales à propos de la parentalité, particulièrement en ce qui concerne les comportements associés au dénigrement. Il est nécessaire de s'intéresser à ce MTP,

à la compréhension et au regard que les intervenantes portent sur le sujet à la suite des modifications de la LPJ en 2007.

Par conséquent, cette recherche souhaite répondre à la question suivante : quelles sont les représentations sociales des intervenantes en protection de la jeunesse en regard des caractéristiques des situations de maltraitance psychologique impliquant le dénigrement et en regard des interventions qu'elles proposent ? La place qu'il occupe parmi les signalements évalués en MTP et les questionnements qui l'entourent justifient amplement que l'on veuille s'y intéresser en explorant les représentations sociales des intervenantes à cet égard.

Ce mémoire est composé de 4 chapitres : le premier chapitre expose l'état des connaissances sur les MTP et le dénigrement plus spécifiquement. Le deuxième chapitre présente le cadre théorique et l'approche méthodologique choisis pour mieux comprendre les représentations des intervenantes. Le troisième chapitre présente les résultats de la recherche. Le quatrième chapitre concerne l'interprétation et la discussion des résultats en lien avec la littérature disponible sur le sujet et le cadre théorique. En conclusion, les retombées de la présente analyse secondaire de données pour la pratique et la recherche sont abordées. Puis, les forces et limites de la recherche sont enfin exposées.

# Chapitre 1 — État des connaissances

Ce premier chapitre présente l'état actuel des connaissances sur le sujet étudié. Afin de mieux comprendre le dénigrement, il sera d'abord situé par rapport aux MTP qui constituent la problématique plus large dans laquelle cette forme s'inscrit. Plus spécifiquement, la première partie aborde : la LPJ, la construction sociale entourant les MTP, les enjeux de définitions, la prévalence, les impacts ainsi que les défis liés aux interventions dans les situations de MTP. La seconde partie du chapitre aborde la problématique du dénigrement et ses enjeux sur le plan définitionnel et de l'intervention. Finalement, le but et les objectifs de la recherche sont présentés.

## 1.1 La LPJ et les mauvais traitements psychologiques

Les MT envers les enfants sont reconnus et sanctionnés au Québec depuis 1979, année de l'application de la LPJ (Clément et al., 2009). Il s'agit d'une loi d'exception qui intervient seulement lorsque la sécurité ou le développement d'un enfant est ou pourrait être compromis. Cette intervention de l'État dans la sphère privée des familles s'applique lorsque l'enfant est victime d'une ou de plusieurs formes de maltraitance (abandon, négligence, MTP, abus sexuel ou abus physique) ou lorsqu'il présente des troubles de comportement sérieux (Institut national d'excellence en santé et en services sociaux [INESSS], 2019). L'article 38.2 de la loi prévoit que les facteurs à évaluer dans l'analyse de la compromission sont les suivants :

- La nature, la gravité, la chronicité et la fréquence des faits signalés ;
- L'âge et les caractéristiques personnelles de l'enfant ;
- La capacité et la volonté des parents de mettre fin à la situation qui compromet la sécurité ou le développement de l'enfant ;
- Les ressources du milieu pour venir en aide à l'enfant et à ses parents.

L'application de la LPJ vise à remédier à la situation de compromission d'un enfant et à éviter que la maltraitance ne se reproduise dans son milieu. En ce qui concerne l'application de cette loi, il est énoncé que les professionnels de la santé et des services sociaux, les enseignants, les personnes œuvrant dans un milieu de garde et les policiers ont la responsabilité de signaler, dans l'exercice de leur fonction, toutes les situations visées par la LPJ. Les autres personnes doivent,

quant à elles, signaler toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques. Sans en avoir l'obligation, toute personne peut également signaler les autres situations qui pourraient compromettre la sécurité et le développement d'un enfant (Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS], 2008).

Lorsque la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) intervient, un des objectifs est bien entendu de protéger l'enfant et de répondre à ses besoins. Cependant, elle a également la responsabilité de soutenir les parents dans leur rôle afin qu'ils puissent répondre eux-mêmes aux besoins de leurs enfants, et permettre à la DPJ de se retirer.

Quatre grands principes guident la prise de décision et l'application de la LPJ (Gouvernement du Québec, 2010) :

- L'intérêt de l'enfant ;
- Le respect de ses droits ;
- La primauté de la responsabilité parentale en ce qui concerne les soins, l'entretien, l'éducation et la surveillance de l'enfant ;
- Le maintien de ce dernier dans son milieu.

En ce sens, les parents et les enfants doivent être impliqués dans la prise de décision tout au long du processus d'intervention, et les intervenantes (les personnes autorisées par la DPJ) doivent fournir ou s'assurer que des services appropriés soient rendus aux familles (parents et enfants).

Les modifications apportées à la loi en 2007 ont permis la reconnaissance des MTP comme un motif de compromission justifiant un signalement, puis un suivi social de l'enfant et de sa famille. L'article 38c définit ce que la loi entend par « mauvais traitement psychologique » et précise les comportements qui s'y rattachent, dont en particulier le dénigrement. Selon la LPJ, il y a MTP :

Lorsque l'enfant subit, de façon grave ou continue, des comportements de nature à lui causer un préjudice de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. Ces comportements se traduisent notamment par de l'indifférence, du dénigrement, du rejet affectif, du contrôle excessif, de l'isolement, des menaces, de l'exploitation, entre autres si l'enfant est forcé à faire un travail disproportionné par rapport à ses capacités, ou par l'exposition à la violence conjugale ou familiale. (Éditeur officiel du Québec, 2021, p. 19)

Notons que la loi ne fournit pas de définition précise au sujet du dénigrement.

## **1.2 Les mauvais traitements psychologiques : construction sociale d'une problématique**

Contrairement aux abus physiques et sexuels, la maltraitance psychologique est un problème social reconnu depuis peu. Cela se reflète notamment dans le caractère récent de ce domaine de recherche et d'intervention (Chamberland et Clément, 2009). Les enjeux de définitions qui ont entouré les MTP seront abordés dans une prochaine section, mais il faut d'abord reconnaître que la construction d'une définition claire des MTP a participé à l'avancement des connaissances et des pratiques (Hart et al., 2002 ; Melton et Thompson, 1987 dans Chamberland et Clément 2009).

Par ailleurs, la reconnaissance de cette forme de MT dans la sphère privée de la famille à titre de motif officiel d'intervention de l'État plusieurs années après l'entrée en vigueur de la LPJ souligne le caractère construit de ce problème social. Selon la perspective de la construction des problèmes sociaux, une problématique comme celle des MTP peut être envisagée comme le résultat des activités définitionnelles de divers acteurs, tels que des activistes, des scientifiques et des médias qui contribuent à la définir comme une situation problème et à revendiquer auprès de l'État que des solutions soient mises en place pour y remédier (Loseke, 2003). La finalité du problème est le changement social grâce aux activités définitionnelles des promoteurs des problèmes sociaux qui parviennent à convaincre les acteurs de la sphère politique notamment de prendre en charge le problème et d'y investir des ressources afin d'aider à le résoudre. Selon Chamberland et Clément (2009), « les lois représentent souvent une bonne indication de la manière dont une société construit un problème social à un moment donné de son développement » (p.48) . Le Québec a reconnu les MTP comme un motif de compromission, mais cette problématique n'est pas reconnue de la même façon partout. D'ailleurs, au sein même du Canada, différentes législations provinciales utilisent des termes différents plus ou moins englobants en se référant aux MTP. Progressivement durant la décennie 2000, ces derniers ont été reconnus et intégrés dans les lois de 10 des 13 provinces et territoires canadiens (Trocmé et al., 2011). Cela indique donc que la reconnaissance d'une problématique sociale varie d'une époque à l'autre, de même que d'une société ou d'une province à l'autre. Les mêmes enjeux

quant à la conceptualisation de la problématique sont présents aux États-Unis où les législations et la reconnaissance des MTP varient d'un État à l'autre. Ces variations se reflètent dans les statistiques présentées dans la section concernant la prévalence des MTP.

La refonte de la LPJ et la reconnaissance des MTP par les services de protection de la jeunesse du Québec soulèvent des interrogations quant aux nouvelles réalités avec lesquelles les intervenantes doivent travailler. De nouveaux concepts ont émergé, de nouvelles définitions accompagnent les problématiques qui font partie de la catégorie des MTP, et cela a nécessairement une influence sur la compréhension et les interventions des professionnelles en protection de la jeunesse.

Peu de recherches s'intéressent aux représentations sociales de ces dernières qui sont pourtant quotidiennement en contact avec une réalité propre à leur domaine. Heureusement, des chercheuses québécoises [par ex. : Gagné et Bouchard (2000); Malo, Morin, et al. (2018); Morin (2019) ] ont dirigé des recherches à partir de données recueillies auprès de la population et de cliniciens (Chamberland et Clément, 2009). Cela a contribué « à clarifier la nature des conduites et des représentations sociales de la maltraitance psychologique ainsi que les dynamiques familiales sous-jacentes » à partir de points de vue d'acteurs sociaux rarement étudiés comme les intervenantes des services de protection de la jeunesse (Chamberland et Clément, 2009, p. 51). Afin de poursuivre le développement des connaissances, le présent mémoire porte sur les conceptions des intervenantes en protection de la jeunesse en regard au dénigrement dans les situations de MTP.

### **1.2.1 Définition des MTP**

Au fil des dernières décennies, plusieurs termes plus ou moins englobants ont été employés afin de se référer aux MTP : abus émotionnels ou psychologiques, négligence émotionnelle ou affective, agression verbale ou symbolique, etc. (Malo, Sarmiento, et al., 2016). Par ailleurs, le dénigrement, MTP étudié pour ce mémoire, est toujours l'objet d'enjeux de définition qui seront discutés de manière plus détaillée dans une prochaine section. Pour les fins de cette recherche, la définition des MTP de Hart et Brassard de 1987 qui a émergé d'un consensus scientifique et

clinique sert de référence. Selon cette définition les MTP correspondent à :

Tout acte, commis ou omis, jugé selon les standards de la communauté et l'expertise professionnelle comme psychologiquement dommageable. Ces actes sont commis individuellement ou collectivement par des personnes dont la position de pouvoir (en raison de l'âge, du statut, des connaissances ou de la fonction) rend l'enfant vulnérable. Ils peuvent nuire immédiatement ou ultérieurement au fonctionnement cognitif, affectif, comportemental et physique de l'enfant. (Hart et Brassard, 1987, p.160 Traduction libre dans Malo, Sarmiento, et al., 2016, p. 4)

Cette définition tient compte à la fois des gestes commis (donc les abus qui visent directement l'enfant) et des gestes omis (à travers la négligence ou une indifférence persistante du parent) (Institut national d'excellence en santé et en services sociaux [INESSS], 2016; Malo, Sarmiento, et al., 2016). Elle englobe donc toutes les formes de maltraitements psychologiques. Une typologie a également été rédigée par un panel d'experts afin de compléter la définition des MTP présentée plus haut ainsi que les manifestations qui y sont associées : « le mépris, le fait de terroriser l'enfant, l'isolement social ou physique, l'exploitation et la corruption et l'ignorance des besoins affectifs » (Hart et Brassard, 1987, p. 160, traduction libre) en plus de la négligence des besoins de traitements (Hart et al., 1997). Plusieurs s'entendent également sur l'importance de considérer tant les comportements parentaux que leurs impacts, non pas observés, mais probables, vu les connaissances actuelles (Malo, Sarmiento, et al., 2016).

Par ailleurs, il faut reconnaître qu'un comportement, une attitude, une parole, ou un geste ne relève pas du MTP s'il s'agit d'un incident ou événement isolé (Royse, 2016). Par exemple, un événement pourrait paraître abusif parce qu'il peut arriver qu'un parent perde patience et se fâche. Cependant, on parle de MTP quand il est question de comportements répétés qui font sentir à l'enfant qu'il n'est pas aimé et qui auraient le potentiel d'affecter « son estime personnelle, son développement sa vision du monde et son sentiment d'appartenance » (traduction libre dans Royse, 2016, p. 8).

### **1.2.2 Prévalence des MTP**

En étudiant les signalements retenus par les services de protection de la jeunesse au Québec entre 2007 et 2010, Malo et ses collègues (2015) observent que 13,2 % des signalements évalués

le sont sous l’alinéa des MTP à titre de motif principal. Il s’agit du « motif principal le plus souvent allégué après l’abus physique (20,3 %), la négligence (19,9 %) et le risque de négligence (15,4 %) » (Malo et al., 2015, p. 4). Des 50 604 situations jugées fondées après l’évaluation, 13,3 % le sont sous l’alinéa des MTP seuls et 11,3 % comportent des MTP en cooccurrence avec d’autres formes de MT. Dans les cas où il y a cooccurrence de MT, les MTP représentent souvent un motif secondaire. Il ressort de cela que 22,7 % des signalements reçus et retenus pour une évaluation comportent des allégations de MTP. De manière plus détaillée, les résultats de cette étude montrent que 11,9 % des signalements évalués comportent seulement des allégations de MTP, 3,3 % représentent des MTP à titre de motif principal tout en étant en cooccurrence avec une autre forme de maltraitance. Puis, 7,5 % comportent des allégations de MTP à titre de motif secondaire à une autre forme de maltraitance (Malo et al., 2015). C’est donc « un enfant sur quatre dont la situation est évaluée par les DPJ » qui souffre d’une présence alléguée de MTP (Malo et al., 2015, p. 4). Si cela semble être un nombre important, il faut préciser que « les taux rapportés par les services de protection de la jeunesse sont reconnus pour sous-estimer l’ampleur réelle du phénomène » (R.-Turgeon et al., 2019, p. 56). Plus récemment, les bilans des DPJ des dernières années révèlent que pour les années 2019-2020, les signalements retenus en raison de MTP comptent pour 16,9 %, ce qui correspond exactement à la même statistique que pour le bilan précédent (Gouvernement du Québec, 2019, 2020).

En Angleterre, le rapport du département de l’éducation de 2010 indique que les MTP (27,9 %) sont la deuxième forme la plus rapportée de MT qui nécessite des interventions de professionnels auprès d’enfants, après la négligence (43,5 %) qui est la forme la plus commune de MT (*Department for Education, 2010*). Les abus physiques (14,1 %) occupent une place moins importante dans ce pays. En Australie, les statistiques de 2014-2015 indiquent que les MTP représentent la forme de MT la plus fréquente (43 %) des cas faisant l’objet d’une intervention en protection de l’enfance, suivis par la négligence (26 %) (*Australian Institute of Health and Welfare, 2016*). En 1983, aux États-Unis, Egeland, Sroufe et Erickson, des précurseurs dans le domaine de la recherche à propos des MTP (l’étude longitudinale du *Minnesota Longitudinal Study of Parents and Children MLSPC*), soutiennent que les MTP sont la forme de MT la plus fréquemment vécue par les enfants. Pourtant, plus récemment dans ce pays, les publications du



département d'État de la santé et des services sociaux en partenariat avec le Bureau des enfants rapportent que les signalements en lien avec les MTP représentent 5,7 % des signalements fondés en 2017 et 5,6 % des signalements fondés en 2016 (*U.S. Department of Health & Human Services, 2018, 2019*). Si cela montre une certaine constance dans les dernières années dans ce pays, il faut noter qu'il est possible que ces statistiques n'arrivent pas à brosser un portrait réaliste de la situation en raison de la nature de ces formes de MT qui sont difficiles à repérer dans les familles. À la lecture de ces documents, il apparaît d'ailleurs que certains États ne rapportent aucune situation de MTP, ce qui est peu probable. Cette aussi grande différence pourrait donc s'expliquer par le fait que certains États n'ont pas de disposition législative concernant cette forme spécifique de MT, donc ils ne la documentent pas. D'autre part, Malo, Sarmiento, et al. (2018) soulignent que l'écart entre les statistiques de l'Australie et des États-Unis pourrait découler en partie de leur conceptualisation différente de la problématique. Les statistiques officielles sur les signalements ne peuvent donc offrir un portrait complet de la situation concernant les MTP aux États-Unis.

D'autre part, la cooccurrence fréquente des autres formes de maltraitance avec les MTP augmente la difficulté de cibler ces derniers, particulièrement lorsqu'il y a présence de facteurs plus visibles comme la violence physique (Clément et al., 2013). Cet aspect ajoute à la sévérité du problème, surtout s'il y a chronicité des événements, ce qui augmente et aggrave les risques pour le développement de l'enfant (English et al., 2005). Au Québec, les chercheurs de l'Étude d'incidence québécoise (ÉIQ) ont abordé cet aspect et les résultats de leur recherche montrent que la majorité des enfants ayant vécu un incident reconnu comme fondé par les services de protection de la jeunesse ont été victimes d'au moins une catégorie d'incident de façon répétée. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les situations de MTP qui sont rapportées comme ayant une chronicité (opposée à incident isolé) généralisée (Hélie et al., 2017). La chronicité de ce type de MT est également observée à la grandeur du Canada puisqu'en 2008 les chercheurs de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants indiquent que lorsque les MTP représentent la forme principale de MT corroborés, 33 % des enfants sont victimes d'un incident isolé alors que 67 % vivent des

incidents répétés (Trocmé et al., 2010). La chronicité marquée et la cooccurrence dans les cas de MTP ajoutent inévitablement au sérieux de cette problématique.

### **1.2.3 Impacts des MTP en général**

Les MTP constituent la forme de maltraitance la moins reconnue et la moins étudiée jusqu'à maintenant (Brassard et al., 2020). Les recherches suggèrent néanmoins que les MTP ont des effets délétères sur toutes les sphères de développement des enfants qui en sont victimes (R.-Turgeon et al., 2019).

Les données analysées par des précurseurs ayant effectué des recherches sur le sujet, Egeland, Sroufe et Erickson (1981) ainsi que Ney (1987), montrent que les impacts des MTP sont dévastateurs. Cette équipe de pionniers a effectué une étude longitudinale en comparant les impacts des différentes formes de MT auprès d'enfants observés dès la petite enfance jusqu'à l'âge préscolaire. Les résultats indiquent que la négligence affective comprise dans les MTP, a des contrecoups plus importants sur les enfants que l'abus physique et la négligence physique (Egeland et al., 1983). Les résultats de l'étude d'Allen (2008) montrent également que les MTP ont un impact plus néfaste sur le fonctionnement psychologique et social des victimes que les abus physiques seuls. D'autres ont observé chez les victimes de MTP, des difficultés émotionnelles (Allen, 2008) et psychosociales (Shaffer et al., 2009) dès l'enfance (Egeland et Sroufe, 1981) surtout si ces enfants en sont victimes à un très jeune âge (Riggs, 2010; Riggs et Kaminski, 2010). En effet, la façon dont les parents s'occupent de leur enfant est déterminante de la façon dont ceux-ci vont développer leur perception d'eux-mêmes ainsi que leur capacité à entrer en relation avec les autres. Ces enfants grandissent en intégrant des perceptions négatives et erronées d'eux-mêmes, ce qui peut affecter leur développement cognitif et leur bien-être psychologique (Wright et al., 2009).

Les travaux effectués jusqu'à maintenant indiquent que les MTP, qu'ils soient commis ou omis, mènent à de sérieux dommages en lien notamment avec le fonctionnement affectif et comportemental des victimes (Egeland, 2009). Il faut donc reconnaître qu'il y a un réel besoin pour les professionnels de la protection de la jeunesse d'être plus informés des conséquences

potentiellement dévastatrices des MTP, d'autant plus que peu de recherches ont abordé cet aspect des conséquences dans leurs études sur les MTP (Egeland, 2009; Malo, Sarmiento, et al., 2018).

#### **1.2.4 Défis pour les intervenantes dans les situations de MTP**

Depuis quelques années des chercheurs se sont intéressés aux difficultés éprouvées par les intervenantes dans les situations impliquant des MTP. D'abord, des défis sont soulevés en lien avec le dépistage de ces situations (Malo, Morin, et al., 2018). D'une part, puisque ce type de MT peut prendre des formes plus subtiles, il peut rester dans l'ombre des abus plus facilement reconnaissables comme les abus physique et sexuel. Malgré l'élaboration d'outils cliniques par une équipe de chercheurs du Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire (CJM-IU) et de l'Université Laval (le guide de soutien à l'évaluation du risque de MTP envers les enfants) afin de faciliter le dépistage des MTP, c'est la nature même des MTP qui peut poser un défi aux intervenantes.

Ce phénomène est également observable aux États-Unis, où les MTP demeurent significativement moins rapportés aux services de protection que les autres formes d'abus (Baker et al., 2021). Pourtant, les données populationnelles comme celles issues de l'enquête sur la Violence dans la vie des enfants (Clément et al., 2018) indiquent qu'il s'agit de la forme de violence la plus prévalente. D'autre part, ces situations, lorsque signalées à la DPJ, ne reçoivent pas de code prioritaire. Cela indique qu'elles peuvent être jugées moins sérieusement que d'autres situations, en dépit de la complexité de ces cas (Malo, Moreau, et al., 2016). Le traitement réservé aux MTP suggère que les professionnels de la protection de la jeunesse, de la santé, de la justice, des enseignants ainsi que la population en général, ne sont peut-être pas au courant de la gravité des conséquences des MTP et des effets sur le fonctionnement des victimes (Brassard et al., 2020).

Ensuite, les intervenantes et les chercheurs identifient un autre type de défi : ceux qui sont reliés à la difficulté de percevoir et démontrer les impacts négatifs des MTP chez l'enfant (Malo, Sarmiento, et al., 2018). Bien que la LPJ évoque la nécessité de considérer les impacts potentiels,

« certains intervenantes en protection croient en la nécessité d’observer des impacts (visibles) pour juger du caractère maltraitant de toute situation » (Malo, Sarmiento, et al., 2018). Cette vision est également partagée par les avocats et les juges impliqués dans le processus de décision et de suivi des familles concernées (Malo, Sarmiento, et al., 2018). Évidemment, cela est problématique puisque les impacts des MTP peuvent être imperceptibles à court terme (Malo et Gagné, 2003; Malo, Sarmiento, et al., 2018). Malgré la formulation de la LPJ et plus précisément de l’article 38c, il semble que les seuils cliniques sont difficiles à établir ou représentent un plus grand défi pour les différents professionnels impliqués (Malo et Gagné, 2003).

La difficulté de dépister ces situations, de les faire reconnaître par le système et les intervenantes, de même que le caractère plus subtil des manifestations de MTP représentent de grands défis qui nuisent inévitablement au traitement de ces cas par la DPJ de même qu’à la réponse offerte aux enfants ainsi qu’à leur famille. La prochaine section présente le dénigrement de façon plus précise.

## **1.3 Le dénigrement**

La deuxième partie de ce premier chapitre a pour objectif de présenter l’état des connaissances quant au dénigrement. Les pages suivantes abordent : les enjeux de terminologie, la prévalence au Québec et les impacts du dénigrement.

### **1.3.1 Enjeux de terminologie**

Les enjeux de terminologies discutés dans cette section concernent la multitude de termes utilisés pour se référer à cette problématique, mais également les difficultés reliées à l’utilisation d’une définition.

La recension des écrits effectuée pour documenter le dénigrement indique que certains auteurs font référence aux termes « violence verbale », « agression verbale » et « abus verbal » qui sont parfois utilisés de façon interchangeable, sans que la définition de chacun de ces concepts soit précisée (Glaser, 2011, Hart et al., 1997, Polcari et al., 2014,). Pourtant, ces termes ont des connotations bien différentes. En effet, la violence et l’agression ne relèvent pas forcément de

l'abus au sens de la LPJ. L'abus fait référence à la maltraitance, comme la LPJ la reconnaît. C'est-à-dire qu'il s'agit d'actes qui doivent être assez sévères pour compromettre le développement des enfants (Gagné et Bouchard, 2000). Dufour (2019) présente un continuum de gravité qui illustre cet écart entre les violences et les comportements « bénins » et ceux qui sont reconnus comme « sévères ». Les violences « mineures » sont normalisées ou paraissent comme légitimes dans certains milieux familiaux. Par exemple, taper et crier sont deux actions qui ne sont pas reconnues par tous comme des actes violents. À l'autre extrême du continuum de gravité se situent les violences plus sévères. C'est à cet extrême que se trouvent les MT, les abus et la négligence. Ces manifestations sont couvertes par les lois en vigueur et sont traitées par le système de protection de l'enfance lorsqu'ils sont reconnus comme compromettant la sécurité ou le développement des enfants concernés (Chamberland, 2003).

Bien que la violence verbale ne relève pas d'un comportement parental acceptable la fréquence et l'intensité des agressions ne constituent pas de l'abus au sens de la Loi. En bref, « une mesure disciplinaire excessive peut donc être jugée violente, voire abusive, mais tout geste parental agressif ou violent ne constitue pas nécessairement de la maltraitance » (Dufour, 2009, p. 5). C'est pour cette raison que ce travail de recherche ne traitera pas de violence verbale ni d'agression verbale, puisque cela peut inclure des actes isolés de violence ou de moindre intensité. Ce mémoire aborde plutôt le dénigrement faisant partie des comportements énumérés dans l'article 38c de la LPJ, sans qu'il n'y ait toutefois de définition spécifique dans l'article de loi.

Actuellement dans la littérature, une panoplie de définitions et de comportements sont associés au dénigrement : abus verbal, agression verbale, mépris, humiliation, hostilité, etc. Les termes sont tout aussi nombreux et variés dans le monde anglo-saxon (*emotional abuse, humiliation, verbal degrading, verbal aggression, verbally hostile punishment, verbal hostile, harsh parenting, denigration, etc.*). Afin de clarifier le sujet choisi pour ce mémoire, il est nécessaire de considérer tous ces concepts dans un ensemble appelé dénigrement. Celui-ci désigne l'ensemble des conduites, paroles et gestes utilisés par le parent à l'endroit de son enfant.

Bien entendu, vu la diversité des mots utilisés pour se référer au dénigrement, un certain flou demeure quant à la définition de ce MTP et des comportements qui s'y réfèrent. Depuis quelques

années au Québec, les MTP, et plus précisément la violence conjugale, ont fait l'objet de recherches (Chamberland, 2003; Lavergne, 2011, 2015; Lavergne et al., 2008; Malo, Morin, et al., 2018). Ces études ont contribué à l'avancement des connaissances, à l'amélioration du dépistage et du traitement de ces situations, en plus d'attirer l'attention sur ce problème sociétal (R.-Turgeon et al., 2019). En effet, les chercheurs de la plus récente l'ÉIQ soulignent que :

L'ajout de la maltraitance psychologique (incluant l'exposition à la violence conjugale) à la liste des motifs de protection reconnus dans la LPJ pourrait avoir amélioré la sensibilité des intervenants à dépister cette forme de maltraitance et ainsi contribué à l'augmentation observée en 2014 dans l'exposition à la violence conjugale et à la diminution dans la négligence sur la même période (Hélie et al., 2017).

Il faut maintenant s'attarder au dénigrement qui fait actuellement face à ces défis qui limitent l'avancement des connaissances et des pratiques pour ce champ d'études. Jusqu'à maintenant, la LPJ ne prévoit pas de définition du dénigrement. Il fait partie de l'énumération des manifestations associées aux MTP, tout comme le rejet et l'exposition à la violence conjugale. Le manque de définition pour cette problématique signifie que les intervenantes ne peuvent s'appuyer sur une liste de comportements ou d'attitudes reconnus comme du dénigrement. Cette situation est problématique puisque cela laisse place au jugement de chacun, et donc, par la force des choses, à l'inégalité de traitement.

Hart, Binggeli et Brassard (1997) identifient six catégories de MTP, qui de façon répétée, envoient un message négatif à l'enfant. Voici la définition utilisée par ces chercheurs ayant également travaillé à la définition des MTP présentée au début de ce document :

Qu'il n'a pas de valeur, qu'il est imparfait, mal aimé, en danger, qu'il n'a de la valeur qu'en répondant aux besoins de l'autre. Le mépris (ici compris comme le dénigrement) comprend le rejet et le dénigrement hostile et cela inclut les actes verbaux et non verbaux : ridiculiser l'enfant lorsqu'il vit ou montre des émotions normales, telles que l'affection, la peine, le deuil, etc., l'usage de propos dégradants, rejeter un enfant ou le mettre à part, le critiquer, le punir, l'utiliser pour faire une part importante des corvées ménagères, lui offrir moins de récompenses que les autres enfants, l'humilier publiquement. (Traduction libre Hart et al., 1997, p. 32).

La définition proposée par Hart, Binggeli et Brassard (1997) regroupe les différentes terminologies associées au dénigrement dans la littérature : attaques verbales, crier, menacer de frapper ou de renvoyer de la maison, appeler par des noms insultants ou invectiver un enfant (LeRoy, 2014). Cette définition est sans doute la plus complète et la plus inclusive sur le sujet bien qu'elle ne corresponde pas à la terminologie employée par les services de protection québécois. En effet, la DPJ fait plutôt référence au dénigrement, non au mépris, et plusieurs des comportements énumérés comme étant associés au dénigrement dans la définition de Hart, Binggeli et Brassard ne sont pas inclus dans une définition du dénigrement dans la LPJ. Ils sont plutôt présentés comme des comportements associés aux MTP en général. Une simple énumération des comportements, sans que ceux-ci ne soient définis, n'est ni assez exhaustive ni suffisante pour permettre l'identification et la compréhension des différents MTP (Glaser, 2011).

D'autres chercheurs (Egeland et Sroufe, 1981; Egeland et al., 1983) offrent des éléments éclairants quant à la nature du dénigrement et la façon dont cela se traduit auprès des enfants. Les résultats de leurs recherches indiquent que ce type de MTP vécu par les enfants se transforme en une forme d'hostilité à leur endroit qui est constante et chronique. Les chercheurs observent que ces jeunes sont continuellement victimes d'accusation, de rejet, de critiques sévères, de réprimandes et de harcèlement. Pour les auteurs, cela représente une différence de taille avec les victimes d'abus physique, car, selon leurs observations, même si plusieurs enfants abusés physiquement sont également victimes de rejet, ces derniers ne le vivent pas de façon constante.

C'est donc la définition proposée par Hart, Binggeli et Brassard (1997), complétée par la spécificité liée à ce MTP à l'égard de la chronicité de l'hostilité, qui sera utilisée comme définition du dénigrement dans le cadre de la présente recherche.

### **1.3.2 Prévalence du dénigrement comme motif de compromission en PJ au Québec**

En 1987, Ney est l'un des premiers à effectuer des recherches à propos du dénigrement et de ses impacts sur les enfants. Il s'inquiète déjà du fait que le dénigrement pourrait devenir une forme plus fréquente de contrôle et de discipline puisque la société est de plus en plus sensible aux abus

physiques envers les enfants (Ney, 1987). L'évolution des mentalités en termes de discipline et de punition corporelle est indéniable. En effet, les résultats du plus récent rapport québécois sur la violence et la santé montrent que les statistiques pour la violence physique dite mineure sont à la baisse au Québec (Laforest et al., 2018). D'autre part, bien qu'il soit peu documenté jusqu'à maintenant, le dénigrement est la forme la plus commune de MTP direct (qui vise directement l'enfant contrairement aux formes indirectes qui ne visent pas directement l'enfant comme l'exposition à la violence conjugale) dans les services de protection québécois (Malo et al., 2015).

Au Québec, en 2008, les chercheurs de l'ÉIQ observent que parmi les dossiers évalués en protection de la jeunesse avec incident fondé comportant des MTP, le dénigrement représente la forme la plus commune de MTP. Le MTP est rapporté dans 60 % des cas pris en charge au Québec, suivi par le fait de terroriser un enfant dans 21 % des cas (Hélie et al., 2015). Cela indique la place importante du dénigrement dans les situations évaluées en protection de la jeunesse. Par ailleurs, les chercheurs de l'ÉIQ observent qu'il y a une certaine constance au fil des années quant à ces statistiques. En effet, dans la dernière ÉIQ (Hélie et al., 2017) le dénigrement représente toujours la forme la plus commune de MTP à l'exclusion de l'exposition à la violence conjugale. Il serait présent dans 52 % des situations de MTP jugées fondées, suivies par le fait de terroriser un enfant (18 %) (Hélie et al., 2017, p. 75). Les intervenantes identifient donc le dénigrement dans un grand nombre de dossiers évalués. En comparaison, les résultats de l'étude de Malo et ses collègues (2015) indiquent que peu de dossiers jugés fondés après évaluation font l'objet d'un suivi à l'étape de l'application des mesures en raison du dénigrement. Quelques hypothèses peuvent être soulevées, notamment l'importance accordée à la démonstration d'impacts directs en lien avec un MT, la présence d'autres motifs reconnus comme plus graves ou plus visibles qui prennent toute la place dans ces dossiers. Bien que les intervenantes reconnaissent le dénigrement, il se pourrait qu'elles arrivent difficilement à l'intégrer officiellement comme motif de suivi, d'où la différence entre les chiffres obtenus par les ÉIQ et les chiffres obtenus par Malo et al. (2015) à partir du système clientèle Projet d'Intégration Jeunesse (PIJ). Il faut préciser que Malo et al. (2015) ont documenté les cas pris en charge par les services de protection alors que l'ÉIQ rapporte les cas fondés, plutôt que ceux pris en charge, ce qui explique en partie les différences importantes entre les chiffres obtenus. De plus, les résultats de la recherche



panquébécoise réalisée par Malo et ses collègues entre 2007 et 2010 indiquent que le dénigrement est surtout reconnu dans des situations où il est identifié à titre de motif secondaire à d'autres motifs de compromission plus visibles, comme la négligence. On peut donc supposer que l'importance du dénigrement envers les enfants est sous-estimée par les statistiques de la protection de la jeunesse puisqu'il peut se dissimuler dans les milieux familiaux et qu'il est occulté par des MT reconnus comme étant plus graves. Cela se reflète d'ailleurs dans le fait que dans la plupart des cas répertoriés, ce sont les intervenantes qui ont identifié le dénigrement, contrairement aux autres formes de MTP directs qui sont généralement signalés par d'autres sources : le personnel des établissements scolaires ainsi que les policiers. Selon Malo, Moreau, et al. (2016) qui se sont intéressés aux MTP de façon plus générale, il est plus difficile pour les personnes qui sont en contact avec les enfants de reconnaître et rapporter ces situations parce qu'il peut être difficile de faire le lien entre un changement observé dans les comportements de l'enfant et la possibilité du vécu de MTP. Cela pourrait être attribué à plusieurs autres facteurs. Ces mêmes auteurs expliquent d'ailleurs que « même si un enfant parle de son vécu de MTP directement à son enseignant, il est difficile pour ce dernier de juger de la sévérité et de la fréquence de ce type d'abus aux services de protection » (Malo, Moreau, et al., 2016, p. 93). On peut présumer que cela est d'autant plus vrai lorsqu'un enfant se confie à propos des manifestations (cris, humiliations, insultes) du dénigrement.

En bref, les statistiques partagées et disponibles par rapport au dénigrement ne font probablement pas état de tous les cas puisqu'une grande partie de ces situations demeure cachée à l'abri des regards des intervenantes, des enseignants et des policiers. On peut penser que plusieurs cas demeurent inconnus, ne sont jamais déclarés, peut-être connus de la communauté, du voisinage et de la famille, mais on peut soupçonner que la majorité de ces enfants victimes ne sont pas connus des services de protection de la jeunesse (Laforest et al., 2018). La prévalence du dénigrement est donc difficile à déterminer avec précision. Cependant, il est indéniable que le dénigrement prend une plus grande place que les statistiques ne l'indiquent jusqu'à maintenant, et cela justifie amplement une recherche plus approfondie sur ce MTP qui demeure peu connu au Québec.

### 1.3.3 Impacts du dénigrement

Les comportements associés au dénigrement affectent le besoin et le droit des enfants d'être aimés et de se sentir appréciés (Glaser, 2011). Évidemment, cela occasionne plusieurs impacts qui ont été répertoriés depuis la fin des années 1980. Bien que ce sujet de recherche soit assez récent, des études comparatives entre les différents MT ont notamment permis de montrer que les impacts du dénigrement sont plus délétères sur le plan du développement de l'enfant que ceux qui sont associés aux abus physiques. La raison : ils représentent une forme directe de menace au développement de l'estime de soi (LeRoy, 2014; Ney, 1987; Solomon et Serres, 1999). Les recherches disponibles indiquent que le dénigrement est associé à plusieurs difficultés comportementales et émotionnelles se traduisant en troubles externalisés qui sont plus couramment identifiables.

C'est donc sur ces impacts que cette section se concentre. Notons par ailleurs que d'autres chercheurs ont réussi à montrer que le dénigrement a un effet durable sur le développement, la structure et le fonctionnement du cerveau (Belsky et de Haan, 2011; Sang Won Lee et al., 2015).

Les résultats d'une recherche menée par une équipe de pionniers suggèrent que dès l'âge de 18 mois, la plupart des enfants victimes de dénigrement ont un lien d'attachement (avec leur mère) désorganisé, caractérisé par leur comportement apathique ou désorganisé (Egeland et Sroufe, 1981). Ces problèmes liés à l'attachement peuvent affecter chaque phase du développement d'une personne, jusqu'à affecter ou se transmettre à la génération suivante (Ney, 1987, 1988; Riggs et Kaminski, 2010).

Au-delà de l'enfance, des effets nuisibles peuvent se faire sentir à plus longs termes sur le bien-être psychologique des victimes (Wright et al., 2009). Des recherches rétrospectives menées auprès de victimes du dénigrement durant l'enfance montrent combien le dénigrement est associé au développement de différents troubles de la personnalité (Allen, 2008; Johnson et al., 2001; Lobbestael et al., 2010). Le dénigrement est également associé au développement de symptômes de dépression (Allen, 2008; Li et al., 2020), de dépression majeure, de manies, de phobies, de trouble de stress post-traumatique, de consommation et de dépendance (Taillieu et al., 2016). Hamilton et al. (2013) montrent que l'expérience du dénigrement, comparativement

aux risques associés aux formes omises des MTP, est associée à une augmentation du risque d'anxiété (anxiété sociale, anxiété généralisée).

Sur le plan social, les comportements liés au trouble de l'attachement à l'enfance se répètent à l'âge adulte et cela a des répercussions sur leurs relations interpersonnelles (Riggs et Kaminski, 2010). Les données de 2009 du MLSPC indiquent, en utilisant les données issues d'évaluations effectuées par des enseignants de la sixième année du primaire, que les adolescents victimes de dénigrement de la part de leur mère durant leur enfance (épisodes de maltraitances observés par les chercheurs lors des collectes de données effectuées alors que les enfants étaient en interaction avec leur mère de 3 à 42 mois) éprouvent des difficultés au niveau des compétences avec leurs pairs au début de l'adolescence, démontrent plus d'agressivité et ont tendance à se replier sur eux-mêmes et se retirer socialement (Shaffer et al., 2009). L'association des MTP avec la détresse chez les jeunes et leurs symptômes dépressifs est très préoccupante parce qu'ils peuvent mener aux idées et comportements suicidaires (Paul et Eckenrode, 2015).

En bref, les résultats des recherches disponibles indiquent que de façon générale, le dénigrement est associé à plusieurs difficultés, notamment émotionnelles, affectives et comportementales qui peuvent affecter les victimes jusqu'à l'âge adulte.

En connaissant l'étendue des impacts qui sont associés à cette forme de MTP, il est inquiétant de voir qu'il est souvent relayé au second plan dans les suivis, ce qui indique qu'il n'est pas reconnu pour le danger qu'il pourrait causer, et ce, malgré les connaissances actuelles. De plus, en se référant à la littérature scientifique, on réalise qu'il y a peu d'études disponibles sur le dénigrement au Québec. Ainsi, ce que ce MTP inclut peut varier selon les auteurs et la source. Il est nécessaire d'interroger les représentations des intervenantes en protection de la jeunesse sur des enjeux aussi importants qui peuvent compromettre la sécurité et le développement des enfants. Si les chercheurs ne s'entendent pas sur un seul terme pour s'y référer, il est difficile d'imaginer que les intervenantes puissent s'y référer de façon claire et unilatérale. Partagent-elles des représentations communes à propos du dénigrement ? Certaines reconnaissent le dénigrement comme une forme d'abus. D'autres peuvent reconnaître la « simple » violence verbale comme du dénigrement, tandis que certaines pourraient minimiser le dénigrement, etc.

## **1.4 Buts et objectifs de recherche**

Ce projet de recherche participera à l'avancement des connaissances sur le sujet en s'intéressant au sens que le dénigrement prend pour les intervenantes en protection de la jeunesse au Québec. La présente étude vise à décrire les représentations sociales des intervenantes en protection de la jeunesse en ce qui a trait aux situations de maltraitance psychologique impliquant le dénigrement. Plus spécifiquement, il s'agit de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les représentations des intervenantes à l'égard des caractéristiques des situations impliquant du dénigrement (manifestations, fréquence, chronicité, gravité, cooccurrence, impacts, caractéristiques des familles, contextes événementiels, etc.) ?
- Quelles sont les représentations des intervenantes à l'égard des interventions à effectuer face au dénigrement ?

## **Chapitre 2 – Le cadre théorique et méthodologique**

Ce chapitre a pour objectif de présenter le cadre théorique ainsi que la méthodologie employée pour ce mémoire.

### **2.1 Présentation du cadre théorique : la théorie des représentations sociales**

Les représentations sociales offrent un cadre théorique adapté pour étudier la globalité du sujet ainsi que ses deux objectifs qui visent à décrire les caractéristiques des situations de dénigrement ainsi que les interventions que les intervenantes mettent en place (Fauteux, 2013). Cette recherche bénéficiera de ce cadre qui permet de décrire la complexité du sujet et la richesse des propos partagés par des intervenantes sur leur expérience clinique à l'égard des situations de dénigrement (Fauteux, 2013).

Les prochains paragraphes abordent les origines de la théorie des représentations sociales et établissent le lien entre ce cadre théorique et la pratique des intervenantes.

#### **2.1.1 Les origines de la théorie des représentations sociales**

Afin de mieux comprendre la théorie des représentations sociales, on peut se référer aux travaux philosophiques de Durkheim portant sur la notion des représentations collectives. Dès 1897, celui qui est considéré comme le père de la sociologie française fait référence aux représentations collectives dans son ouvrage consacré au suicide (Monaco et al., 2016). Durkheim oppose les représentations individuelles qui varient d'un individu à l'autre, aux représentations collectives qui sont « partagées par l'ensemble d'une société, stables et résistantes à l'épreuve du temps » (Monaco et al., 2016, p. 44 ; Moscovici, 2004). Il ne s'agit pas d'une simple addition de toutes les représentations individuelles, mais plutôt du partage des mêmes représentations par ceux qui appartiennent à la même société (Monaco et al., 2016). Une représentation partagée par une collectivité permet de préserver le lien entre ses membres, ainsi qu'à les faire penser et agir de manière uniforme (Moscovici, 2004). À cette époque, le concept de Durkheim paraît révolutionnaire, notamment parce qu'il accorde davantage d'importance aux représentations

collectives qu'aux représentations individuelles. Il invite également à s'intéresser, non pas à la réalité, mais aux représentations de la réalité (Monaco et al., 2016).

Après Durkheim, cette théorie semble avoir été abandonnée durant près d'un siècle. Cependant, dans les années 1960, Moscovici renoue avec ce champ d'études en travaillant avec des psychologues sociaux. Cela a grandement contribué à la renaissance de la théorie des représentations qui a considérablement évolué depuis la théorie développée par Durkheim (Moscovici, 2004). Depuis la parution en 1961 du livre de Moscovici *La Psychanalyse, son image et son public*, plusieurs auteurs issus des sciences sociales et de la psychologie ont participé à rendre la théorie des représentations sociales un incontournable dans ces domaines (Doise 1985 ; Moscovici, 2004).

Plus récemment, Jodelet définit les représentations comme une « une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourante à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet, 2003, p. 36). Les représentations représentent un ensemble organisé et hiérarchisé « d'informations, d'opinions, d'attitudes et de croyances des jugements, des attitudes et des informations qu'un groupe social » partage à propos d'un objet donné (Abric, 2005, p. 59). C'est donc un construit social, ou la façon dont un groupe s'approprie la réalité, marqué par des valeurs liées au contexte social et à l'histoire du groupe auquel il se réfère (Abric, 2003). Concrètement, les représentations jaillissent du langage, elles sont les structures médiatrices en place qui permettent leur diffusion en étant portées par les mots (Jodelet, 1989, 2003). Elles guident la façon dont les acteurs nomment et définissent leur réalité, la façon dont ils l'interprètent ainsi que leur prise de position au quotidien (Jodelet, 2003). Elles participent à l'organisation des processus symboliques qui interviennent dans les rapports sociaux (Doise, 1985). Certains se réfèrent également au sens commun pour expliquer les représentations sociales (Abric, 2003).

### **2.1.2 Les pratiques et les représentations sociales**

En adoptant ce cadre théorique, il faut reconnaître que nous n'avons pas un accès au réel directement, mais bien aux représentations qui sont le reflet de la réalité et des expériences

vécues par les participants à la recherche : dans ce cas-ci, par les intervenantes de notre échantillonnage (Dany, 2016). Les représentations sociales orientent néanmoins les pratiques sociales puisqu'elles sont indissociablement liées. Selon Abric (2003), les pratiques sociales et les représentations sociales s'engendrent, se guident et se déterminent mutuellement.

Les pratiques s'inscrivent dans des cadres institutionnels, organisationnels et collectifs qui guident leurs orientations. Elles sont donc l'expression d'un rapport social (Boutanquoi, 2008; Jodelet, 1989). Selon Boutanquoi (2008), une erreur commune, en lien avec l'utilisation de ce cadre théorique, serait d'oublier ou d'ignorer que les contextes et les aspects institutionnels et organisationnels influencent les pratiques des professionnels. Pour se prémunir de ces risques, il invite à la rigueur théorique et méthodologique afin de mieux comprendre, analyser et évaluer des pratiques. Dans le cas de la présente recherche, il faut d'abord reconnaître que les propos évoqués par les intervenantes sont reliés au rôle qu'elles occupent ainsi qu'à l'institution pour laquelle elles travaillent. Les intervenantes sont donc influencées par l'approche centrée sur la sécurité de l'enfant mise de l'avant par l'organisation qui les emploie. Cette approche permet de comprendre et analyser les visions, actions, et interprétations des intervenantes riches de leur expérience de travail (Poupart et al., 1997).

Les représentations sociales offrent un accès à la compréhension globale des sujets en mettant de l'avant les significations et les lectures que les intervenantes font de leurs expériences et auxquelles les chercheurs ont généralement peu accès (Anadón et Savoie-Zajc, 2009; Jodelet, 1989). À titre d'exemple, la recherche de Gagné et Bouchard (2000) a permis de refléter les différences entre les univers conceptuels partagés par les répondants (parents, intervenants) en les comparant avec les représentations partagées par le milieu de la recherche à propos de la violence psychologique. Les résultats indiquent qu'effectivement, différentes représentations existent selon les groupes de répondants interrogés. En s'intéressant aux représentations des intervenantes sur un sujet peu documenté, on accède à une toute nouvelle source d'information et de données d'une pertinence sans équivoque vu leur proximité avec le sujet.

D'autres se sont également intéressés aux représentations des intervenantes psychosociales à l'égard de leurs pratiques d'intervention auprès de populations dites à risque ou des familles dans

lesquelles on identifie de la maltraitance envers les enfants. Les résultats indiquent que leurs conceptions sur un sujet ont un impact sur leur pratique, dont l'orientation des interventions qu'ils effectuent, ainsi que leur aptitude à développer une alliance dans le cadre de la relation d'aide (Bélanger Sabourin, 2011; Lavoie-Taylor, 2017; Lessard et Turcotte, 2000; Malo, Morin, et al., 2018; Morin, 2019). En choisissant ce cadre théorique, nous mettons donc de l'avant leurs conceptions et leur pratique.

Par ailleurs, la recension des écrits réalisée pour ce mémoire révèle que peu de recherches abordent l'interprétation que prêtent les intervenantes de la protection de la jeunesse aux MTP, particulièrement lorsqu'il s'agit de dénigrement. Cette recherche permet donc de présenter des éléments nouveaux quant au travail des intervenantes face à ces situations.

En bref, l'analyse des représentations sociales des intervenantes donne accès au sens que le dénigrement prend réellement dans la pratique courante des intervenantes en protection de la jeunesse (Jodelet, 1989). En analysant l'ensemble de leurs propos, on peut faire émerger les représentations collectives des intervenantes par rapport aux caractéristiques des situations impliquant le dénigrement (objectif 1) ainsi qu'à l'égard des interventions qui sont envisagées en réponse au dénigrement (objectif 2).

## **2.2 Méthodologie**

Cette section présente l'approche méthodologique privilégiée ainsi qu'un aperçu de la recherche initiale dont les données de la présente étude proviennent. Ensuite, la méthodologie de la présente recherche est présentée à l'égard des stratégies de sélection et d'analyse secondaire des données.

### **2.2.1 L'approche méthodologique privilégiée**

Cette recherche s'appuie sur l'approche qualitative en recherche qui a pour objectif de « cerner la singularité et la complexité des phénomènes, à cerner explorer la pluralité des phénomènes et mondes sociaux, à les situer dans leur dynamique psychologique et sociale et à restituer leur logique interne sans les évaluer à partir d'un standard de raisonnement extérieur à leurs



conditions de production » (Santiago-Delefosse et Rouan, 2001 dans Dany 2016 p. 6). L'approche qualitative est donc appropriée pour réaliser cette recherche sur le dénigrement au Québec qui a par ailleurs été peu étudié jusqu'à maintenant.

### **2.2.2 Recherche initiale sur les mauvais traitements psychologiques**

Ce mémoire utilise les données recueillies dans le cadre de l'étude panquébécoise portant sur les MTP envers les enfants signalés aux services de protection de la jeunesse. Cette étude, réalisée par Malo et ses collègues (2015), repose sur une analyse des signalements reçus par les directions de la protection de la jeunesse des 16 centres jeunesse du Québec entre 2007 et 2010. Elle a permis de présenter un portrait des situations de MTP au Québec, en trois volets. Le premier volet de la recherche a pour objectif de décrire la prévalence des signalements pour MTP ainsi que les caractéristiques et la trajectoire de services des enfants signalés. Le second volet de cette recherche porte sur les facteurs de risque associés aux situations de MTP, alors que le troisième volet vise à mieux comprendre l'expérience et le point de vue des intervenantes en protection de la jeunesse à l'égard de leur pratique et des défis d'intervention dans les cas de MTP. La présente recherche s'insère dans ce dernier volet en approfondissant une forme de MTP en particulier, soit le dénigrement. Vingt-neuf intervenantes à travers le Québec travaillant aux services d'évaluation et orientation (ÉO) et à l'application des mesures (AM) ont participé, sur une base volontaire, à des entrevues semi-dirigées. Elles ont raconté deux situations de MTP rencontrées dans leur pratique, soit une situation de MTP seul et une situation de MTP en cooccurrence avec une ou plusieurs autres formes de maltraitance. Les deux (pour les intervenantes des services d'ÉO et d'AM) grilles d'entrevue sont jointes en annexes. L'intégralité du contenu de ces entrevues a été transcrite. Ensuite, une analyse de contenu a été réalisée, suivant une méthode adaptée de L'Écuyer (1990), cette dernière est détaillée dans la section à propos de l'analyse des données.

### **2.2.3 Sélection de données**

La présente recherche prend appui sur les propos issus des transcriptions verbatim des entrevues réalisées pour la recherche initiale effectuée par Malo et ses collègues. Au départ, 29 intervenantes ont raconté deux situations; pour un total de 58 situations. Parmi ces situations 14 ont été sélectionnées par ce qu'elles faisaient état de dénigrement. Quatre autres situations ont

été ajoutées parce qu'elles portaient sur de l'abus verbal, les humiliations et l'hostilité. Au total ces situations sont rapportées par 14 intervenantes. Le choix de considérer l'abus verbal (c'est-à-dire comprenant l'humiliation, l'hostilité et l'agression verbale) comme étant l'une des multiples formes du dénigrement peut être justifié par le fait que théoriquement, le dénigrement, lorsqu'il est verbal, lui est étroitement lié (Skaine, 2015). Tel que présenté dans le premier chapitre, il est nécessaire de considérer l'ensemble des termes empruntés pour désigner le dénigrement. En effet, certains auteurs n'utilisent pas « dénigrement », mais parlent plutôt d'abus verbal, d'humiliation, d'hostilité, et il y a vraisemblablement utilisation de ces termes de manière interchangeable. Il est donc possible que certaines participantes aient parlé d'une situation en se référant à l'abus verbal plutôt qu'au dénigrement, par exemple. Alors pour avoir accès à l'ensemble du concept et à ses nuances, les entrevues dans lesquelles les intervenantes font état d'abus verbal sur des enfants sont incluses dans notre échantillon. Finalement, la présente analyse portera également une attention particulière à ces nuances tirées directement des propos des intervenantes.

Comme le tableau 1 l'indique, la majorité des répondantes sont des femmes (n=12), cela explique le choix d'opter pour le féminin en se référant aux intervenantes pour désigner les participantes de cette recherche pour la présentation des résultats. Celles-ci travaillent dans les services d'évaluation/orientation (n=7) ou d'application des mesures (n= 7) provenant de trois centres jeunesse au Québec, maintenant intégrés aux Centres intégrés de Santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de Santé et de services sociaux (CIUSSS). Elles ont pour la plupart un baccalauréat en travail social ou en criminologie, et ont en général entre 5 et 10 années d'expérience.

Tableau 1. – Caractéristiques des intervenantes (N=14)

	<b>Profil des intervenantes</b>	<b>Nombre d'intervenantes (N=14)</b>
<b>Établissement d'appartenance</b>	CJ de la Montérégie	7
	CJM-IU (Montréal)	4
	CJQ-IU (Québec)	3
<b>Service</b>	Évaluation-Orientation (ÉO)	7
	Application des mesures (AM)	7
<b>Études complétées</b>	Baccalauréat en travail social	7
	Baccalauréat en criminologie	7
<b>Années d'expérience en CJ</b>	0-5 ans	6
	6-10 ans	5
	Plus de 11 an	3
<b>Sexe</b>	Masculin	2
	Féminin	12

### 2.2.4 Analyse de données

L'analyse de contenu des 18 situations a été réalisée en deux grandes étapes. Dans un premier temps, nous avons procédé à l'analyse de contenu et à la codification basée sur une approche mixte en s'inspirant du modèle de L'Écuyer (1990). Ensuite, un travail de regroupement selon les similitudes et les différences des situations partagées a permis la création d'une typologie des situations de dénigrement et des pratiques des intervenantes.

D'abord, en suivant la méthodologie d'analyse de contenu de L'Écuyer (1990) les verbatims des entrevues ont été soumis à un processus de lectures répétées afin de comprendre le sens général du matériel et de ses données. En étant familier avec ces dernières, il était plus aisé d'organiser les unités de sens et faire ressortir les éléments que les participantes ont voulu partager (L'Écuyer, 1990). Un résumé pour chacune des entrevues a permis l'identification des principaux thèmes abordés par les intervenantes.

Ensuite, grâce à une approche mixte en se basant sur les catégories qui ont émergé des entrevues, et des écrits de recherche, cela a permis l'élaboration d'un arbre de codification. Ainsi nous avons pu analyser les données en les regroupant en catégories cohérentes entre elles, liées dans « un

rapport logique », sans qu'elles se recoupent (L'Écuyer, 1990, p. 82). Les entrevues ont donc été découpées en unité de sens afin de les classer en catégories et sous-catégories pertinentes. Les données ont été analysées et comparées pour « faire ressortir les convergences, les divergences et les fils conducteurs » (Anadón et Savoie-Zajc, 2009). Ce travail de catégorisation est reconnu comme étant une étape clé nécessitant beaucoup de minutie. Procéder avec soin et exactitude évite la création de catégories trop vastes qui recouvriraient trop d'éléments. Il importe donc de faire preuve de clarté et de précision au moment de réaliser ce travail de définition des catégories qui, lorsque bien réalisé, est un gage de pertinence et de crédibilité (L'Écuyer, 1990). Les principes essentiels de l'Écuyer ont guidé le développement des catégories qui doivent être : « exhaustives, en nombre limité, cohérentes, homogènes, pertinentes, clairement définies, objectivées, productives et exclusives » (L'Écuyer, 1990).

Pour la présente étude, les catégories centrales qui ont émergé des représentations des intervenantes à l'égard des situations impliquant du dénigrement concernent : le repérage des situations de dénigrement par les intervenantes, les caractéristiques des situations dans lesquelles il y a du dénigrement et les interventions préconisées.

Une méthode de corroboration fondée sur l'échange autour de l'élaboration des catégories et du codage des données entre l'étudiante-chercheure et la directrice de recherche à différents moments du processus de codification a permis d'assurer la validité interne de l'analyse. Cette collaboration a mené à quelques modifications de l'arbre de codification initial en cours d'analyse. Les échanges ont essentiellement porté sur le codage des différentes entrevues, la définition des catégories, ainsi que la définition plus précise des profils. Cela a aidé l'étudiante-chercheure à demeurer centrée sur les critères de l'Écuyer et à s'assurer de refléter les objectifs de la recherche.

Au terme des nombreuses lectures effectuées pour le premier niveau de codification et à un travail de comparaison inter-participantes, l'étudiante-chercheure et la directrice ont constaté que des profils distincts émergeaient des témoignages. Il a donc été convenu qu'un nouveau regroupement des données allait permettre de faire ressortir des profils familiaux qui se distinguent au niveau des caractéristiques. S'inspirant de la démarche de Bousquet Saint-Laurent

et Dufour (2017), la typologie a été élaborée en ayant recours à l'analyse verticale intercas. La première étape de ce type d'analyse nécessite la création de vignettes (des fiches synthèses) qui reflètent sommairement les représentations à l'égard des principales catégories abordées avec l'arbre de codification. Ensuite, cette méthode permet de regrouper des profils de comparaison (portrait de la situation familiale et des interventions effectuées) en fonction de la proximité ou de la ressemblance des fiches synthèses à l'égard des catégories choisies, c'est-à-dire les manifestations du dénigrement, la fréquence, chronicité, gravité et cooccurrence, les contextes événementiels, les impacts, caractéristiques des familles, et les liens avec les intervenantes (thèmes issus de l'arbre de codification) (Bousquet Saint-Laurent et Dufour, 2017; Caumont et Ivanaj, 2017). Cette analyse a permis de faire ressortir trois profils types reliés aux différentes dynamiques familiales ainsi que les interventions envisagées dans ces situations. Parmi les 18 situations analysées, 12 se retrouvent dans le premier profil, 3 dans le second et 3 dans le troisième. Ces profils sont présentés dans le prochain chapitre. La démarche d'analyse et les choix de regroupement ont également été discutés et validés au fur et à mesure avec la directrice de recherche.

Les enjeux reliés à la validité scientifique, à l'exigence de saturation et au caractère daté des données dont il a été question dans ce chapitre sont discutés dans la section dédiée aux limites de la présente étude dans la conclusion.

## **2.3 Éthique**

Cette recherche propose une analyse de données secondaires tirées de la recherche « Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants. Suivi des situations dépistées depuis l'adoption de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse » (MP-CJM-10-08). Un certificat éthique lui avait été accordé par le comité d'éthique de la recherche (CÉR) Jeunes en difficulté du CIUSSS en 2010. Par la suite, un renouvellement du certificat d'éthique a été fait en 2019 pour la recherche initiale.

Le 7 janvier 2020, le CÉR a statué que la présente recherche (MP-CER-JD-19-11-18), en ciblant les entrevues impliquant des situations de dénigrement (pouvant toutefois englober l'abus verbal,

les humiliations, l'hostilité, etc.), s'insère dans la recherche initiale de 2015 au nom de son vaste objectif scientifique de tracer un portrait complet des MTP au Québec.

Bien que l'analyse secondaire n'ait pas été prévue au projet initial, la présente recherche représente un risque minimal puisque nous n'avons pas accès à la liste de correspondance. Néanmoins, nous nous sommes engagées à n'utiliser que les données des entrevues qui ont préalablement été anonymisées. La chercheuse responsable du projet initial a pris soin de nous transférer les transcriptions verbatim anonymisées des entrevues pertinentes à notre recherche sur le dénigrement. Ce projet ne représente donc aucun risque pour les participantes, les groupes visés et l'établissement. Les mesures nécessaires ont été prises pour s'assurer que les participants ne soient pas exposés au risque d'être reconnus. Par exemple, les postes précis occupés et le nom de l'établissement où les intervenantes travaillaient ne sont pas mentionnés dans la présentation des résultats. Des codes ou des pseudonymes ont été utilisés pour les participantes, et par mesure de sécurité additionnelle, aucun nom de lieu ou de personne n'a été utilisé. Nous avons également signé un engagement à la confidentialité concernant les données du projet de recherche initiale. Conformément aux attentes du CÉR Jeunes en difficulté du CIUSSS, nous nous sommes engagées à :

- Ne pas utiliser les renseignements collectés à d'autres fins que celles prévues dans le cadre de la recherche ;
- Prendre toutes mesures (physiques informatiques, etc.) pour empêcher la divulgation des renseignements personnels, sous quelques formes que ce soit, à des personnes autres que celles autorisées ;
- Respecter toutes les politiques du CÉR Jeunes en difficulté du CIUSSS relatives à la confidentialité ainsi que les règles généralement reconnues ;
- Détruire les données en 2024, soit le temps de terminer la présente recherche et de diffuser les résultats.

## Chapitre 3 — Résultats

Ce chapitre présente les différentes thématiques ayant émergé au cours de l'analyse de 18 situations. Ces thématiques se basent sur l'analyse secondaire des données qualitatives provenant d'entrevues réalisées auprès d'intervenantes de la DPJ chargées d'évaluer des signalements ou d'effectuer le suivi social des situations impliquant du dénigrement. Le chapitre est détaillé et illustré à l'aide d'extraits d'entrevues et de tableaux associés aux profils types.

Le chapitre est divisé en deux parties. La première partie vise à décrire les représentations des intervenantes à l'égard de la façon dont le dénigrement est repéré dans les milieux familiaux. La deuxième partie aborde les profils types construits à partir des représentations des intervenantes, décrits et présentés selon les thèmes reliés aux caractéristiques des familles.

Dans la seconde partie du chapitre, on présente la typologie des dynamiques familiales évoquées par les intervenantes. Ensuite, on reprend cette même typologie des familles décrites selon les thèmes de notre arbre de codification, qui sont reliés aux caractéristiques des familles, pour y décrire la façon dont les intervenantes envisagent les interventions à mettre en place. Celles-ci seront également décrites en fonction des thèmes identifiés dans l'arbre de codification.

### **3.1 Comment les intervenantes sont amenées à repérer les situations de dénigrement**

Au cours de l'analyse, un thème transversal émerge des témoignages recueillis. Ce dernier concerne le repérage des situations de dénigrement par les intervenantes. Lorsqu'elles évoquent la détection de la problématique en question, les intervenantes ont essentiellement rapporté deux types de situations qui sont abordées dans cette section : 1) le dénigrement est signalé sous un autre motif et il est identifié au fil des interventions ; 2) le dénigrement est signalé sous ce motif de compromission.

### 3.1.1 Le dénigrement est identifié au fil des interventions

Les propos rapportés par les intervenantes indiquent que la plupart des situations de dénigrement sont d'abord signalées sous un autre alinéa avant que le dénigrement ne soit repéré par les intervenantes durant l'évaluation du signalement ou lors du suivi social à l'étape de l'AM.

Une tendance se dégage parmi les propos partagés, indiquant que ses situations ont d'abord été signalées en raison d'abus physique, de risque d'abus physique, de troubles de comportement ou de violence conjugale ou familiale.

Dans plusieurs cas, la situation est signalée à la suite d'une situation de crise familiale impliquant des abus physiques ou de la violence conjugale. Parmi ces situations, c'est souvent une intervention policière qui a mené au signalement. Dans d'autres cas, cette crise est rapportée par les enfants à une personne-ressource à l'école, laquelle signale la situation aux services de protection de l'enfance sans que le dénigrement soit constaté.

Les témoignages indiquent que même si le dénigrement n'apparaît pas dans les motifs de signalement, il peut ressortir à la suite de l'évaluation de l'intervenante. Par exemple, une répondante rapporte que le point central des multiples signalements qui touchent une fratrie dont elle fait le suivi concerne des abus physiques envers l'aîné de la famille. Or, en effectuant l'évaluation de la famille, elle indique que finalement ce n'est pas la compromission en lien avec l'abus physique qui a été retenue, c'est plutôt autre chose qui la préoccupait. Elle rapporte s'être « plus centrée par la suite sur la négligence pis sur les mauvais traitements psychologiques du plus vieux » (108-2) . Cet extrait résume bien les représentations des intervenantes qui indiquent que parfois le dénigrement peut difficilement être identifié de prime abord.

Des intervenantes rapportent que dans certaines situations impliquant des troubles de comportement, elles considèrent que le motif à l'origine du suivi ne constitue pas la cause même du problème, mais plutôt une conséquence du dénigrement. Une intervenante témoigne de son expérience :



[...] en faisant des rencontres mère-fille, pis en accompagnant la jeune, pis en connaissant mieux la jeune, on se rend compte que les troubles de comportement sont le reflet de tout le rejet que vit la jeune par sa mère. [...] Quand ils font le signalement pis il y a l'évaluation, on s'attarde aux symptômes, c'est quoi qui se passe pis est-ce que, effectivement, ce qu'on voit en premier c'est tous les comportements de la jeune fille... Pis le rejet affectif, il n'apparaît pas tout de suite là. (115-2)

Les représentations des intervenantes indiquent que c'est le suivi de la DPJ qui permet de proprement identifier le dénigrement. En effet, c'est leur travail d'analyse de ces situations et la façon dont elles les interprètent qui leur permet de faire ressortir le dénigrement et les dynamiques familiales qu'elles y associent.

### **3.1.2 Le dénigrement est signalé aux services de protection**

Les intervenantes qui rapportent des situations dans lesquelles ce n'est pas le suivi de la DPJ qui a permis d'identifier le dénigrement expliquent que c'est le plus souvent une personne-ressource en lien avec l'enfant qui a identifié et signalé la situation problématique sous ce motif.

Contrairement aux situations présentées au point 3.1.1, celles-ci sont signalées en raison, non pas d'une crise familiale, mais plutôt parce qu'il s'agit d'une situation où on identifie des effets cumulés de ces comportements parentaux sur le bien-être des enfants. Les témoignages indiquent que le milieu scolaire peut jouer un rôle important dans le processus de signalement. Des intervenantes racontent que ce sont habituellement des enseignantes qui s'inquiètent de l'état général de l'enfant. Ces dernières observent des changements de comportements chez leurs élèves et décident de les signaler à la DPJ. Dans d'autres cas, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes adolescents, ils vont eux-mêmes chercher de l'aide auprès des intervenantes de l'école. Puis, dans quelques situations, les intervenantes rapportent qu'un parent décide de signaler le dénigrement que leur enfant doit endurer de la part de l'autre parent. Dans ces cas, les parents dénoncent les comportements de leur ex-conjoint après avoir observé eux-mêmes ces comportements et les impacts du MTP sur leur enfant.

Ces situations indiquent que pour les intervenantes, le dénigrement est difficilement identifiable sans avoir un accès privilégié au cœur du milieu familial ou, à tout le moins, sans une certaine proximité avec l'enfant. À titre d'exemple, une répondante raconte :

C'est ça, c'était un signalement qui avait été fait vraiment... Tu sais, des fois on reçoit un signalement avec un autre motif de compromission, mais finalement on se rend compte que c'est une situation de mauvais traitements psychologiques. Mais ce dossier-là, il avait été signalé comme tel là, en mauvais traitements psychologiques, dénigrement, contrôle, punitions abusives et compagnie là. Donc ça avait été fait après avoir cumulé beaucoup d'informations par la personne signalante. (207-1)

## **3.2 Profils des familles dans lesquelles il y a du dénigrement envers les enfants**

Il est maintenant question des représentations des intervenantes à l'égard des familles où le dénigrement est identifié, de même que des interventions envisagées dans ces cas. À l'aide de typologies, cette deuxième partie permet de rendre compte de la diversité des représentations en ce qui concerne les situations de dénigrement que les intervenantes sont appelées à traiter. Trois profils types émergent des témoignages, reflétant des représentations de dynamiques familiales distinctes. Ces profils types sont ensuite mis en lien avec les interventions envisagées par les intervenantes.

### **3.2.1 Caractéristiques des situations dans lesquelles il y a du dénigrement**

Cette section présente une typologie des situations familiales basée sur les représentations des intervenantes. Le tableau 1 décrit sommairement les 7 dimensions analysées dans cette section ; (1) les manifestations du dénigrement ; (2) la fréquence, chronicité et gravité perçues ; (3) cooccurrence avec d'autres MT ; (4) les impacts perçus sur les enfants ; (5) les caractéristiques personnelles des parents ; (6) les caractéristiques familiales ; (7) la collaboration durant l'intervention. De ces différents aspects, trois profils types émergent et permettent de comprendre les différentes dynamiques familiales présentes dans les narrations. Les pages qui

suivent approfondissent ces trois profils types à l'aide d'extraits afin d'offrir des portraits complets de ces dynamiques familiales.

Tableau 2. – Profils types des familles dans lesquelles les intervenantes identifient du dénigrement

	<b>Type 1 — Dynamique familiale de conflits impliquant l'ensemble des membres (N=12)</b>	<b>Type 2 — Dynamique conflictuelle en contexte de famille recomposée (N=3)</b>	<b>Type 3 — Dynamique parent-enfant difficile dans le contexte d'une discipline autoritaire (N=3)</b>
<b>Manifestations du dénigrement</b>	Abus verbal, mais également traitement différentiel et rejet actif et passif qui se traduit par le manque d'affection	Dénigrement se traduit en abus verbal par le beau-père envers l'enfant	Abus verbal du père envers l'enfant
<b>Fréquence, chronicité, gravité</b>	Le dénigrement est répétitif, constant et bien installé dans les rapports familiaux Antécédents de services en PJ (enfant cible, fratrie ou parents) et en CLSC	Dénigrement n'est pas ancré, plutôt récent dans la trajectoire de la famille. Situation grave en raison d'abus ou de risque d'abus physique Pas de chronicité ni d'antécédents de services en PJ	Dénigrement installé dans les méthodes éducatives et attentes des parents. Familles ayant des antécédents de services en PJ et en CLSC
<b>Cooccurrence avec d'autres catégories de MT</b>	Plusieurs formes de MT (négligence, abus physique, conflits de séparation, VC)	Une seule autre problématique associée (méthodes éducatives déraisonnables, abus physique ou risque d'abus physique).	Une seule autre problématique associée (abus physique)
<b>Impacts sur les enfants</b>	Multiples impacts sur les plans : comportemental, émotionnel, psychosocial, physique et du rendement scolaire	Sur le plan psychologique et du rendement scolaire	Sur les plans comportemental, psychosocial et du rendement scolaire
<b>Caractéristiques personnelles des parents</b>	Plusieurs difficultés identifiées chez les parents (mères) : santé mentale, dépendances, difficultés cognitives et affectives, etc. Faibles compétences parentales, en raison des nombreuses difficultés	Bonnes capacités parentales évoquées, mais difficultés passagères associées au conflit	Autorité abusive du père Manque de sensibilité des pères quant aux besoins des enfants
<b>Caractéristiques familiales</b>	Plusieurs difficultés éprouvées par le système familial : isolement, familles monoparentales avec plusieurs enfants et gérées par de jeunes mères. Faible revenu et situation financière précaire	Conflits entre les beaux-parents et les enfants ainsi qu'entre les ex-conjoints Présence d'un réseau social soutenant, familles recomposées Parents scolarisés, professionnels et sans difficulté financière	Présence d'un réseau social soutenant, familles peu nombreuses et biparentales Parents scolarisés, en emploi et sans difficulté financière
<b>Liens avec les intervenantes</b>	Passivité par rapport à l'intervention Collaboration variable et tendance au refus de collaborer	Parents ouverts à l'aide offerte Reconnaissance et participation considérées comme faciles	Parents plus fermés à l'aide offerte. Reconnaissance et participation plus difficiles

### Profil type 1 — Dynamique familiale de conflit impliquant l'ensemble des membres

Lorsque les intervenantes (n=12) racontent les épisodes de dénigrement dans ces familles, elles partagent une conception large de la problématique. Certaines mentionnent d'ailleurs que ce MTP « est rarement clair ». En ce sens, les intervenantes associent le dénigrement à un spectre large de manifestations qu'elles nomment comme étant intégrées à la dynamique familiale. Cela est relié au fait que dans ces situations, le dénigrement est installé dans le fonctionnement de ces familles, dans l'ambiance et dans les rapports que les parents (mères) entretiennent avec leurs enfants. En effet, en plus de la forme convenue du dénigrement (l'abus verbal) qui se traduit le plus souvent dans ces situations en insultes, propos agressifs et humiliants, les intervenantes associent également le dénigrement au rejet actif et passif, ainsi qu'aux traitements différentiels. Pour décrire cela, une intervenante parle d'attitude dénigrante :

Pas tant utiliser des mots de manière dénigrante... Parce que, oui, elle en a utilisés là pis écoute, je retourne vraiment dans ma mémoire parce que les mots... Tu sais, « T'es méchante », des choses comme ça, bon ça a été utilisé fréquemment. Mais c'est aussi l'attitude (détachement) qu'elle pouvait avoir à l'égard de sa fille. (209-1)

Ces attitudes auxquelles les intervenantes font référence lorsqu'elles parlent de rejet peuvent prendre la forme d'indifférence envers l'enfant et ses besoins, de menaces de placement et d'abandon. Cela renvoie également au manque d'affection et de chaleur dans les milieux familiaux. La relation parent-enfant (mère-enfant) se caractérise par l'absence de contacts physiques réconfortants, de paroles bienveillantes et d'échanges de mots doux. En entrevue, une intervenante dit d'une mère qu'« elle n'avait plus aucune affection pour sa fille... Donc la serrer dans ses bras, pas du tout, échange de mots doux, il y avait rien, rien, rien de ça. C'était froid entre les deux » (209-1). Ces intervenantes décrivent ce phénomène en l'associant au manque de liens adéquats dans les cellules familiales, ou à « une espèce de détachement » du parent envers son enfant. Ce genre d'ambiance familiale et cette attitude parentale concernent plus particulièrement ce type de famille. En outre, ce premier profil de famille est le seul à faire état de traitement différentiel. En effet, dans bien des cas, c'est seulement un enfant parmi la fratrie qui est reconnu comme le mouton noir et qui est traité différemment des autres.

Pour démontrer la gravité des situations, certaines intervenantes expliquent que le dénigrement est tellement important que des mères finissent par se détacher de leurs enfants. D'autre part, pour faire état de la fréquence à laquelle les enfants sont exposés au dénigrement les intervenantes insistent pour dire que : « c'était heavy, c'était épouvantable, constamment, toujours, continuellement, tout le temps, énormément, fréquemment, ça faisait quelques années que ça durait, etc. ». Il apparaît important pour ces intervenantes de montrer que les situations évoquées ne sont pas le fait d'actes isolés et sporadiques, mais bien des situations qui témoignent de dynamiques d'abus tel que cela est conçu en protection de la jeunesse.

Par ailleurs, les intervenantes évoquent que ces familles ont des antécédents de services en protection de la jeunesse, ou en CLSC. Les raisons de ces précédentes demandes de services varient : les intervenantes parlent de VC, de TC, de négligence et d'abus physiques. Certains enfants ont fait l'objet de signalement dès la naissance en raison des inquiétudes liées aux attitudes ou aux capacités des parents. De ces enfants, certains sont demeurés dans leur milieu, d'autres sont retournés chez leur mère après un placement. Certains enfants qui n'ont pas fait l'objet de signalement avant la situation décrite ont été engendrés par des parents (mères) qui ont eux-mêmes un vécu en protection de la jeunesse. Dans ces situations les intervenantes mentionnent que les parents ont « un passé DPJ très lourd » (118-2). Finalement, une intervenante indique que c'est la fratrie qui a d'abord été impliquée dans un suivi en LSJPA.

En plus de la fréquence et de la chronicité, la gravité de ces situations tient également du fait que le MTP est accompagné de plusieurs autres motifs de compromission, ce qui est particulier à ce type de famille. Ce profil familial regroupe exclusivement des situations dans lesquelles les intervenantes évoquent le dénigrement en cooccurrence avec plus d'un autre motif de compromission, dont en particulier : l'abus physique, les méthodes éducatives problématiques, d'autres MTP, de la négligence et des troubles de comportements. L'extrait qui suit illustre cela, puisque l'intervenante rapporte les nombreux motifs de compromission reconnus dans une même situation :

Victime de dénigrement de sa mère et rejet affectif. Et en même temps, il y en a plusieurs autres alinéas. Il y a de l'abus physique, méthodes éducatives déraisonnables, sévices corporels de la part de sa mère. Et négligence au niveau

éducatif, au niveau du logement, au niveau de l'hygiène. Donc il y en a là.  
Négligence associée à du mauvais traitement, euh... c'est gros... (211)

Ces familles se distinguent également quant à la diversité et à l'ampleur des impacts identifiés chez les enfants par les intervenantes. Plusieurs impacts sont présentés en lien avec le fonctionnement des enfants principalement sur les plans : comportemental (opposition, trouble de comportement, violence, agressivité, etc.), émotionnel (tristesse, trouble de l'attachement), psychosocial (difficultés relationnelles avec les autres, faible estime de soi), physique (hygiène, pâleur) et du rendement scolaire (chute des notes, absentéisme, manque d'implication). Une répondante exprime que la « souffrance d'un enfant était palpable » (205). Les intervenantes rapportent également que plusieurs enfants extériorisent leurs difficultés à l'école : des jeunes pleurent, sont enrégés et arrogants. Une intervenante témoigne de l'ampleur des impacts observables, particulièrement en milieu scolaire :

Elle, c'est dysfonctionnel complètement, elle ne fonctionne pas du tout. Au niveau de ses notes scolaires, c'est très... c'est très bas. Même que... en tout cas. Pis au niveau de ses comportements c'est des comportements d'agressivité, donc l'école nous sollicite, nous dit « Écoutez, vous avez à faire quelque chose ». (113)

Les témoignages associés au premier type de famille font en outre ressortir que les parents (mères) sont aux prises avec plusieurs difficultés personnelles. Les propos des intervenantes concernant les caractéristiques de ces familles renvoient surtout à celles des mères. Les difficultés dont il est question sont surtout reliées à leurs problèmes de santé mentale, à leur consommation de substances et à leur dépendance affective. Certaines intervenantes identifient également des déficits cognitifs, mais cela est moins présent.

Les intervenantes associent les problèmes de santé mentale des mères au dénigrement qu'elles font vivre à leurs enfants. Une répondante explique : « La majeure, c'était vraiment la santé mentale de la mère qui l'a amenée à faire de la violence verbale à sa petite fille de 4 ans. Euh... La mère avait un trouble de personnalité limite, mais quand même très sévère » (118-2). Une autre raconte combien ces enjeux tiennent une place importante dans les suivis qu'elle effectue : « Ben en fait, c'est une maman qui fort possiblement, elle aussi, a des troubles de santé mentale. Moi, c'est tout le temps ça, je ne sais pas pourquoi là... » (113-2). Des intervenantes précisent que les

difficultés de ces mères sont liées au fait qu'elles ne sont pas suivies adéquatement pour ces troubles. Des répondantes mentionnent que cela est dû au refus des mères d'entamer un traitement ou un suivi à ce sujet. Des intervenantes présentent les problèmes de ces mères comme étant le résultat de leur histoire personnelle marquée par des placements et des abus. L'extrait qui suit montre d'ailleurs l'ampleur des problèmes et de la détresse qu'une de ces mères cumule depuis l'enfance :

Une mère qui avait un lourd passé DPJ, aussi là. Dans son enfance, elle a été abusée sexuellement par tous les hommes qu'il y avait dans sa famille, frères, père, oncles, ils y ont tous passé. C'est une mère qui était très carencée, que la grand-mère maternelle n'a jamais protégée, pis elle a toujours fermé les yeux parce qu'elle, elle se faisait laisser tranquille pendant que c'était sa fille qui écopait par le père. C'était vraiment un milieu malsain. La mère a évolué là-dedans et elle a développé un trouble de personnalité limite. La petite n'a jamais été signalée avant l'âge de 4 ans, ce qui est quand même surprenant parce que la mère, elle s'est prostituée pis il y a eu la conso... (118-2)

Ces propos témoignent des difficultés qu'ont traversées ces mères et de l'impact que cela peut avoir sur elles et sur la façon dont elles s'occupent de leurs enfants.

Certaines intervenantes reconnaissent chez ces mères des problèmes de dépendances à l'alcool et aux drogues, ainsi que de la dépendance affective. Les enjeux de consommation ne sont jamais cités comme un problème unique : ils sont généralement mis en lien avec d'autres problèmes personnels comme la prostitution et autres « modes de vie chaotiques » ou désorganisés. Les difficultés affectives de ces mères concernent leurs difficultés à être seule, à leur carence affective et à leur histoire personnelle marquée par les traumatismes et les expériences en protection de la jeunesse. Les intervenantes témoignent du dénigrement dans ces situations en l'associant notamment aux faibles compétences parentales des mères qui emploient des pratiques inefficaces à l'endroit de leurs enfants, ont une discipline incohérente et qui savent difficilement reconnaître les besoins de leurs enfants, particulièrement à l'égard des besoins affectifs. Les intervenantes rapportent des situations dans lesquelles les nombreuses difficultés des mères nuisent à leur rôle, à leur disponibilité et à leurs compétences parentales.

Les représentations associées à ce profil type font également état de plusieurs caractéristiques qui témoignent de difficultés éprouvées par le système familial. D'abord, ces familles sont décrites comme ayant une faible cohésion. Elles sont donc aux prises avec des conflits parent-enfant constants, mais également entre les ex-conjoints, les nouveaux conjoints ainsi qu'avec les membres de la famille élargie. En effet, dans l'ensemble de ces situations, les intervenantes font état de nombreuses crises familiales, « de chicanes » et de cris. Si la plupart de ces mères sont isolées et n'ont pas de soutien social, les intervenantes mentionnent que certaines entretiennent toutefois des relations avec leur famille. Cependant, ces relations sont décrites comme étant conflictuelles également : « Autant le grand-père il était présent, autant c'est dans le conflit » (209-1). Les intervenantes font également un lien entre l'isolement de ces mères et la détresse de celles qui n'ont pas de proche pour leur apporter du soutien ou du répit. Plusieurs intervenantes incluent cet isolement dans les multiples facteurs qu'elles évoquent pour expliquer que les mères sont « à bout » et que cela les amène à être dénigrantes.

En ce qui concerne les pères dans ces situations, ils sont décrits comme étant peu impliqués. Les intervenantes soutiennent qu'ils sont « irresponsables, désengagés et désinvestis ». Des intervenantes disent également qu'ils ne sont pas fiables, ne respectent pas les ententes familiales et les jugements du tribunal. Certains sont exclus de la vie familiale en raison d'abus ou de violence conjugale et de décisions du tribunal. D'autres habitent à l'extérieur et ils n'entretiennent aucun contact. D'autres donnent des faux-espoirs à leurs enfants en ce qui a trait à leur implication dans la famille. Quand le père est toutefois impliqué, on remarque que cet investissement s'articule dans le cadre d'une garde partagée conflictuelle.

En ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques de ces familles, force est d'admettre que la monoparentalité maternelle est une caractéristique de taille dans ce profil type. La plupart de ces femmes sont devenues mères jeunes et sont à la tête de familles nombreuses. Les intervenantes rapportent que ces mères monoparentales reçoivent peu ou pas de contribution financière des pères. En l'occurrence, elles ont un faible niveau de revenu.



Plusieurs sont prestataires de l'aide sociale ou combinent plus d'un emploi pour répondre aux besoins de la famille.

Il ressort de ces témoignages que la collaboration et la mobilisation des mères varient au cours du suivi social. Certaines répondantes racontent que grâce aux rencontres informelles et aux suivis spécialisés ou intensifs, elles réussissent parfois à obtenir une certaine adhésion. Cependant, les intervenantes insistent surtout sur le fait que les mères ont tendance à être résistantes, à s'opposer, à refuser de collaborer avec les intervenantes. En somme, ces mères apparaissent passives face à l'intervention.

En bref, en ce qui concerne le premier profil type, les témoignages indiquent que les enfants évoluent dans un environnement familial marqué par les conflits. Ces familles se distinguent des autres en raison de la place importante du dénigrement dans les rapports familiaux au quotidien. Ce MTP et les manifestations qui y sont attribuées prennent une place telle que les intervenantes rapportent que des mères développent une désaffection pour leur enfant. Ce type de familles est également marqué par les nombreux facteurs vulnérabilisants qui contribuent à l'état d'épuisement et de dépassement de ces cheffes de famille monoparentale qui n'en peuvent plus. Les intervenantes soutiennent que ces mères sont « à bout » et que ce dépassement nuit à leur capacité à répondre adéquatement aux besoins de leurs enfants.

#### Profil type 2 — Relations conflictuelles en contexte de famille recomposée

Dans ce deuxième profil type (n=3), le dénigrement est reconnu par les intervenantes seulement sous la forme d'abus verbal : traiter de noms, rabaisser, rire de l'enfant, etc. Ces familles se démarquent des autres, car ce sont surtout les beaux-pères qui sont identifiés comme les responsables du dénigrement. En contrepartie, un autre parent peut exercer une forme de compensation auprès de l'enfant. Ce parent peut essayer de désamorcer ou de dénoncer les situations puisqu'il reconnaît que la situation est problématique. Cela a été rapporté dans une situation où la mère tentait de tempérer la relation entre le conjoint et son fils. Dans deux situations, ce sont les pères qui ont toujours des liens avec leur enfant puisqu'ils sont impliqués dans une garde partagée qui agissent pour compenser auprès de l'enfant qui est victime du

dénigrement son beau-père. Dans ce deuxième profil type, les familles font face au dénigrement qui est circonstanciel et relié aux difficultés familiales récentes. Les intervenantes indiquent que c'est l'arrivée d'un nouveau conjoint qui exerce une autorité négative, abusive, ou alors c'est l'exacerbation du conflit de séparation qui mène au dénigrement, toujours exprimé par le beau-père.

Les événements racontés par les intervenantes sont la source d'un premier suivi en protection pour ces familles. En effet, les enfants ainsi que les parents de ce profil type ne sont pas connus des services de protection de la jeunesse. De plus, il ne s'agit pas d'un problème dont les enfants de ce profil familial souffrent depuis longtemps. Ils ne vivent pas non plus plusieurs formes de MT, ni de négligence. Ces situations sont néanmoins reconnues pour avoir une certaine gravité, puisque le dénigrement est associé à l'abus physique, au risque d'abus physique ou aux méthodes éducatives déraisonnables. Dans le prochain extrait, une intervenante raconte un cas dans lequel elle est intervenue en raison d'abus physique. Elle rapporte qu'en plus de la violence verbale du beau-père, l'enfant a également été victime de violence physique de sa part : « Et là il (le beau-père) a commencé de la violence verbale, tout ça, jusqu'à dégénérer par un coup dans le ventre du jeune. Et pis les policiers sont intervenus » (202-2). Dans les autres cas, ce sont surtout des risques liés aux méthodes éducatives qui sont cités, comme dans la situation suivante :

Ben le signalement arrive au moment où il y a comme des verbalisations pis des observations que la petite, euh... a comme des marques sur les genoux. Les genoux un peu rouges, bleutés, tout ça. Et là elle explique que c'est parce que le matin, elle s'est fait punir par le conjoint de maman, qui l'avait mise à genoux dehors, sur la galerie, directement sur le ciment. (204)

Les intervenantes identifient différents impacts chez ces les enfants qui ont connu un changement dans leur situation familiale et dans la façon dont ils sont traités. D'abord, chez les enfants des trois situations, des impacts sur les plans psychosociaux sont identifiés. Les intervenantes identifient que deux enfants pris dans le conflit de leurs parents développent des difficultés dans leur relation avec ces derniers. Par exemple, cela est arrivé à une enfant prise dans un conflit de loyauté, qui a fait alliance avec un parent au détriment de celui qui est dénigrant. Une intervenante témoigne également des impacts qu'une enfant vit au niveau émotionnel et qu'elle

extériorise à l'école. L'intervenante raconte que l'enfant « souffre et pleure beaucoup à l'école et que l'école s'inquiète pour l'attitude de cette enfant-là en classe, qui pleure beaucoup, qui est triste, qui dit que ça ne va pas, qu'elle n'aime pas le conjoint de sa mère, tout ça » (109-1). Au niveau des bouleversements directs sur le rendement scolaire, l'aîné de ce type de famille a tendance à se désinvestir de l'école. L'établissement qu'il fréquente rapporte des retards et un manque de concentration. À ce sujet, l'intervenante dit de lui qu'« il commence à être plus perturbé » et qu'elle soupçonne qu'il a commencé à consommer de la drogue (202-2). Au plan comportemental, une intervenante identifie que l'agressivité qu'un adolescent encaisse à la maison est reproduite par ce dernier qui ressent beaucoup de colère « vis-à-vis du conjoint » (202-2) et qui tend à vouloir l'exprimer de façon agressive.

En outre, les parents issus de ce profil type ne sont pas décrits comme étant aux prises avec de multiples défis d'ordre personnel. Aucune intervenante ne témoigne de problèmes psychologiques, psychiatriques ou de consommation chez ces parents, contrairement au premier profil type présenté. Les parents du deuxième profil type sont décrits comme des parents d'âge moyen. Les intervenantes témoignent de mères dont le profil et le rôle en lien avec le dénigrement sont différents de celui des mères du premier type. D'abord, les trois mères du deuxième type ne sont pas considérées comme les principales responsables du dénigrement, plutôt comme des témoins qui éprouvent de la difficulté à se mobiliser pour y mettre fin. C'est-à-dire que ce ne sont pas elles qui ont signalé la situation vécue par leur enfant, mais elles ne se positionnent pas non plus contre l'intervention. Il appert que ces mères reconnaissent que la situation n'est pas idéale, mais elles éprouvent de la difficulté à y faire face. De plus, les enfants dans ce profil type ont pu s'épanouir au préalable auprès de parents soucieux de leur développement et qui jusqu'à récemment n'avaient pas éprouvé de difficulté affectant leurs capacités parentales. Les intervenantes observent cependant qu'à la fois les beaux-pères et les mères manquent de sensibilité à l'égard des enfants et de la situation difficile qu'ils vivent. Elles associent ces lacunes passagères au conflit et aux difficultés de la situation familiale.

Ces familles luttent avec des problèmes qui diffèrent de ceux des familles multi vulnérables. Contrairement au premier type qui ne pouvait bénéficier d'un réseau soutenant, les

intervenantes ne témoignent pas de difficultés particulières en raison de l'isolement social, puisqu'il semblerait que ces familles soient moins démunies à ce niveau. Les principales difficultés éprouvées par ces familles se cantonnent autour des conflits entre les ex-conjoints qui ont une garde partagée de l'enfant, ou encore autour de l'implication d'un nouveau conjoint agressif et contrôlant. Les propos des intervenantes à l'égard des familles faisant partie de ce profil type rapportent que les enfants issus de familles de ce profil type sont pris dans le conflit de séparation et subissent les commentaires négatifs que chacun des parents adresse à l'endroit de l'ex-conjoint. L'enfant au cœur du conflit est souvent : utilisé comme intermédiaire pour passer des messages et culpabilisé des comportements de son autre parent. Par exemple, une intervenante rapporte une situation de ce type en indiquant qu' « au retour de l'enfant de son week-end chez le père, l'enfant était arrivé beaucoup plus tard que prévu et au lieu de régler ça avec le père, il (le beau-père) règle ça avec l'enfant, la culpabilise "Ton père encore une fois..." » (109). Cela indique que les difficultés vécues par le système familial, en raison d'un conflit entre les parents, se répercutent directement sur l'enfant.

Les intervenantes témoignent exclusivement de familles séparées et recomposées, et malgré la séparation des parents, ces derniers demeurent impliqués auprès de leur enfant grâce à une garde partagée. Ce sont généralement des parents qui ont un statut socioéconomique plus élevé : ils sont éduqués, occupent de bons emplois et ont des revenus réguliers. Ces parents offrent de bonnes conditions de vie à leur famille, laquelle est peu nombreuse. En outre, ce profil type fait état d'hommes (ex-conjoint ou nouveau conjoint) ayant plus de moyens financiers que les mères, qui sont décrites comme financièrement dépendantes d'eux.

Il ressort des témoignages que ces familles sont ouvertes (au moins un parent l'est pour le bien de l'enfant) à recevoir de l'aide des intervenantes afin d'améliorer la situation. En effet, malgré ces difficultés ponctuelles associées à la dynamique familiale, ces parents expriment leur désir de préserver leur relation positive avec leur enfant et arrivent à se centrer sur celui-ci pour retrouver une certaine harmonie familiale. Ce profil type est donc le seul qui regroupe principalement des familles qui reconnaissent éprouver des besoins passagers et qui se montrent motivées à retrouver un milieu exempt de conflits. Comme ce sont les beaux-pères qui sont dénigrants, les

intervenantes décrivent deux situations dans lesquelles l'accompagnement des intervenantes arrive à motiver les mères pour qu'elles se mobilisent pour mettre fin au dénigrement dont leur enfant est victime. Les parents du deuxième profil type sont donc généralement plus impliqués et plus intéressés par le suivi que ceux des autres profils types. Une intervenante résume cela en expliquant le rôle d'un beau-père qui ne nie ou ne minimise en aucun cas son rôle dans le dénigrement, mais exprime malgré tout se souhaite de retrouver la relation positive avec la fille de sa conjointe :

C'est un conjoint qui n'a jamais cherché à se dérober. Il faut dire aussi qu'il y a quand même à la base une certaine relation affective entre Monsieur, le conjoint, et cette enfant-là qu'il a connue quand même jeune... Mais c'étaient des gens ouverts, des gens qui reconnaissent la situation, des gens qui voulaient changer les choses surtout parce qu'ils n'étaient pas bien là-dedans, autant le conjoint que la mère, que l'enfant là. (109-1)

En résumé, les intervenantes identifient que ce sont des difficultés en lien avec la dynamique familiale qui emmènent les beaux-pères à dénigrer les enfants de leur conjointe. Ces enfants font face à un changement ponctuel dans la façon dont ils sont traités et n'ont pas d'antécédents avec la protection de la jeunesse. Les intervenantes reconnaissent néanmoins des impacts chez ces enfants qui souffrent de dénigrement. Ces parents ont somme toute plus de ressources personnelles, familiales et sociales que le premier profil type. Ils souhaitent également mettre fin à la situation difficile de l'enfant avec l'aide offerte par la DPJ.

Profil type 3 — Relations parent-enfant difficiles dans le contexte d'une discipline autoritaire

Ce dernier profil familial regroupe trois situations dans lesquelles le dénigrement prend la forme d'abus verbal. Les intervenantes évoquent surtout des humiliations et des insultes répétées. Ce sont les seules situations dans lesquelles les intervenantes notent que des enfants évoluent dans un milieu qui leur impose des critères de réussite irréalistes par rapport au développement, aux capacités ou aux intérêts de l'enfant. C'est d'ailleurs principalement par rapport à ces enjeux que le dénigrement survient.

Dans ces situations, ce sont principalement les pères qui se font dénigrants. Une intervenante rapporte une situation dans laquelle la mère est impliquée et participe au dénigrement. Ce troisième type de famille se distingue des autres principalement en raison du rôle particulier que le dénigrement a dans ces familles. En effet, selon les données recueillies, le MTP est installé dans les méthodes éducatives défendues par les pères qui exercent une très forte pression et font sentir à leurs enfants qu'ils ne répondent pas à leurs attentes. Selon les témoignages, ces enfants doivent constamment faire face à l'insatisfaction de leur père (n=2), ou de leur beau-père qui agit à titre de père (n=1). Le dénigrement dans ces familles est chronique et sciemment installé comme mesure disciplinaire.

En ce qui concerne les antécédents en protection de la jeunesse chez ces familles, les intervenantes font référence à l'abus physique et à la VC. Dans ces deux situations, les suivis pour ces motifs ont été clos (fin de la relation pour VC), ou transférés au CLSC afin de poursuivre le soutien offert à la famille (abus physique). Dans un seul cas, une mère entreprend, de façon volontaire, un suivi familial auprès du CLSC en raison du dénigrement que son ex-conjoint fait vivre à leurs enfants. Ces familles ont donc toutes fait l'objet d'interventions ou ont été rencontrées par les services sociaux pour discuter des méthodes éducatives des parents.

En plus des abus verbaux, il ressort des témoignages des professionnelles que les enfants sont soumis à un climat tendu en raison de la rigidité dont les parents dénigrants font preuve. Ce climat est marqué par la cooccurrence du dénigrement avec un risque d'abus physique et de l'abus physique notamment dans le cas de crises familiales : lorsque, par exemple, les pères sentent qu'ils perdent le contrôle sur leurs enfants, ou simplement dans l'exercice de leur autorité. Une intervenante raconte les particularités de la hiérarchie familiale et des conditions à laquelle un enfant qu'elle connaît dans le cadre de son travail est soumis :

[...] au cours de ces marches-là, il lui faisait faire des push-up, ou il pouvait le faire courir. Mais tu sais, c'était au-delà... pis ce n'était pas un petit gars qui était sportif. Dans le fond, ses intérêts pis ses forces, c'était plus dans les arts. Dans les sports, il n'avait vraiment pas d'intérêt pis de talent de ce côté-là. Donc pour lui, ce n'était pas quelque chose d'agréable là. Il y avait des choses par rapport au chien aussi. C'est comme, dans l'ordre, dans la hiérarchie de la famille, parce qu'il y en avait une, c'était le beau-père qui était au top, la mère du jeune était

en deuxième, le chien était en troisième pis le jeune était le dernier. Tu sais, le chien était mieux traité que le jeune. Pis c'est arrivé, pis il le racontait sans avoir l'impression que c'était un problème là, le beau-père le disait qu'il avait demandé au... Tu sais, le chien a dominé physiquement l'enfant à plusieurs reprises. (207-1)

En ce qui concerne les impacts observés, les intervenantes notent que de façon générale, l'ambiance familiale est affectée par la discipline imposée par les pères. Les intervenantes évoquent également plusieurs impacts chez les enfants qui souffrent du dénigrement et des stratégies éducatives très dures qui s'y rattachent. D'abord, sur le plan comportemental, dans les deux situations impliquant des adolescents, les intervenantes rapportent que ces derniers ont des comportements difficiles: opposition, troubles de comportement et certains commettent même des méfaits (des vols et des bris pour l'essentiel).

Au niveau psychosocial, deux intervenantes rapportent que les victimes reproduisent cette dynamique de violence dans leur relation amoureuse, mais également avec la mère qui n'est pas dénigrante. Ils peuvent même aller jusqu'à s'associer avec des jeunes plus délinquants. Dans le cas d'une victime plus jeune, l'intervenante identifie les impacts suivants : de l'isolement, un renfermement sur soi, des difficultés à entrer en relation avec les autres jeunes de même et des problèmes d'estime de soi. Les intervenantes racontent que les enfants éprouvent également des difficultés sur le plan émotionnel. Par exemple, une répondante rapporte un cas où les mots employés par les parents ont mis « la jeune dans tous ses états, elle était vraiment affectée par les mots de ses parents » (207-2). Il ressort des propos des intervenantes que la relation entre l'enfant et son parent, maltraitant ou non, ne peut qu'en ressortir affectée.

À titre d'exemple, une adolescente de 16 ans a décidé de se soustraire de son père, c'est-à-dire qu'elle a mis fin à la garde partagée en choisissant de vivre exclusivement avec sa mère, puisque le dénigrement qu'elle vivait chez son père générait trop de souffrances. L'intervenante explique le choix de l'adolescente : « “Ben moi chu capable de faire ma vie, pis là je me prends en main pis j'arrête d'être blessée par les comportements de mon père”. Un peu comme si elle disait “Ben mon père est comme il est puis moi ce que je vais faire, c'est que je vais faire en sorte qu'il me blesse pu” » (115-1). Il y a donc ici rupture de contacts avec le responsable du dénigrement.

Finalement, en ce qui concerne le rendement scolaire, deux situations font état des cas de suspension scolaire, des échecs, des difficultés de concentration, des absences et un manque d'assiduité et d'application. En somme, les intervenantes observent plusieurs impacts graves chez ces victimes.

Pour mieux cerner l'importance du dénigrement dans ces familles, les intervenantes dressent des portraits détaillés des caractéristiques personnelles des pères. En effet, tel que mentionné précédemment, ce troisième profil type se démarque des autres profils en raison du rôle majeur de la figure paternelle. Selon les témoignages des professionnels, ces pères, très impliqués, sont décrits comme accordant une importance majeure à la discipline et au respect de leur autorité. Il apparaît donc que le dénigrement fait partie intrinsèque de la mentalité de ces hommes décrits comme rigides et sévères par les intervenantes interrogées. L'extrait suivant témoigne du caractère militaire et intransigeant qu'elles associent volontiers à ces hommes : « C'était un monsieur qui avait l'air... C'était un mécanicien, mais on aurait eu l'impression que c'était une espèce de militaire, il était très très rigide, très sévère, très contrôlant, pis très froid » (207-1). Les intervenantes évoquent que leurs pratiques et leurs compétences parentales témoignent d'un manque de sensibilité, particulièrement en ce qui concerne les besoins affectifs de leurs enfants. Les intervenantes identifient que la principale difficulté de ces pères est liée à leur « difficulté de comprendre qu'ils avaient un rôle à jouer dans les difficultés de la famille » (207-2). En effet, ces parents ont tendance à renvoyer à l'enfant la responsabilité des difficultés familiales, et du dénigrement plus particulièrement.

Dans ce profil type, les mères tiennent un rôle moins actif en lien avec les comportements d'abus. En effet, les intervenantes évoquent surtout la responsabilité des pères dans ces situations. Cependant, il ressort de ces témoignages que deux mères sur trois ne protègent pas leurs enfants et les exposent ainsi aux MT des pères. Elles demeurent néanmoins impliquées dans leurs familles respectives qui sont essentiellement biparentales et elles ont peu d'enfants. Ces parents ont un âge moyen, ne vivent pas de difficultés psychosociales et ils sont soutenus par un réseau social. Selon les témoignages, ils sont de classe moyenne à supérieure et n'éprouvent pas de difficultés



financières. En somme, ces familles ont donc plus de ressources personnelles, matérielles et sociales que les deux autres sous-groupes.

Puisque ces pères ont, selon les intervenantes, la certitude d'avoir « la bonne façon de faire » en lien avec l'éducation de leur enfant, elles expliquent qu'il est très difficile d'obtenir leur collaboration. Une intervenante décrit la vision d'un père rencontré en ce qui concerne sa façon de faire :

Le père ne reconnaissait pas ses difficultés, parce que pour lui c'était ses méthodes éducatives pis il dénigrait tout ce qui se passait par rapport à... Tu sais, quand il voyait des parents dire « non je veux pas, non je veux pas » pis qui argumentaient avec ses enfants, il disait « Voyons donc on n'argumente pas avec un enfant, on dit non pis ça finit là ». Fait que pour lui, tout ce qu'il observait dans la société, ce n'était pas efficace. (115-1)

Les répondantes expriment que la rigidité de ces pères rend le travail de collaboration laborieux. De plus, les témoignages indiquent que deux hommes sur trois ont une attitude menaçante face aux intervenantes. Ces dernières mentionnent que ces suivis nécessitent beaucoup de travail : elles doivent multiplier les stratégies et les efforts pour obtenir l'adhésion des pères qui ne tolèrent pas ou peinent à tolérer ce qu'ils interprètent comme de l'ingérence.

En bref, dans ces familles, le dénigrement est profondément installé en tant que méthode de contrôle et de discipline. Les enfants en souffrent depuis longtemps, de façon quotidienne, et vivent plusieurs impacts associés au dénigrement. Ces familles ne cumulent pas de grandes difficultés personnelles ou sociales. Les difficultés identifiées par les intervenantes renvoient surtout à la mentalité des pères qui ont une conception étroite et rigide de la bonne façon d'éduquer un enfant.

Pour illustrer cela, voici un exemple qui témoigne de l'ampleur du dénigrement dans ces situations :

Fait que lui, dans sa mentalité, c'est qu'il faut dire la vérité aux jeunes : « T'es pas bon à l'école, tu comprends rien, t'es cruche ». Et le père disait « Je peux pas lui dire qu'il est bon sur la glace, il est pas bon, c'est un pourri sur la glace. Fait que moi je vais y dire comme qu'il est là. Je ferai pas semblant, t'es bon,

t'es bon, lui donner une tape dans le dos quand j'ai honte de lui quand il est sur la glace. Je peux pas y dire : Wow ! t'es intelligent parce que t'as eu 40 % dans ton examen. » Je vas y dire : « Regarde, t'es un niaiseux, tu le vois ben, regarde ton résultat le démontre que t'es un niaiseux ». (115-1)

Dans une situation, une autre intervenante raconte qu'il est très difficile pour les parents de parler en termes positifs de leur fille de qui ils ont honte. Elle mentionne par ailleurs que contrairement à leur perception, leur fille est parfaitement normale :

Pis c'était quelque chose de quotidien, en fait. Tu sais ils la traitaient beaucoup de pute là, ça c'était la principale insulte, à cause de son habillage, à cause de son maquillage... pis à cause de son chum. ... Mais tu sais, c'était une ado normale, dans le sens qu'elle se maquillait un petit peu pis elle n'était pas... bon, elle était habillée comme une belle jeune fille, mais ce n'était rien d'exagéré. Pis elle avait le même chum depuis plusieurs mois, pis c'était un bon gars, fait que... (207-2)

### **3.2.2 Interventions préconisées**

Pour faire suite à l'analyse plus en profondeur des représentations des intervenantes à l'égard des situations familiales impliquant du dénigrement, une deuxième typologie est présentée dans cette section. Celle-ci concerne les interventions proposées par les intervenantes lorsqu'il y a présence de dénigrement parmi les facteurs de compromission identifiés. Les répondantes étayaient des interventions multidimensionnelles qui combinent plusieurs stratégies en réponse aux problèmes identifiés chez ces familles. Pour simplifier la présentation de leurs témoignages, elles ont été regroupées en fonction des cibles d'interventions.

Le tableau 2 présente en première partie les interventions communes aux trois profils types et les interventions qui sont spécifiques à chacun des profils. Comme le tableau l'indique, toutes interventions, qu'elles soient spécifiques à chacun des profils types ou qu'elles soient communes aux trois, sont appelées à agir sur trois cibles : les parents, les enfants et les relations familiales. Les prochaines pages détailleront les interventions rapportées à l'aide d'extraits des entrevues. Toutes les interventions évoquées par les intervenantes ont été analysées, même si certaines d'entre elles ne représentent pas une réponse directe au dénigrement. Malgré cela, les

interventions qui tiennent une place importante dans les représentations des intervenantes en lien avec le dénigrement, sont citées afin d'offrir un portrait global du suivi offert en pareil cas.

### 3.2.2.1 Interventions communes aux trois profils types

Les propos des intervenantes indiquent que trois cibles d'interventions sont communes aux différents profils types : les interventions ciblant les parents, les enfants et les relations familiales. Les intervenantes planifient et mettent en œuvre des services en réponse aux besoins qu'elles identifient par rapport à ces trois cibles, souvent dès le début de l'implication de la DPJ. Ces interventions sont donc présentées comme étant prioritaires selon les propos rapportés. Cette section les présentera sommairement. Les spécificités de l'intervention identifiées pour chacun des profils seront ensuite présentées dans leur section respective. Ces interventions comprennent : 1) la sensibilisation des parents ; 2) le placement des enfants et les changements des modalités de garde ; 3) le soutien en lien avec la gestion des conflits.

Tableau 3. – Représentations à l’égard des interventions préconisées selon les profils familiaux

	Cibles des interventions proposées	Type 1 — Dynamique familiale de conflits importants impliquant l’ensemble des membres	Type 2 — Dynamique conflictuelle en contexte de famille recomposée	Type 3 — Dynamique parent-enfant difficile dans le contexte d’une discipline autoritaire
Interventions communes à tous les profils types	Les parents	Sensibiliser les parents aux impacts du dénigrement et aux besoins de leurs enfants		
	Les enfants	Retirer l’enfant du milieu dénigrant		
	Les relations familiales	Offrir des services éducatifs pour réduire les conflits entre les différents membres		
Les interventions spécifiques aux différents profils	Les parents	Répondre aux besoins individuels des mères découlant de nombreuses difficultés vécues Répondre aux besoins de base de la famille Sensibiliser les mères quant aux besoins affectifs des enfants	Sensibiliser quant aux impacts du conflit de séparation Accompagner en lien avec les difficultés associées à leur séparation	Favoriser la collaboration des pères Sensibiliser sur la dureté de leur méthode
	Les enfants	Répondre aux besoins multiples des enfants en lien avec les différents motifs de compromission identifiés Atténuer les impacts du dénigrement	Mettre un terme à l’exposition au dénigrement perpétré par le beau-père à travers le retrait de l’enfant ou le changement dans les modalités de garde	Référer les enfants aux services spécialisés Demande de placement
	Les relations familiales	Travailler sur les relations parent-enfant et les compétences parentales	Travailler les compétences en gestion de conflit entre ex-conjoints	Travailler à rétablir graduellement une relation positive

### *Interventions ciblant les parents*

Les intervenantes expliquent la nécessité de sensibiliser les parents sur les points suivants : 1) les impacts possibles du dénigrement sur les enfants ; 2) leur rôle et leurs responsabilités en lien avec la réponse aux besoins de leur enfant. Leurs témoignages font état de l’importance de mettre cette démarche de l’avant dès les premières rencontres avec les parents. La sensibilisation est l’objectif le plus souvent cité par les répondantes, peu importe le profil des familles.

### *Sensibiliser les parents quant aux impacts que le dénigrement peut avoir sur les enfants*

Des intervenantes disent devoir mettre beaucoup d’effort en lien avec cet objectif. L’une d’entre elles rapporte avoir dû « passer des heures et des heures à essayer de faire comprendre aux parents » que le dénigrement a des impacts graves sur les enfants (207-2). Certaines rapportent

que ce travail de sensibilisation est difficile en raison du manque de reconnaissance des parents. Elles disent devoir travailler d'arrache-pied pour sensibiliser ces parents au fait que leurs enfants sont perturbés par le dénigrement. Une intervenante précise que cette difficulté est propre aux MTP. Il semble qu'il peut s'avérer difficile de leur faire reconnaître qu'il faut changer leur façon de faire.

Les intervenantes partagent différentes stratégies en lien avec cet objectif. Des participantes rapportent qu'elles travaillent sur cet aspect durant les rencontres avec les parents. Elles disent devoir expliquer aux parents que certains mots, ou certaines façons de s'adresser aux enfants sont blessants, et que cela peut avoir des répercussions sur les enfants. Elles sont amenées à « recadrer les parents », les « ramener » aux impacts que leurs comportements occasionnent chez leurs enfants. Elles disent le faire en « reprenant » des situations que les familles vivent tout en explicitant quels comportements ou réactions seraient plus appropriés. Elles s'adressent aux parents en indiquant de façon très concrète ce qu'ils peuvent dire et ne pas dire à leur enfant (ne pas traiter de noms, insulter, crier, etc.). Les répondantes racontent qu'à cet effet, qu'elles peuvent être amenées à citer des conversations entières auxquelles elles ont elles-mêmes assisté entre les parents et les enfants, ou que les parents et les enfants ont rapportées. Le but : articuler on ne peut plus clairement comment un parent doit s'adresser et se comporter avec son enfant. Voici un extrait dans lequel une intervenante raconte de quelle façon elle sensibilise une mère par rapport à ses propos blessants :

Elle va lui dire « Ben non, t'es une belle fille. Si ce n'était pas de ton gros ventre, tu serais correcte ». Là elle ne réalise pas que dire à sa fille « T'as un gros ventre... » Mais je dis « Madame, le gros ventre, il fait partie de votre fille. Quand vous dites "C'est juste ça qui n'est pas beau", ben c'est quand même une grosse partie d'elle-même là », tu sais, « Fait que ça lui fait de la peine », « Ben non, elle le sait qu'elle a un gros ventre là, pis ça n'y fait pas de peine, elle le sait », « C'est quand même blessant, Madame ». Fait que c'est de la sensibiliser comme ça à ces paroles-là... (115-2)

Sensibiliser les parents quant à leur rôle et leurs responsabilités en lien avec les besoins des enfants

Des intervenantes rapportent également le travail de sensibilisation des parents qu'elles effectuent sur les besoins de réconfort et d'affection des enfants. Elles nomment devoir expliquer

aux parents qu'ils ont un rôle à jouer en lien avec la confiance en soi de leurs enfants. Elles précisent qu'elles doivent leur expliquer que les enfants doivent se sentir aimés, acceptés et valorisés dans leur milieu familial. Par exemple, une intervenante explique qu'elle a sensibilisé les parents sur l'importance d'encourager la participation d'un enfant dans la vie familiale pour qu'elle ne se sente pas rejetée par ses parents.

Comme mentionné précédemment, plusieurs intervenantes font ce travail durant leurs rencontres avec les parents, mais d'autres mettent plutôt les parents en lien avec des éducateurs spécialisés, ou avec les intervenantes du CLSC qui assureront ce travail de sensibilisation.

Il ressort également des témoignages qu'il s'agit d'un volet éducatif, où les répondantes partagent leurs connaissances sur le développement de l'enfant, ses besoins et les impacts associés aux MTP. Tout ce travail a pour objectif que le dénigrement ne se reproduise plus en outillant et en informant les parents afin qu'ils adoptent de meilleures stratégies éducatives et aient des réactions non violentes à l'endroit de leurs enfants lorsqu'ils font face à des situations plus difficiles.

En outre, il ressort des témoignages que ce type d'intervention nécessite beaucoup de travail et de temps avant que les parents reconnaissent les problèmes dont ils sont responsables et l'impact que cela peut avoir sur leurs enfants. Même quand une amélioration est notée, nombre d'intervenantes préfèrent demeurer dans le dossier pour continuer de travailler cet aspect de concert avec les parents.

### *Interventions ciblant les enfants*

À travers les trois profils, les intervenantes évoquent que le placement ou le changement des modalités de garde est souvent envisagé pour protéger ces victimes de dénigrement.

#### [Retirer l'enfant du milieu dénigrant](#)

Pour protéger les enfants du dénigrement qu'il vit, les intervenantes disent vouloir parfois le retirer du milieu familial. Le placement et les changements quant aux modalités de garde (d'un parent à l'autre) ressortent comme des interventions qui peuvent être utilisées selon les

intervenantes. Elles rapportent que ce type d'interventions est soutenu par l'accompagnement des parents afin de les préparer au retour de l'enfant. En effet, lorsque les enfants sont retirés de leur milieu, la plupart des intervenantes soutiennent que leur objectif est de prévoir le retour dans leur milieu familial dès que la situation sera améliorée avec les parents grâce au travail d'intervention.

C'est en prenant en compte la mobilisation et l'ouverture des parents aux démarches proposées par les représentantes de la DPJ que les intervenantes prennent ce type de décision. En effet, tel que rapporté par les répondantes, le manque de collaboration des parents peut mener au retrait des enfants de leur milieu pour mettre fin à la situation de compromission. L'extrait qui suit montre que semblable résistance parentale peut mener une intervenante, qui ne voit pas d'autres solutions à cette impasse, à procéder au placement l'enfant :

Oui, ça a été ordonné et là elle est placée, pis euh... C'est ça, c'était contesté par les parents, mais en même temps, à cause de la non-collaboration, pis à cause de la non-reconnaissance aussi de la mère à certains niveaux, la non-implication du père à l'époque, ben nous, on ne voyait pas autre chose que le placement, parce qu'il n'y avait personne aussi comme soutien. (205)

Les intervenantes mentionnent qu'elles priorisent malgré tout le maintien des enfants dans leur noyau familial, et favorisent un retour rapide des enfants quand cela est possible. Lorsqu'il y a un retrait de l'enfant de son milieu, des intervenantes rapportent qu'elles privilégient un placement chez un membre de la famille élargie, et ont recours à un placement dans un autre milieu (en famille d'accueil ou en foyer de groupe) uniquement lorsque cette option n'est pas possible. Certaines intervenantes justifient leur décision de retirer l'enfant de son milieu en expliquant qu'elles veulent laisser du temps aux parents pour qu'ils reprennent le contrôle de leur situation, alors que le bien-être de l'enfant est assuré temporairement dans un autre milieu.

#### *Interventions ciblant les relations familiales*

En ce qui a trait aux interventions ayant pour cible les relations familiales, les témoignages montrent qu'il y a un souci d'offrir un soutien éducatif pour travailler la réduction des conflits au sein de ces familles.

### Offrir des services éducatifs pour réduire les conflits

Il ressort des narrations que les sources de conflits ainsi que leur ampleur varient selon les profils types. Les intervenantes expriment néanmoins leur souhait d'outiller et d'accompagner les parents de ces trois profils. Non seulement elles souhaitent faire diminuer la fréquence et l'intensité des conflits, mais elles espèrent permettre à tous les membres du noyau familial de développer leurs compétences en résolution de conflits. Ces démarches s'adressent tout de même plus directement aux parents afin de rétablir une dynamique familiale positive et de protéger les enfants des conflits violents, comme l'indique une intervenante : « Travailler pour qu'il y ait moins de conflits dans le milieu, pis que la jeune ne soit pas dans un climat là... au moins qu'il n'y ait plus de chicane dans la maison » (118-1). Des intervenantes disent travailler cela lors de leurs rencontres avec les parents, alors que d'autres font appel à un service d'éducateur spécialisé pour ce faire.

#### 3.2.2.2 Interventions spécifiques aux différents profils

En plus des interventions communes aux trois profils types, les répondantes en ont partagé qui sont spécifiques à chacun des profils. Cette section abordera ces interventions qui ciblent encore une fois les parents, les enfants et les relations familiales et sont présentées pour chacun des trois profils types. C'est également dans cette section que des précisions seront apportées quant aux interventions communes qui varient selon les spécificités de chacun des profils.

##### *Type 1 Dynamique familiale de conflits importants impliquant l'ensemble des membres*

Cette section aborde les interventions évoquées dans les situations associées au premier profil type. Les prochaines pages feront état d'un large éventail d'interventions qui touchent plusieurs sphères, souvent adressées aux mères et aux causes de leur détresse, afin de répondre à la dynamique familiale conflictuelle. Les interventions concernant les enfants et la dynamique familiale seront également abordées.



## Interventions ciblant les parents

Parmi les interventions mentionnées ciblant les parents du premier profil type, on retrouve celles visant à : 1) répondre aux besoins individuels des mères découlant des nombreuses difficultés vécues ; 2) répondre aux besoins de base de la famille ; 3) sensibiliser les mères quant aux besoins affectifs des enfants.

### *Réponses aux besoins individuels des mères découlant des nombreuses difficultés vécues*

Les intervenantes expliquent vouloir agir sur les causes des MT qu'elles associent aux nombreuses difficultés des mères. Comme une intervenante l'indique ici, cela veut parfois dire mettre de côté la problématique ou le motif de signalement pour aller au-delà :

Tu sais que la problématique, ce n'est pas le mauvais traitement finalement, en bout de ligne, mais c'est tout ce qui est en dessous de ça. Fait que finalement... Pis dans le fond, c'est de même qu'on est intervenus avec cette mère-là. On est intervenus à la racine (dépendance affective, déficience intellectuelle, problème de santé mentale, relation amoureuse conflictuelle), et non sur les propos qui étaient utilisés nécessairement.... Mais c'est ça, moi je me dis toujours connaître davantage pour mieux s'outiller. (209-1)

Les interventions présentées dans les prochains paragraphes sont le reflet des propos de cette intervenante qui appuie sa démarche sur l'importance de répondre aux facteurs qui participent à la détresse de ces mères. Les intervenantes décrivent donc des interventions qui visent à offrir une réponse aux traumatismes associés à l'histoire personnelle, aux dépendances, à l'isolement et aux autres causes du stress qu'elles vivent. Ce qui revient le plus dans les propos rapportés, ce sont principalement des références pour du soutien et des services spécialisés : psychologue, psychiatre, médecin, thérapie pour consommation, infirmière à domicile, offre de répit, auxiliaire familiale, etc. Dans ces situations, les intervenantes se tournent principalement vers le CLSC et les organismes communautaires qui pourront être à la base d'un réseau soutenant. Les intervenantes nomment l'importance de mettre les mères « en lien » avec des organismes de leur milieu pour qu'elles soient mieux entourées au moment de la cessation du suivi social. Certaines intervenantes ont pu inclure des membres de la famille élargie dans cette démarche : ceux-ci peuvent soutenir les mères dans leurs tâches et leur offrir des moments de répit. Cependant, les

intervenantes rapportent souvent que cela n'était pas possible en raison de l'isolement de ces familles monoparentales.

L'extrait qui suit fait état des nombreux services qui sont offerts dans une de ces familles. Les propos de cette intervenante reflètent l'importance des interventions effectuées auprès des mères appartenant au premier profil.

Elle a été mise en lien avec le CLSC pour obtenir un auxiliaire familial, a mis en place également un service de bénévoles en lien avec le centre jeunesse. Il y a eu l'éducatrice, comme je disais aussi, qui a été présente. Il y a eu... C'est sûr que Madame, on l'a mise en lien avec un médecin. Elle a fait ses démarches, tout ça, pour obtenir un soutien au niveau médical. Donc ça été comme toutes les services qui ont gravité là autour de Madame. Et on avait mis aussi en lien le réseau au niveau paternel, le grand-père qui ne prenait pas parti, mais en fait qui lui venait aider et supporter Madame, au niveau par exemple du transport pour les petites à la garderie, des choses comme ça. (209-1)

#### *Réponses aux besoins de base de la famille*

Les intervenantes insistent sur les mesures déployées pour réduire la pression que les mères ont sur leurs épaules dans l'exercice quotidien de leur rôle. Dans certaines situations, cela inclut également des démarches qui visent à répondre aux besoins de base des familles : référence à des organismes pour du dépannage alimentaire, assistance pour avoir un logement salubre, etc.

Il est manifeste que les intervenantes travaillent à réduire les facteurs de vulnérabilité des mères de ce profil type, puisqu'elles associent leurs comportements dénigrants au fait qu'elles sont dépassées par les difficultés auxquelles elles font face.

#### *Sensibiliser les mères quant aux besoins affectifs des enfants*

Concernant le premier profil type, on doit rappeler que les intervenantes rapportent que beaucoup de ces mères, préoccupées par les nombreuses difficultés qu'elles rencontrent, affichent une capacité déficiente à reconnaître les besoins de leurs jeunes enfants et à y répondre: elles en viennent indisponibles émotionnellement et cognitivement. Les intervenantes ont donc insisté sur la nécessité de sensibiliser les mères quant aux besoins affectifs des enfants, et la reconnaissance de ces besoins. Tel que mentionné dans la section de ce présent mémoire voué à ce sujet, certaines intervenantes font ce travail de sensibilisation durant les rencontres

supervisées. Lorsqu'il n'y a pas de visites supervisées, les intervenantes mentionnent qu'elles décortiquent des situations de la vie quotidienne de ces mères pour expliciter comment il est adéquat de réagir pour mieux combler les besoins effectifs de son enfant : le serrer dans ses bras, lui parler doucement, le valoriser, etc. Dans les interventions partagées, la place qu'occupent la sensibilisation des mères et le développement de leur capacité à reconnaître les besoins de leur enfant et à y répondre est en fait typique de ce profil de famille monoparentale.

#### *Interventions ciblant les enfants*

Les interventions abordées dans cette section visent à : 1) répondre aux besoins multiples des enfants en lien avec les différents motifs de compromission identifiés chez ces familles ; 2) atténuer les impacts du dénigrement.

#### *Réponses aux besoins multiples des enfants en lien avec les différents motifs de compromission identifiés chez ces familles*

En ce qui concerne les enfants du premier profil type, les répondantes accordent une grande importance à la réponse aux conséquences des autres motifs de compromission. Il faut cependant rappeler que les multiples impacts identifiés chez ces enfants ne sont pas uniquement redevables au dénigrement : les autres motifs de compromission ont également contribué à leur édification. Voilà pourquoi les intervenantes soulèvent des réponses aux nombreux besoins des enfants, dont ceux associés au dénigrement font partie.

En interventions, les répondantes travaillent sur tous les besoins de développement de base. À cet effet, outre le placement ou le changement de garde de ces enfants, elles ont surtout rapporté un éventail de services spécialisés susceptibles de répondre aux besoins des enfants qui souffrent de négligence, de méthodes éducatives inadéquates, d'abus physique et de trouble de comportement. Dans ces cas, les interventions mises en place concernent, par exemple, la régularisation d'un suivi médical (parfois intensif) pour les enfants vivant de la négligence. En effet, dans certaines situations, des intervenantes rapportent que des enfants aux prises avec des problèmes de santé nécessitent un suivi régulier. Il importe donc que ces jeunes reçoivent les soins nécessaires, et les intervenantes s'assurent alors qu'ils rencontrent les professionnels de la santé appropriés (podiatre, pédiatre, pédodontiste). Certaines vont même jusqu'à accompagner

les mères durant les rencontres médicales. Dans d'autres situations, les intervenantes exigent la fréquentation du milieu scolaire, d'une garderie, ou d'un service de garde.

Ce qui apparaît dans les propos des intervenantes, c'est que les interventions et l'accompagnement en lien avec le dénigrement peuvent être secondaires à un autre MT traité en priorité (dans plusieurs cas la négligence) ou à un problème principal (souvent le soutien aux mères). L'extrait qui suit illustre l'importance que les intervenantes accordent aux autres motifs de compromission. Dans cette situation, les préoccupations de l'intervenante concernent davantage la situation médicale, réglée grâce aux suivis auprès de différents professionnels : « il y avait juste toute la problématique de conflit, tout ça (qui demeurait), mais je pense qu'ils ont même fermé » (113). Cet extrait est révélateur du fait que dans certains cas, les MT en cooccurrence l'emportent sur le dénigrement lorsqu'il est question des interventions à mettre en place dans ces milieux.

#### *Atténuer les impacts du dénigrement*

En réponse directe au dénigrement et à ses conséquences néfastes, les interventions proposées concernent surtout le placement des enfants (chez un parent, en famille d'accueil ou en foyer de groupe de réadaptation). Pour préciser ce qui a été présenté sommairement dans la section concernant les interventions communes, il apparaît que le placement occupe une place importante, particulièrement dans les témoignages associés à ce profil type. Dans certaines situations, les intervenantes mentionnent également qu'elles appuient les familles en lien avec les modalités de garde dans les situations où les pères sont impliqués. Cependant, il faut préciser que cela vise surtout à alléger la charge des mères.

Dans certains cas, des intervenantes évoquent des situations nécessitant un placement jusqu'à la majorité des enfants. Cela est rapporté seulement dans les situations qui font partie de ce profil type. Dans ces cas, les intervenantes mentionnent surtout des situations impliquant des adolescentes et le placement à majorité est fait en accord avec les parents et les adolescentes concernés. Les intervenantes rapportent également que le placement permet d'effectuer un travail de réadaptation avec les jeunes qui éprouvent des difficultés d'adaptation. Cet effort de réadaptation peut inclure, ou non, des interventions spécialisées. Certaines expliquent que cela

permet de travailler avec les enfants : la routine d'hygiène personnelle, l'estime de soi, la structure avec un horaire fixe, etc. Une répondante précise que le travail sur ces aspects n'était pas possible dans le milieu familial.

Outre le placement, d'autres réponses directes aux impacts du dénigrement sont rapportées. Elles collaborent avec le milieu scolaire pour s'assurer de l'adaptation de ces jeunes et de leur apaisement dans ces milieux. Par exemple, l'une des répondantes indique qu'elle s'assure que l'école est sensible au fait que l'enfant fait face à plusieurs changements (notamment le placement) et que le personnel de l'école doit veiller à réduire la pression qu'il vit. Elle précise que « si un devoir n'est pas fait il faut être compréhensif de sa situation familiale ». Une autre intervenante rapporte que l'incidence du dénigrement sur une adolescente rend l'implication du CLSC nécessaire afin d'effectuer un suivi avec le milieu scolaire : surveiller les absences, avoir un encadrement à l'école, etc. Une autre raconte plus précisément l'accompagnement qu'elle offre à une enfant, en ayant préalablement expliqué que le dénigrement avait un impact sur l'estime de cette enfant et ses capacités à entrer en relation avec autrui : « Travailler sur le fait qu'elle n'a pas d'ami, elle est isolée. Faque tu sais c'est tout au niveau d'elle-même, au niveau de sa fierté, au niveau de sa valorisation, il n'y en a pas, actuellement. Fait que ça, c'est un aspect qu'on va travailler » (211).

En lien avec les impacts du dénigrement, certaines intervenantes ont aussi proposé des références auprès de psychologues et psychiatres, en particulier dans le cas d'adolescentes qui manifestent des troubles de comportement qu'elles considèrent comme liés au dénigrement.

Les intervenantes disent également travailler l'autonomie de ces jeunes, leur passage à la vie adulte et la préparation pour leur départ du milieu familial. Par exemple, dans le cas d'une adolescente qui souhaite quitter le milieu dénigrant, les répondantes disent travailler sur son départ futur afin que celui-ci soit positif et que la jeune fille soit outillée pour y faire face. Une intervenante raconte les objectifs pour cette jeune :

Ce qui est envisagé de travailler avec la jeune, c'est son départ de chez elle. Tu sais, qu'elle s'organise parce qu'elle s'en va au cégep, pis... C'est un peu l'objectif visé. C'est de travailler son autonomie pour qu'elle s'en aille de là, mais qu'elle garde un lien positif avec sa mère... (118-1)

Les intervenantes ne proposent pas ce type d'accompagnement (psychologique, travailler l'autonomie) pour les enfants en bas âge, qui sont le plus souvent impliqués dans ces situations .

#### *Interventions ciblant les relations familiales*

Les interventions présentées dans cette section abordent : 1) la gestion des conflits dans ces familles ; 2) le travail sur la relation parent-enfant.

#### *La gestion des conflits dans les familles*

Comme il a été mentionné dans la première section du chapitre 3, ce type de famille est aux prises avec de nombreux conflits et situations de crises, et les intervenantes mentionnent que cela définit leur dynamique familiale. En plus des interventions visant à soutenir les mères et à réduire leurs facteurs de stress qui peuvent générer des crises, les intervenantes offrent un soutien éducatif qui vise à accompagner ces femmes dans le développement de leurs capacités à mieux gérer les moments qui escaladent en crises. Les répondantes témoignent qu'il s'agit d'une forme d'accompagnement qui est plutôt « pratique », durant lequel les intervenantes donnent des astuces concrètes. Elles travaillent pour éviter que les parents perdent le contrôle, gèrent mieux leurs émotions et trouvent des moyens pour interagir correctement, même en contexte de discipline. Elles travaillent avec les parents pour trouver des alternatives à leur réflexe de crier lorsqu'ils reconnaissent les signes d'une crise potentielle. À titre d'exemple, une intervenante raconte qu'en travaillant avec un éducateur de crise (Interventions rapide et intensive), une famille a réussi à trouver des moyens pour mieux gérer les conflits qui étaient préalablement susceptibles d'escalader jusqu'à la violence physique. Dans cette cellule familiale, le moyen retenu consiste à se retirer et ne plus parler, alors qu'avant, le parent aurait opté pour le dénigrement. Même si l'intervenante considère que cela dénote une immaturité de la part du parent, elle souligne que cela améliore néanmoins la dynamique familiale, et surtout la condition de l'enfant qui subit les cris et les menaces.

Certaines répondantes évoquent aussi des interventions plus ciblées en lien avec la gestion des conflits entre les ex-conjoints. Dans ces milieux, on doit le rappeler, les intervenantes ont rapporté que les mères ont la plupart du temps la charge des enfants, tandis que les pères participent peu au suivi de la DPJ ainsi qu'à l'éducation des enfants. Dans certaines situations, où

les pères sont décrits comme étant plus impliqués, des intervenantes disent offrir un soutien aux parents afin qu'ils améliorent l'organisation et la gestion des horaires de garde et des échanges, puisque ces motifs constituent une cause importante de conflits et de désorganisation. En s'impliquant dans la gestion des moments de garde et en assurant la participation du père, une intervenante dit vouloir « diminuer les attentes mutuelles, créer moins de frustration, moins d'ondes de colère, de désorganisation » (113). Elle explique également que cela permet de favoriser l'implication des pères pour offrir du répit aux mères.

#### *Le travail sur la relation parent-enfant*

Les intervenantes partagent des interventions qui reflètent l'importance qu'elles accordent à l'amélioration de la relation parent (mère) — enfant dans les familles issues du premier profil. Selon elles, le lien mère-enfant est abîmé par l'indifférence et le détachement de la mère à l'égard de son enfant, et certaines expriment la nécessité d'aider à rétablir la relation pour le bien du jeune. Dans d'autres cas, cela est discuté plus loin, il s'agit plutôt de travailler à maintenir un lien lorsque l'enfant est retiré de son milieu ou s'il est en transition vers la vie adulte. Certaines précisent également que de ce genre d'accompagnement vise à répondre aux besoins affectifs de ces jeunes.

L'extrait suivant témoigne de l'importance accordée à ce type d'intervention dans une situation impliquant du dénigrement :

Les besoins de la famille, ben la relation mère-fils premièrement. Rétablir vraiment une relation, une communication, pis tout ça.... Surtout avec le plus vieux, parce que je sentais qu'il y avait comme une espèce de détachement comme si c'était un peu de l'indifférence face à cet enfant-là. Donc oui, rétablir là des liens adéquats avec cet enfant-là. (108-2)

Dans les cas où les enfants sont placés à court ou à long terme, les intervenantes disent également intervenir dans le but de développer et actualiser les pratiques parentales positives pour des interactions qui favorisent la relation parent-enfant. Elles expliquent que les visites supervisées constituent un moment propice pour amener les parents à reconnaître les besoins de leurs enfants et à travailler la manière d'y répondre, tout en protégeant ces derniers d'une exposition au dénigrement. Des intervenantes décrivent cela comme du « coaching » qui permet d'aider les mères à « déconstruire leurs mécanismes et leurs réflexes », et de les encadrer ainsi que les

soutenir dans l'apprentissage de compétences parentales. Une intervenante détaille l'accompagnement à vocation éducative qu'elle a assuré auprès d'une famille, et explique que son objectif est de rétablir une relation positive entre la mère et son enfant tout en s'assurant que ce dernier se sente protégé :

Moi je supervise une fois par semaine des visites avec la mère à mon bureau, d'une durée de 1 heure 30, pis c'est des visites supervisées très... C'est dans notre salle d'observation, donc je suis derrière la vitre. Pis la mère a quand même accepté que ça soit des visites aussi, je ne sais pas comment appeler ça... mais je peux sortir 10 fois durant la visite. En fait, je fais vraiment un coaching, euh... à la minute là. Pis je peux intervenir régulièrement, « Ce n'est pas juste que vous passez du temps avec votre fille, c'est chez vous aussi que l'on travaille certaines choses ». Donc quand la mère dit quelque chose d'inadéquat, ou quand la petite dit quelque chose qui est important et que la mère n'entend pas, ou quoi que ce soit, ben à ce moment-là je vais aider pour me faire... je vais sortir pour me faire un peu la porte-parole de la petite auprès de sa mère. (114)

Une autre parle d'une situation de dénigrement où la relation était tellement abîmée, qu'elle a dû travailler avec une éducatrice pour que la mère parvienne à voir des forces chez son enfant. Selon elle, « il a vraiment fallu partir à la base pour pouvoir rétablir une relation » lors des visites supervisées » (209-1).

Dans des dossiers impliquant des adolescentes, des intervenantes aident à la planification de rencontres, de « moments positifs » pour assurer un lien parent-enfant, sans qu'elles ne nécessitent de supervision. Par exemple, une intervenante rapporte que des contacts réguliers entre une mère et sa fille, tout en s'assurant de limiter les risques de conflits (suivi éducatif), permettent de répondre aux besoins affectifs de la jeune.

Même lorsque le retour chez le parent dénigrant est peu envisageable, des intervenantes soutiennent l'importance de maintenir un lien affectif. L'une d'entre elles exprime qu'« il faut qu'il y ait de quoi qui se maintienne. On ne peut pas couper les ponts complètement » (211) entre un parent et son enfant. Le maintien et l'amélioration du lien peuvent être rendus possibles par une simple communication (appels téléphoniques), ou des rencontres.

Les interventions présentées dans la présente section sont le reflet de la préoccupation qu'ont les intervenantes à l'égard de la détresse de ces mères. En réponse à la dynamique familiale de



conflit impliquant l'ensemble des membres, les répondantes proposent de nombreux services, parfois spécialisés, pour répondre aux besoins de ces femmes, alléger les facteurs de stress qui qu'elles subissent et les outiller en lien avec les capacités parentales et la relation parent-enfant. Outre le placement de l'enfant, moins de démarches renvoient directement à leur compromission associée au dénigrement. Ce n'est pas parce que la situation des enfants leur échappe, mais de nombreux impacts ont été identifiés en lien avec les autres motifs de compromission, elles veillent donc à répondre à ces impacts également.

Ce qui semble être priorisé dans ces situations concerne davantage le soutien aux parents et l'offre de services éducatifs pour qu'ils soient plus disponibles et mieux outillés pour répondre aux besoins de leurs enfants et aux moments de crises.

### *Type 2 Dynamique conflictuelle en contexte de famille recomposée*

Cette section abordera les interventions proposées aux familles du deuxième profil type. Il faut rappeler que ces dernières sont marquées par une dynamique conflictuelle en raison des changements familiaux et des difficultés éprouvées en contexte de recomposition familiale. Le travail en lien avec les 3 cibles d'interventions est peu détaillé, et cela est attribuable au caractère transitoire des problèmes évoqués dans ces situations familiales.

#### *Intervention ciblant les parents*

Lorsque les intervenantes s'expriment sur les interventions mises en place à l'intention des parents du deuxième profil type, elles disent vouloir : 1) sensibiliser ces parents aux impacts du dénigrement et des conflits de séparation sur les enfants ; 2) les outiller en lien avec les difficultés associées à leur rupture.

#### *Sensibiliser aux impacts du dénigrement et des conflits de séparation sur les enfants*

Dans ces situations, il faut rappeler que c'est le beau-père qui est identifié comme le responsable du dénigrement par les intervenantes. Malgré ce constat, peu d'interventions concernant la sensibilisation du beau-père sont rapportées. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il n'a pas la garde légale de l'enfant et les répondantes sont plus portées à travailler directement auprès des parents. Elles travaillent néanmoins à la sensibilisation des mères sur les impacts que le

dénigrement du conjoint peut engendrer chez leur progéniture. Elles effectuent ce travail auprès des mères, afin qu'elles se positionnent et protègent leur enfant du partenaire dénigrant.

Elles énoncent également des interventions qui concernent la sensibilisation des parents, en particulier les mères, par rapport à leurs conflits de séparation et aux impacts que cela peut avoir sur leurs enfants. Les intervenantes nomment que ces parents sont généralement adéquats, mais que les conflits entre eux nuisent aux enfants, et qu'ils doivent être sensibilisés à cet effet.

#### *Accompagner les parents avec les difficultés associées à leur rupture*

Pour l'une de ces intervenantes, cela signifie qu'elle doit soutenir une mère durant les démarches qu'elle entreprend en lien avec sa séparation. Elle précise qu'elle a dû « talonner Madame pour qu'elle fasse ses démarches » afin de quitter le domicile de son conjoint dénigrant. L'intervenante dit l'avoir aidé à obtenir de l'aide auprès d'une église et à se trouver un logement. La répondante ajoute que cette mère avait besoin d'une intervenante à l'écoute, prête à prendre du temps avec elle durant cette période difficile.

#### *Interventions ciblant les enfants*

Aucune intervention spécifique à ce profil n'est proposée pour les enfants. Cependant, des précisions quant aux spécificités du retrait de l'enfant sont présentées dans cette section.

#### *Mettre un terme à l'exposition au dénigrement perpétré par le beau-père*

En réponse à la dynamique familiale problématique, les interventions rapportées visent essentiellement à mettre un terme à l'exposition des enfants au dénigrement dont le beau-père est responsable. Les interventions qui touchent les enfants concernent leur retrait du milieu dénigrant. Parfois, cela s'effectue en changeant les modalités de garde, tandis qu'en d'autres cas, l'enfant peut être placé de façon temporaire.

Dans ces situations, les parents sont séparés et les enfants vivent le dénigrement seulement dans un des deux milieux. Des intervenantes retirent donc l'enfant du milieu problématique pour en confier la garde à l'autre parent. Dans une situation, l'intervenante raconte qu'un enfant est placé de façon transitoire chez un ami en attendant que sa mère quitte son conjoint dénigrant et qu'elle organise et finalise son déménagement.

### Interventions ciblant les relations familiales

Dans ces familles, les difficultés à l'égard des relations familiales renvoient aux conflits liés à la séparation des parents ainsi qu'à l'implication d'un beau-père dénigrant. Cette section présentera le travail que les intervenantes offrent dans ces situations.

#### *Travailler les compétences en gestion de conflit entre les ex-conjoints*

Dans une situation impliquant un conflit de séparation, l'intervenante dit faire un travail éducatif auprès de de la famille. Elle souhaite outiller les parents afin qu'ils trouvent des moyens pour faire face aux conflits vécus dans cette situation :

On a mis une éducatrice dans le milieu, pour ce qui est de développer des moyens justement de composer avec une famille qui est reconstituée, avec un père dans le portrait qui n'est pas toujours aidant, qui va comme crinquer l'enfant. Mais lui juge en même temps que le conjoint crinque l'enfant contre lui. Fait que c'était plus d'aider un peu tout le monde dans ça oui. (109)

Dans ce cas, l'intervenante raconte qu'elle travaille dans les deux milieux, de façon séparée (chez le père et chez la mère) afin de les accompagner à réduire la fréquence des conflits et à développer de bonnes méthodes de gestion de crises.

En bref, les répondantes détaillent peu les interventions qu'elles mettent en place avec les familles issues du deuxième profil type. Dans ces situations la dynamique conflictuelle est associée aux changements familiaux (nouveau conjoint, conflit de séparation) qui ont un impact sur l'enfant. Pour répondre à cela, les intervenantes travaillent surtout sur le changement de garde des enfants et la sensibilisation des mères. Cela peut être attribué au caractère transitoire de ces situations qui se règlent grâce à la collaboration d'au moins un parent. Cela pourrait expliquer pourquoi les participantes sont moins volubiles quand il est question d'explicitier les structures mises en place pour accompagner les familles qui correspondent à ce profil : on a peu de gestes à poser pour noter les changements souhaités.

#### *Type 3 — Dynamique parent-enfant difficile dans le contexte d'une discipline autoritaire*

Cette section présentera les interventions proposées aux familles du troisième profil type qui sont marquées par l'importance que les pères accordent à la discipline des enfants. Le travail en lien avec les 3 cibles d'interventions sera abordé.

### *Intervention ciblant les parents*

Les interventions mises de l'avant auprès des parents du troisième profil type concernent principalement les pères. Les intervenantes rapportent vouloir : 1) favoriser leur collaboration ; 2) les sensibiliser sur la dureté de leurs propos.

### *Favoriser la collaboration des pères*

Les intervenantes soulèvent qu'en raison du manque de confiance, ou de l'agressivité des pères à leur égard, elles ont recours à différentes stratégies pour obtenir leur adhésion au suivi. Afin d'y arriver, les intervenantes mentionnent qu'elles décident fréquemment d'ajouter une tierce personne au fil des interventions. Certaines répondantes expliquent que leur stratégie est d'inclure un autre intervenant, ou un éducateur qui agit à titre de personne-ressource auprès du père. Une intervenante indique que l'implication d'une interprète culturelle qui a participé à l'intervention bien au-delà de son rôle initial a grandement contribué à obtenir l'adhésion de ce père. L'ajout d'un autre acteur important leur permet de jouer leur rôle à distance. À titre d'exemple, une intervenante raconte qu'elle a déjà choisi d'impliquer un éducateur spécialisé masculin qui agit directement auprès du père. Dans cette situation, elle explique que tous les questionnements, les rencontres et les interventions sont discutés directement avec l'éducateur qui joue le rôle pivot entre l'intervenante et le père. Une autre intervenante raconte que face aux comportements agressifs d'un père, elle a décidé de mettre en place un service d'intervention rapide et intensive (IRI) parce qu'elle jugeait que son intervention ne suffisait pas.

### *Sensibiliser sur la dureté des propos*

On doit rappeler que dans ces familles, les principales difficultés identifiées sont directement associées au dénigrement qui se traduit en paroles blessantes. Ces parents ont été identifiés comme ayant somme toute plus de ressources et moins de difficultés que les parents du premier profil, mais ils ont une approche éducative très dure avec leurs enfants. Les intervenantes témoignent donc du travail de sensibilisation qu'elles doivent effectuer auprès des pères en lien avec le dénigrement et l'agressivité de leur approche. L'essentiel du travail des intervenantes auprès de ces parents s'articule autour de la sensibilisation des pères face à l'impact de leurs comportements sur les enfants. Le plus souvent, elles considèrent qu'elles n'ont pas à travailler sur d'autres problématiques ou difficultés.

### *Interventions ciblant les enfants*

Les intervenantes qui ont rapporté les interventions mises en place auprès des enfants issus du troisième profil type abordent des démarches en lien direct avec le dénigrement et ses impacts : 1) références auprès de services spécialisés ; 2) demandes de placement.

#### *Références auprès de services spécialisés*

Dans ce profil, les références auprès de services spécialisés sont utilisées avec une plus grande intensité qu'avec les autres profils. En réponse aux impacts du dénigrement, elles rapportent surtout des situations impliquant des consultations auprès de psychologues et de psychoéducatrices. Les répondantes de l'étude qui ont parlé de ce type de démarches précisent que cela permet de répondre à des difficultés précises : l'estime de soi et la valorisation de ces enfants. Une intervenante détaille le travail effectué auprès d'un enfant victime de dénigrement qu'elle a rencontré :

« Ben par rapport à l'enfant, il y a eu des ateliers. Il y a eu plusieurs choses par rapport à l'enfant pis lui, il collaborait très bien. [...] fait que si tout ce qui est fait pour travailler son estime, sa façon de communiquer avec les autres, il était toujours très prêt à ça. Il y a une psychoéducatrice qui a été impliquée, même si on n'avait pas encore terminé la partie de l'orientation. Donc elle, elle allait le voir à l'école... ». (207-1)

Une autre intervenante raconte que les consultations chez un psychologue avaient pour objectif d'accompagner une adolescente à s'éloigner de son père dénigrant. L'intervenante raconte que l'objectif de cette jeune fille dans cette situation était de ne plus être blessée par le dénigrement que son père lui a fait subir : « faire sa vie sans lui, se prendre en mains et arrêter d'être blessée par les comportements du père... » (115-1).

Si peu d'intervenantes offrent des détails par rapport à l'aide thérapeutique, il ressort néanmoins de leur témoignage qu'elles accordent une grande importance à l'aide que cela peut offrir à ces enfants qui vivent les impacts du dénigrement.

#### *Demandes de placement*

Dans ce profil, les intervenantes présentent des situations où les enfants ont parfois été placés, ou dont les modalités de garde ont été changées (d'un parent à l'autre). Les intervenantes expriment que cela est effectué dans le but de mettre fin à l'exposition au dénigrement.

Dans ces situations, le recours au placement et au changement de garde prend une place moins importante dans les témoignages des intervenantes. Cependant, ce qui est particulier à ce profil concerne les demandes de placement que les intervenantes ont toutes exprimées en lien avec ces dossiers. En effet, les intervenantes expriment avoir souhaité le placement sans que cela ne soit accepté par le Tribunal. Cela pourrait notamment s'expliquer par le fait que ces familles n'ont pas de grandes difficultés d'ordre social, personnelles ou économiques. Sans avoir pu aller de l'avant avec ce type d'intervention, elles disent qu'elles souhaitaient mettre l'enfant dans un « milieu neutre ».

#### *Interventions ciblant les relations familiales*

Cette section présentera le travail associé aux relations familiales abîmées par la dynamique de discipline autoritaire imposée par les pères. Les répondantes partagent des interventions qui visent à accompagner les pères et leurs enfants dans le rétablissement graduel d'une relation positive.

#### *Travailler à rétablir graduellement une relation positive*

Dans les situations associées au troisième profil type, les intervenantes soulignent l'importance de rétablir une relation positive entre les parents et leurs enfants puisque cette dernière est marquée par le contrôle et les humiliations répétées et échelonnées sur plusieurs années. Elles précisent qu'elles travaillent sur cet aspect de façon progressive. Dans ces situations, elles encouragent les parents, en particulier les pères et les enfants à se rencontrer pour profiter de moments positifs, exempts de conflits. Ces moments privilégiés, comme elles le mentionnent, sont d'une durée limitée. Les intervenantes ne jugent pas nécessaire de surveiller ces rencontres ou de protéger les participants, en particulier dans les cas où il y a placement ou changement de la modalité de garde. Dans ces situations, les intervenantes insistent sur l'importance de ne pas précipiter le retour de l'enfant dans la famille, ou dans le milieu conflictuel lorsqu'il est retiré. Elles expriment qu'avec des « moments réduits », chacun des membres est protégé et se sent plus à l'aise. Par exemple, une intervenante raconte qu'une famille se rencontrait « un petit deux heures dans l'après-midi, ça faisait en sorte qu'ils pouvaient avoir un 2 heures qui n'était pas conflictuel » (207-2).

Les interventions rapportées en lien avec les familles du troisième profil type concernent plus fréquemment le dénigrement que dans les autres profils. En effet, comme les intervenantes n'identifient pas d'autres difficultés dans ces milieux, elles arrivent donc à répondre au dénigrement et aux comportements qui y sont associés, tout au long de l'intervention. En outre, les intervenantes proposent une aide directe aux enfants en lien avec les impacts du dénigrement. Elles travaillent également au développement de relations familiales plus harmonieuses et respectueuses des besoins des enfants en accompagnant les pères dans le développement de leur sensibilité.

En somme, l'analyse des représentations des intervenantes a permis d'illustrer trois profils familiaux distincts lorsqu'il est question des familles impliquées dans un suivi social en raison, notamment, du dénigrement. Cette recherche a également permis de mettre en lumière les particularités, mais également les aspects communs des interventions préconisées dans ces situations.

## Chapitre 4 — Discussion des résultats

Cette recherche a proposé une analyse des représentations sociales des intervenantes en protection de la jeunesse en ce qui a trait aux situations de maltraitance psychologique impliquant le dénigrement. Pour y arriver, les deux objectifs concernaient l'exploration des représentations des intervenantes à l'égard : 1) des caractéristiques des situations impliquant du dénigrement ainsi que 2) des interventions à effectuer face à ce MTP. Ce chapitre discute les résultats en faisant des liens avec les écrits dans le domaine. Avant d'aborder la discussion des résultats, nous présentons un retour sur la perspective théorique des représentations sociales.

### 4.1. Retour sur la perspective théorique des représentations sociales

Le cadre théorique choisi pour ce mémoire s'est avéré être un choix pertinent en lien avec les deux objectifs. Les représentations sociales, malgré la complexité de ce cadre théorique, permettent d'accéder à l'expérience des groupes et au sens commun qui constitue leur réalité (Gaffié, 2004). Cela nous aide à mieux comprendre un enjeu et les pratiques sociales qui s'y rattachent (Gaffié, 2004; Jodelet, 1989; Lalande, 2018). En effet, il est également entendu que les représentations sociales sont liées aux pratiques sociales (Abric, 2003), à la réalité et aux expériences des participants, ce qui répond à notre premier objectif (Dany, 2016). Selon Gaffié (2004), pour cerner les représentations sociales d'un objet on étudie : ce que les sujets pensent à propos de l'objet, comment elles le pensent, le construisent, s'en servent et le mettent en œuvre et pourquoi elles le pensent ainsi (Gaffié, 2004). Leur sens commun a été porté par leurs mots (données analysées) durant les entrevues et nous donne accès à leur connaissance socialement élaborée (Jodelet, 1989, 2003). Les auteurs de ce champ d'études s'entendent pour dire que les pratiques et les représentations s'engendrent et sont liées, ce choix est d'autant plus pertinent puisque les deux objectifs de notre mémoire représentent ces deux éléments qui s'engendrent mutuellement selon Abric (2003). Puisqu'elles sont parmi les personnes les mieux placées pour présenter ce que ces situations représentent en protection au Québec, ce cadre théorique est d'autant plus pertinent.



## **4.2 Mieux comprendre le dénigrement**

L'analyse des témoignages des intervenantes a permis d'avoir un premier contact avec la façon dont elles comprennent le dénigrement dans les familles auprès desquelles elles interviennent. La première section concerne le premier objectif de la recherche à propos des représentations des intervenantes à l'égard des caractéristiques des situations impliquant du dénigrement ; 1) différentes manifestations qui s'apparentent à l'abus verbal ; 2) découverte du dénigrement au fil des interventions; 3) diversité des profils familiaux; 4) la sévérité et la complexité des situations; 5) présence de cooccurrence avec d'autres MT; 6) importance des impacts, bien que non exclusifs au dénigrement; 7) forces et facteurs de protection des familles.

### **4.2.1 Différentes manifestations qui s'apparentent à l'abus verbal**

Les résultats indiquent que le dénigrement se manifeste de différentes façons, mais les représentations des intervenantes s'articulent essentiellement autour de l'abus verbal, des cris ou des crises et de l'hostilité.

Les intervenantes partagent des représentations attendues à propos du dénigrement, c'est-à-dire une forme claire d'abus verbal. Dans les situations rapportées, les intervenantes ont le plus souvent énuméré les manifestations suivantes : propos agressifs, le fait de ridiculiser, critiquer, humilier, insulter, traiter de noms, rabaisser, rire de l'enfant. Ces manifestations correspondent aux définitions que nous retrouvons dans la littérature : « toute parole ou attitude qui dénigre la personnalité de l'enfant, son apparence physique, son intelligence, sa compétence ou ses réalisations, qui ridiculise ou humilie l'enfant » (Gagné, 2000). En plus de ces manifestations, les données montrent que des intervenantes incluent les cris et les sacres dans leur description de la problématique dans les familles, en insistant sur la chronicité de ces actes envers les enfants.

Ensuite, les résultats mettent en évidence l'hostilité qui est perçue comme étant associée au dénigrement par les intervenantes et à laquelle Egeland, Sroufe et Erickson (1981, 1983) font référence. Les intervenantes témoignent de cette hostilité et elles soulignent comment elle s'installe dans les relations et les dynamiques familiales. Dans certains cas, les intervenantes décrivent des formes plus complexes de l'hostilité qu'elles associent au dénigrement : elles mentionnent le rejet et l'indifférence envers l'enfant en racontant le dénigrement. Des

intervenantes décrivent une forme d'oppression envers les enfants que Gagné et Bouchard (2004) qualifient de « règne de terreur ». Les résultats montrent que les intervenantes sont préoccupées par le fait qu'il y a peu de place pour l'affection et la valorisation de ces enfants dans ces situations.

Finalement, les intervenantes qui parlent des familles du premier profil incluent d'autres manifestations du dénigrement à leur représentation de la problématique, soient le traitement différentiel (ou le favoritisme) ainsi que le rejet actif et passif. Cela pourrait être le signe d'une confusion à l'égard de la façon de les comprendre ou bien le signe que ces situations sont si complexes qu'il devient difficile de statuer quant à la limite entre les manifestations de rejet et de dénigrement parce qu'ils s'engendrent mutuellement.

#### **4.2.2 Découverte du dénigrement au fil des interventions**

D'abord, selon les témoignages des intervenantes on constate que le dénigrement est le plus souvent découvert par les intervenantes en cours d'intervention alors que ces familles sont suivies pour d'autres motifs de compromission. Cette difficulté à reconnaître le dénigrement au premier abord corrobore ce que Malo, Moreau, et al. (2016) ont rapporté à propos de la difficulté pour les signalants habituels (la population en général et le personnel scolaire) à détecter et rapporter les formes commises de MTP, comme le dénigrement. En effet, il est plus difficile de le repérer, car comme Glaser (2011) l'indique, la maltraitance psychologique désigne davantage une dynamique relationnelle qu'un événement précis. Cela va également dans le sens de ce que rapporte Gagné (2000) à l'effet que les situations de MTP peuvent prendre des formes plus subtiles, qui s'inscrivent dans le quotidien des familles et il devient alors plus difficile de les identifier. Cela correspond à ce que les intervenantes ont rapporté à propos de l'importance de se familiariser avec la dynamique familiale et les relations que les membres entretiennent entre eux afin de repérer le dénigrement. D'un autre côté, des intervenantes rapportent que certaines situations sont tout de même signalées en raison du dénigrement. On comprend que c'est grâce à la proximité des signalants avec l'enfant impliqué, en raison de leur rôle d'enseignant, d'intervenante scolaire ou de parent, que ces personnes ont réussi à identifier la problématique

vécue par l'enfant. Le dénigrement est perçu comme nécessitant une relation et une attention particulière à l'enfant et à ses comportements afin d'être découvert.

Ces résultats laissent croire que le dénigrement pourrait être vécu par un nombre plus important d'enfants sans que l'entourage de l'enfant et de la famille les signalants s'en aperçoive ou ne juge que la situation soit assez préoccupante pour la signaler. Cela va dans le sens de ce que Chamberland (2011) rapportent : les MTP seuls sont moins visibles, moins dépistés et moins susceptibles d'être rapportés aux services de protection.

### **4.2.3 Diversité de profils familiaux**

L'analyse des profils familiaux, développée à partir des représentations des intervenantes, indique que les situations de dénigrement font état de profils familiaux complexes, mais non homogènes.

En effet, la création d'une typologie a permis de refléter la diversité des situations qui méritent d'être détaillées pour comprendre les nuances de chacun des profils. L'analyse fait ressortir que trois profils se distinguent, presque en tout point, quant à leur dynamique familiale, mais également au niveau des : manifestations du dénigrement, fréquence/chronicité/gravité, cooccurrence, impacts, caractéristiques personnelles, familiales et les liens avec les intervenantes. C'est d'ailleurs en prenant en considération tous les aspects évoqués par les intervenantes que l'on comprend mieux les dynamiques familiales dans lesquelles le dénigrement s'inscrit. Comme Bousquet Saint-Laurent et Dufour (2017) le mentionnent, les éléments de la typologie pris individuellement ne pourraient rendre compte de la complexité des situations narrées, cela reflète l'importance que les intervenantes accordent à offrir une vision globale des situations pour mieux les comprendre.

Lorsque les intervenantes témoignent des situations associées au premier profil type, elles décrivent une dynamique familiale hautement conflictuelle qui implique l'ensemble des membres de la famille. Dans ces familles, les cris et les chicanes représentent une toile de fond aux dynamiques problématiques. Les représentations des intervenantes indiquent que les pères sont souvent peu impliqués auprès des enfants, et la mère est identifiée comme étant la responsable du dénigrement. Ces familles sont également connues des services de protection, parfois en

raison d'un suivi précédent, ou parce que les parents ont eux-mêmes un historique de protection. Ces parents sont peu enclins à participer à l'intervention. Cela correspond à ce que Clément et al. (2018) rapportent à l'égard des enfants qui sont les plus souvent victimes de violence par des mères qui présentent des difficultés sur les plans personnel et familial. En outre, ce premier profil ressemble au profil du *parent brisé*, élaboré par Gagné et Bouchard (2004) dans leur typologie des dynamiques familiales où elles observent des MTP. Les familles se rattachant au *parent brisé* sont souvent menées par des mères seules, qui cumulent les problèmes psychosociaux et sont souvent indisponibles pour répondre aux besoins des enfants (Gagné et Bouchard, 2004; Malo et Gagné, 2003). Les difficultés de ces familles sont abordées plus en détail dans une prochaine section.

La dynamique familiale associée au deuxième profil type est marquée par les conflits en contexte de famille recomposée, souvent en raison d'un nouveau conjoint, parfois en raison d'une aggravation du conflit de séparation. Les conflits impliquent essentiellement le beau-père et l'enfant qui est victime de dénigrement et de risque d'abus physique. Les problèmes de ces familles sont transitoires ou circonstanciels à la suite « d'un évènement perturbateur de la vie familiale » (Perrault et Beaudoin, 2008). En effet, les enfants ne sont pas exposés au MTP depuis qu'ils sont tout petits et ces familles ne sont pas connues des services de protection. Les rapports familiaux étaient plus harmonieux avant les changements qui ont mené à une situation de crise familiale. Contrairement aux pères décrits comme désengagés dans le premier profil type, les pères du deuxième profil type sont généralement impliqués auprès des enfants à travers une garde partagée. Ces familles reconnaissent éprouver des difficultés ponctuelles, ce qui est différent des autres profils qui ont moins tendance à vouloir s'impliquer dans le suivi en protection et recevoir des services. Ces situations ne peuvent toutefois se rattacher à aucun des profils décrits par Gagné et Bouchard (2004). Leur étude, rappelons-le, portait sur l'ensemble des formes de MTP plutôt que sur une seule forme comme la nôtre.

En ce qui concerne les familles du troisième profil type, ces familles ont une dynamique parent — enfant qui est difficile en raison de la discipline autoritaire qui définit la vision de l'éducation de ces pères qui installent un climat oppressant. Ces familles ont déjà eu des suivis en protection de la jeunesse et à la différence des autres profils, les propos des intervenantes permettent de

voir que les pères tiennent un rôle plus important que dans les autres profils : ils imposent leur autorité, ont la charge de la discipline et sont les auteurs du dénigrement. Dans ces familles biparentales, les mères sont perçues comme ayant un rôle moins important en lien avec le dénigrement : elles ne sont ni protégeantes, ni les autrices du dénigrement. Ces pères sont décrits comme étant rigides et très stricts. Ce profil correspond au profil du *Père-Roi* issu de la typologie de Gagné et Bouchard où la dynamique familiale est organisée autour du père dominant, intolérant et intimidant (Gagné et Bouchard, 2004, p. 122). Dans ces milieux, le dénigrement est utilisé pour faire comprendre aux enfants qu'ils ne répondent pas aux attentes des pères.

Ces résultats mettent en évidence que les clientèles à risque en protection ne forment pas un tout homogène (Lessard et Turcotte, 2000), ils se distinguent entre autres au niveau de leur fonctionnement familial, les différences importantes entre chacun de ces profils se reflètent également dans les éléments abordés dans les prochaines sections.

#### **4.2.4 Sévérité et complexité des situations**

Bien sûr, tel qu'on pouvait l'envisager puisque les données analysées sont issues des expériences en protection de la jeunesse, les résultats témoignent d'une sévérité importante. En effet, les intervenantes considèrent ces situations comme étant sévères sur les plans de : la fréquence, la chronicité, la précocité et la gravité des actes.

En tant qu'intervenantes en protection de la jeunesse, elles savent que certains facteurs sont associés à des impacts plus importants sur le développement de l'enfant : l'occurrence d'un MT tôt dans la vie d'un enfant et l'importance de la fréquence à laquelle il se produit sont des facteurs qui peuvent participer au développement d'impacts graves sur le développement de l'enfant (Allen, 2008; American professional society on the abuse of children [APSAC], 1995; Hart et Rubia, 2012; Hart et al., 1997; Hart et Glaser, 2011; Perrault et Beaudoin, 2008). La chronicité est d'ailleurs un des éléments sur lesquels les intervenantes ont insisté pour décrire la gravité dans certains cas, en particulier dans ceux associés à deux des trois profils : elles évoquent des enfants qui ont grandi, dès la petite enfance, dans des milieux dénigrants, et cela persiste dans le temps.

Même si des intervenantes ont rapporté des situations en insistant sur la gravité inquiétante des manifestations, elles ont également partagé sur des situations dans lesquelles les enfants sont

décrits comme n'étant pas exposés au dénigrement depuis très longtemps. Malgré le caractère temporaire des problèmes familiaux des familles du deuxième profil type, la gravité associée à ces dossiers est d'abord expliquée par la crise familiale qui a été signalée impliquant, la plupart du temps, un abus, ou un risque d'abus physique envers l'enfant. C'est ce danger quant à l'intégrité physique des enfants qui justifie l'intervention en premier lieu. Leur appréciation de la gravité rend également compte d'impacts qu'elles ont réussi à identifier malgré le fait que les enfants y font face depuis peu. Les impacts associés à ces situations sont abordés plus en profondeur dans une prochaine section. Une fois la crise passée et le dénigrement identifié, leur vision de la gravité est teintée par leur connaissance de la LPJ et de ses critères d'intervention. L'article à propos des MTP précise que si un enfant subit un comportement de façon grave ou continue, de la part d'un de ses parents et que cela pourrait lui causer un préjudice, il y a compromission de la sécurité et du développement (Gouvernement du Québec, 2010). En répondant directement aux difficultés associées au dénigrement grâce à des interventions, qui sont présentées dans la prochaine section, les intervenantes témoignent de la gravité qu'elles reconnaissent dans ces situations malgré l'absence de chronicité comme c'est le cas dans les autres situations. En insistant sur ces facteurs contextuels à propos de la fréquence et de la chronicité du dénigrement en plus des impacts qui sont rapportés pour témoigner de leur compréhension de la gravité, les intervenantes indiquent qu'elles accordent une grande importance à ces facteurs pour juger de la sévérité de ces situations. Au-delà de ce constat, l'étude ne permet cependant pas de mettre en lumière leurs points de vue et perspectives sur ces éléments. Les questions d'entrevue étant essentiellement centrées sur la description des situations, il est probable que les intervenantes n'ont pas jugé important d'exposer la manière dont elles se représentaient la gravité des situations (Jodelet, 1989, 2003).

Les résultats de la présente étude montrent également que les situations sont complexes au niveau des dynamiques familiales et des difficultés qu'elles vivent. Malgré l'abondance des difficultés identifiées par les intervenantes, en particulier dans le premier profil, leurs propos permettent de voir que d'autres familles dans lesquelles il y a du dénigrement en affrontent moins. Cela indique que le dénigrement n'est pas seulement présent dans les familles dans

lesquelles plusieurs facteurs de risque sont identifiés, mais aussi dans des familles mieux nanties, avec plusieurs facteurs de protection.

Les témoignages des intervenantes par rapport à la dynamique familiale du premier profil témoignent de leurs inquiétudes en ce qui concerne les enfants qui reçoivent peu, parfois aucune d'affection et le fonctionnement familial qui est dénué d'harmonie. Les résultats montrent que ces situations sont particulièrement complexes, notamment parce que le dénigrement est étroitement associé aux relations dans les familles, ainsi qu'à plusieurs difficultés psychosociales dont l'importance est discutée plus en détail dans une prochaine section.

Dans d'autres situations, même si les intervenantes estiment que le dénigrement est problématique, leurs propos indiquent qu'elles considèrent les difficultés de ces familles comme étant transitoires et moins graves. Le caractère temporaire de ces situations problématiques est également évoqué dans une typologie développée par Bousquet Saint-Laurent (2013) effectuée à partir de situations évaluées en protection de la jeunesse. Cette dernière a identifié un profil nommé *familles traversant une crise* et comme dans les situations du deuxième profil type de notre recherche, les besoins des enfants sont temporairement mis de côté au profit des difficultés ou des changements des parents. Les situations de dénigrement du deuxième profil type ne sont pas aussi complexes, cela se reflète dans les difficultés vécues dans ces milieux relevés par les intervenantes. Ces familles qui sont décrites comme ayant plus de ressources, financières, sociales et intellectuelles rejoignent en partie les résultats de l'étude de Malo, Sarmiento, et al. (2018) portant sur les familles ayant un suivi en protection de la jeunesse impliquant des conflits de séparation. En effet, les chercheurs font ressortir que ces familles sont considérées par les intervenantes comme étant souvent bien nanties et articulées. Cela rejoint également les éléments identifiés dans les cas du troisième profil type où le dénigrement est associé aux pratiques coercitives du père, sans que d'autres facteurs de risque soient identifiés. Selon les intervenantes, c'est l'autorité « toxique » du père qui rend ces situations inquiétantes pour le développement des enfants, sans que d'autres grandes difficultés soient identifiées. En somme, bien qu'il y ait une trame commune de dénigrement, les résultats témoignent de profils dont les dynamiques sont bien distinctes.

Les résultats de la présente étude traduisent l'importance que les intervenantes accordent aux caractéristiques individuelles des parents et des beaux-parents pour documenter les situations de dénigrement et de juger de la sévérité des situations. Elles ont également inclus les caractéristiques socio démographique et économique pour brosser un portrait clair des situations familiales aux prises avec le MTP étudié. Ces caractéristiques correspondent à plusieurs facteurs de risque identifiés en maltraitance. Jusqu'à maintenant, les études démontrent que la maltraitance n'est pas le résultat d'un seul facteur de risque (Observatoire des tout-petits, 2017). Or, plus le nombre de facteurs de risque présent dans la vie d'un enfant est élevé, plus « le risque global de violence et de maltraitance augmente » (Observatoire des tout-petits, 2017), cela correspond tout à fait aux résultats de cette étude, puisque la plupart des situations rapportées concernent les familles du premier profil. Les représentations des intervenantes ont mis en évidence que les situations les plus complexes et les plus graves de dénigrement sont associées au plus grand nombre de facteurs de risque : conditions de vie difficiles des parents, surreprésentation des familles monoparentales dirigées par une femme, toxicomanie, situations économiques précaires alors qu'un ou deux parents recevant de l'aide sociale ou de l'assurance-emploi, la séparation, les problèmes de santé mentale et l'isolement social. Ces difficultés ont également été rapportées par Chamberland et al. (2005) qui ont observés que les enfants victimes de MTP vivent dans des familles qui conjuguent avec plusieurs difficultés.

Les résultats de la recherche mettent également en évidence la place primordiale que les intervenantes en protection de la jeunesse accordent aux mères lorsqu'il est question de l'éducation et du bien-être des enfants. En effet, lorsqu'elles décrivent les familles, surtout dans les cas du premier et du second profil type, leurs propos renvoient le plus souvent aux caractéristiques des mères : leurs difficultés personnelles, leurs méthodes éducatives, à leur capacité de protéger leur enfant lorsqu'elles ne sont pas les personnes maltraitantes et à leur implication durant l'intervention. Le rôle prépondérant des mères semble également ancré dans leur représentation lorsqu'elles décrivent les interventions qu'elles mettent en place : elles insistent sur les services qui sont offerts aux mères, ce point à propos des interventions sera abordé plus loin. La vision qu'ont les intervenantes des mères renvoie à ce que Brugeilles et Sebille (2009) rapportent en indiquant que les rapports sociaux de sexe traversent la société et



sont profondément ancrés dans les représentations à l'égard des rôles et des identités sexuées y compris dans les représentations des intervenantes. Ce type de vision « participe à la reproduction d'une socialisation sexuée et d'identités sexuées porteuses d'inégalités » et à l'inégalité de l'investissement paternel en rapport avec celui des mères. Ces visions ancrées tardent à faire évoluer les mentalités vers une meilleure inclusion des pères qui « sont toujours perçus comme étant peu impliqués dans la relation avec leurs enfants » (Brugeilles et Sebille, 2009). Cela nous amène à nous questionner sur le traitement de ces femmes et des attentes qu'ont les intervenantes en protection envers ces mères. Les intervenantes ont également mentionné le rôle des pères, mais lorsqu'elles l'ont fait c'était le plus souvent pour évoquer leur manque d'implication auprès de leurs familles. Dans certaines situations, elles ont décrit des pères plus impliqués, bien qu'abusifs. D'ailleurs, bien que des relations conjugales faisant état de violence aient été mentionnées, peu d'intervenantes ont abordé violence conjugale et les enjeux particuliers de ces situations. On peut donc se questionner sur la façon dont les intervenantes prennent compte de ce facteur en cours d'intervention. Ces résultats vont dans le sens de ce que Lapierre et Côté (2011) rapportent en mentionnant que les intervenantes PJ auraient intérêt à revoir leur pratique afin de mieux comprendre les difficultés propres aux femmes victimes de violence conjugale et travailler avec celles-ci de manière adaptée afin d'améliorer les conditions de ces mères et de leurs enfants durant les interventions afin de les aider à se sortir de ce contexte souvent hors de leur contrôle (Lapierre et Côté, 2011).

#### **4.2.5 Présence de cooccurrence avec d'autres MT**

Comme de nombreuses recherches l'ont démontré, les MTP se présentent souvent en cooccurrence avec d'autres formes de maltraitances (MT), en particulier dans les études portant sur des cas de protection (Chamberland et al., 2011; Chamberland et al., 2005; Clément et al., 2016; Malo et al., 2015; Taillieu et al., 2016). Les résultats de notre recherche vont dans ce sens alors que les intervenantes ont décrit des situations dans lesquelles le dénigrement est principalement rapporté en cooccurrence avec d'autres MT. En comparant les trois profils, on se rend compte que ce sont les situations du premier profil pour lesquelles cette cooccurrence est la plus rapportée. La cooccurrence est aussi décrite chez les familles des deux autres profils, même si le nombre de formes de MT qui sont associées à ces situations apparaît moins important.

Nos résultats vont dans le sens de la recherche quantitative de Malo et al. (2015) qui montrent que les MTP sont plus rarement le seul motif évoqué dans les situations jugées compromises. Malo et ses collègues (2018) avancent que la cooccurrence souvent présente dans les MTP peut en partie s'expliquer par la difficulté qu'ont les intervenants à établir la matérialité des faits lorsqu'il y a absence d'autres MT ou d'impacts apparents pour les enfants. De par leur nature, les MTP sont difficiles à reconnaître et à prouver pour justifier une intervention en vertu de la LPJ. D'ailleurs, les résultats de l'équipe de chercheurs indiquent que lorsqu'il y a des interventions en raison du dénigrement, il s'agit surtout de situations où les MTP sont jugés secondaires à d'autres motifs de compromission (Malo et al., 2015).

Les intervenantes qui ont rapporté des situations en mettant de l'avant la cooccurrence en décrivant les situations familiales n'ont pas abordé cet enjeu de matérialité des faits. Néanmoins, on retrouve dans leurs propos un accent important mis sur la description des aspects reliés à la gravité, la complexité et aux impacts de ces situations. Certes, cela peut réellement témoigner de la réalité du dénigrement, mais cela pourrait aussi refléter le type de situations qui sont le plus susceptibles de faire l'objet d'un suivi en protection de la jeunesse.

#### **4.2.6 Importance des impacts, bien que non exclusifs au dénigrement**

Les impacts pour les enfants vivant en contexte de dénigrement sont décrits comme étant importants, mais il est difficile pour les répondantes de les associer directement au MTP vu l'importance de la cooccurrence dans ces situations. Par ailleurs, des impacts ont été nommés dans tous les profils, même ceux où la gravité semblait moins importante.

Bien qu'ils ne puissent être exclusivement attribués au dénigrement, les impacts identifiés par les intervenantes rejoignent ce que les chercheurs identifient jusqu'à maintenant comme étant reliés à cette forme de MTP : agressivité, colère, délinquance, trouble de comportement, tristesse, trouble de l'attachement difficultés relationnelles, faible estime de soi, difficultés dans le milieu scolaire : chutes des notes, absentéisme, désinvestissement (Shaffer et al., 2009; Solomon et Serres, 1999).

Les difficultés en lien avec l'estime de soi semblent au cœur de la représentation que les intervenantes ont de l'impact du dénigrement. De fait, ce type de difficultés est le seul qui ressort

des trois profils analysés avec une importance remarquable. Des études sur le dénigrement et ses impacts indiquent qu'en effet ce MTP a un impact direct sur le développement de la confiance, de l'estime de soi et d'un sentiment de bien-être (Ney, 1987; Polcari et al., 2014).

Les intervenantes interrogées ont expliqué que la maltraitance psychologique se présente comme une problématique relationnelle qui s'inscrit, entre autres, dans des dynamiques familiales, ce que certains auteurs font d'ailleurs ressortir dans leurs travaux (Gagné et Bouchard, 2004). Les propos des intervenantes permettent de comprendre qu'elles s'inquiètent pour les relations parent-enfant qu'elles présentent comme étant abîmées à un point tel que des enfants décident de quitter le parent et le milieu dénigrant (déménager chez l'autre parent, ou rester en foyer de groupe ou en famille d'accueil), ou que des intervenantes décrivent la perte d'affection d'une mère pour son enfant.

#### **4.2.7 Forces et facteurs de protection des familles**

Malgré les grandes difficultés identifiées dans certains milieux, des forces individuelles et familiales peuvent être dégagées des propos des intervenantes. Même si le premier profil fait état de situations plus détériorées, des forces sont mentionnées dans tous les profils. Cela est un signe qu'elles envisagent également la possibilité que des facteurs de protection dans l'environnement des familles puissent être présents dans ces situations et qu'ils puissent être mobilisés pour parvenir à neutraliser le dénigrement.

Nonobstant les relations qui peuvent être difficiles, les intervenantes expriment que certains parents sont ouverts à l'aide, d'autres participent de façon variable et ceux qui étaient plus fermés à l'intervention, finissent par s'impliquer lorsque les interventions proposées leur conviennent. Les résultats indiquent que les intervenantes leur reconnaissent, malgré leurs difficultés, une capacité de changement. Cela semble d'ailleurs un élément favorable à la mobilisation des parents dans certaines situations (Boutanquoi, 2008, Desjardins et Lemay 2009). En ce qui concerne les enfants, certains sont décrits comme ayant des forces. Les aspects relevés par les intervenantes ont trait par exemple au fait que certains choisissent de quitter le milieu pour se protéger : ils vont habiter chez l'autre parent, choisissent ou acceptent de rester en famille d'accueil ou en foyer de groupe pour se protéger. Bien qu'elles insistent sur les difficultés

concernant les relations familiales, le fait qu'elles indiquent que certains jeunes ont décidé d'aller en parler avec des adultes reflète leur force et leur capacité à entrer à relation malgré leurs difficultés avec leurs parents.

En bref, la classification de ces familles permet de dégager des profils différents, des besoins et des forces qui diffèrent également. Revenons maintenant sur la façon dont les intervenantes y répondent.

### **4.3 Stratégies d'interventions envisagées dans les situations de dénigrement**

L'analyse des représentations a permis de dégager les stratégies d'intervention envisagées face aux différents profils. Si plusieurs sont spécifiques, quelques-unes sont communes aux trois profils. Comme nous pourrions le voir, celles-ci ciblent surtout l'éducation et le changement de perception des parents quant à leur attitude à l'égard de la gestion de la colère et des conflits. Dans le cas des enfants, on peut constater que les interventions ont principalement trait au placement.

Dans toutes les situations, les intervenantes proposent des interventions qui visent à la fois les parents, les relations familiales et les enfants. Des objectifs communs sont également identifiés : sensibiliser les parents, réduire les conflits dans les milieux en outillant les parents et cesser l'exposition au dénigrement, ce qui peut nécessiter le retrait de l'enfant du milieu.

Les interventions relevées par les intervenants indiquent qu'elles priorisent le travail auprès des parents lorsque c'est possible. Les intervenantes rapportent qu'elles les accompagnent, éduquent, sensibilisent et outillent pour une discipline moins coercitive et plus efficace. Elles soulignent également l'importance de sensibiliser les parents sur les impacts des MT, dont le dénigrement fait partie, leur rôle et leurs responsabilités en lien avec les besoins des enfants. En réponse aux différentes dynamiques familiales conflictuelles, les intervenantes rapportent vouloir améliorer les relations familiales des différents milieux principalement en travaillant les capacités des parents à réduire et à mieux gérer les sources de conflit.

Quand cela n'est pas suffisant pour protéger l'enfant, elles ont également rapporté participer, ou gérer, les modalités de garde (garde partagée, changement de garde chez le parent non dénigrant), et procéder au placement d'enfants lorsque cela est nécessaire. Ces interventions ont pour objectif de retirer les enfants des milieux dénigrants. Le placement pourrait apparaître comme la réponse immédiate la plus efficace pour protéger les enfants. Cependant, Glaser (2011) qui est chercheuse à l'*American Professional Society on the Abuse of Children (APSAC)* ayant travaillé au développement du cadre de référence à propos des MTP, rapporte qu'il s'agit rarement de la réaction la plus appropriée en situation de MTP. La chercheuse explique que le travail doit « viser » la protection plutôt que d'obtenir la protection immédiate (Glaser, 2011, p. 872). Elle poursuit en expliquant que c'est souvent nécessaire d'intervenir sur les problèmes contextuels et évaluer la capacité et le désir des parents de modifier leur comportement avant de débiter des interventions professionnelles. On peut être étonnée de la place que semble occuper le placement dans le discours des intervenantes surtout quand on constate dans les données quantitatives que cette mesure est moins souvent présente (Malo et al. 2015). Bien que des intervenantes ont expliqué leur décision sur le placement par le manque de mobilisation ou de changement dans les milieux, donc comme un mal nécessaire en absence de d'autres ressources, certaines répondantes ont expliqué concentrer leur réponse vers des interventions qui ciblent spécifiquement les difficultés des parents et les réalités propres à chacun des profils. Malgré tout, la place que semble prendre le placement dans les témoignages des intervenantes va à l'encontre de ce que rapport Glaser (2011). Cela devrait être une mesure exceptionnelle, notamment en raison des effets dévastateurs potentiels d'un retrait, enjeu qu'aucune intervenante n'a abordé. Cela dit, il faut rester prudente puisqu'il est aussi possible que les situations choisies correspondent aux situations qui sont les plus graves, dans lesquelles on retrouve souvent des enfants placés, ce qui ne reflèterait peut-être pas l'ensemble de leur pratique dans ce type de situations.

D'autre part, les résultats indiquent que les intervenantes prévoient moins d'interventions ayant pour cible les enfants dénigrés directement. Or, les démarches qui visent à réduire ou neutraliser les facteurs vulnérabilisant sont appuyés par de nombreux chercheurs et praticiens : « la meilleure façon d'aider les enfants victimes de maltraitance psychologique consiste à intervenir

auprès du parent » (R.-Turgeon et al., 2019, p. 73) puisque ce sont ces problèmes personnels et conjugaux qui sont les plus susceptibles de précipiter l'apparition de MTP. Nos résultats confirment également ce que R.-Turgeon et al. (2019, p. 64) rapportent à propos des situations de MTP qui sont les plus graves, comme c'est le cas pour le premier profil type, qui sont associées à des « contextes de détresse sociale qui appellent des interventions multiples et concertées impliquant une diversité d'acteurs et de réseaux œuvrant auprès des enfants, des adultes et des familles ». C'est effectivement dans ces situations que les intervenantes rapportent le plus d'interventions, qui impliquent le plus d'acteurs et d'intervenants dans le soutien aux familles. Les résultats traduisent d'ailleurs l'importance que les intervenantes accordent au soutien des mères dans leur rôle et à la régularisation des facteurs personnels et sociaux qui nuisent à leurs capacités. Cela correspond également à ce que Bédard (2002) défend comme approche pour des interventions efficaces auprès de familles en détresse sociale et à l'importance d'une aide qui vise l'intégration sociale. Les interventions mises de l'avant reflètent cette vision avec l'offre de services spécialisés (professionnelles de la santé, thérapies et service de répit), mais également avec le développement d'un réseau de soutien communautaire (organismes de quartier et CLSC). En plus d'offrir une aide pratique, ces services représentent également une façon d'assurer un filet social à ces mères isolées et sans ressource. Comme Lessard et Turcotte (2000) le rapportent, cela traduit l'importance que les intervenantes accordent aux facteurs contextuels et environnementaux pour expliquer les problèmes d'ordre social que ces familles vivent.

Malgré tout, on doit souligner que de façon générale, les interventions partagées ciblent principalement les parents, peu concernent les problématiques qui affectent la parentalité. Cela traduit une vision qui tend à l'individualisation des problèmes enracinés dans le désavantage social et économique (Bresson, 2012). Les intervenantes ne cherchent pas à comprendre d'où viennent les inégalités et à proposer des moyens d'intervention pour s'y attaquer. Au contraire, les interventions peuvent dans certains cas avoir tendance à reproduire les structures d'inégalités qui affectent ces familles (Bresson, 2012). Qui plus est, dans le cas des situations de dénigrement on constate que ce sont principalement les mères qui se voient attribuer la responsabilité des problèmes et qui doivent porter seules tout le poids des interventions, alors que socialement elles sont encore aujourd'hui les principales victimes des inégalités de genre (Cardi, 2010).

Les résultats de l'étude permettent de souligner que les intervenantes accordent peu de place aux pères dans l'intervention. Alors que les chercheurs souhaitent une plus grande implication des pères dans la vie des enfants, il semble que les intervenantes éprouvent des difficultés à les inclure (Pouliot et Saint-Jacques, 2005) parce qu'ils sont absents et désengagés. Bien que non spécifiques aux situations de dénigrement, les difficultés nommées par les intervenantes vont dans le même sens que les résultats de l'étude de Pouliot et Saint-Jacques (2005) à propos de l'intervention en protection de la jeunesse auprès des pères .

Cependant, comme des chercheurs soulignent que l'implication des pères auprès de leurs enfants peut avoir un impact positif sur la vie de ces derniers (Gaudet et Devault, 2001) et pourraient représenter un facteur de protection (Turcotte et al., 2001) face aux abus, il est dommage de constater que peu de pratiques favorisant leur participation sont rapportées. En effet, seulement quelques intervenantes ont évoqué des mesures spéciales, ou modifié leur approche pour obtenir l'adhésion du père. Par exemple, une intervenante a indiqué que l'implication d'un intervenant masculin a contribué à améliorer la collaboration du père. Cette méthode est reconnue à juste titre pour favoriser l'engagement paternel durant l'intervention (Gaudet et Devault, 2001). En sachant que certaines interventions et des programmes spécifiquement prévus pour les pères améliorent leur participation (loisirs, intervention de groupe), il est dommage de constater que ces pratiques n'ont pas été mises en place (Gaudet et Devault, 2001). Une plus grande inclusion du père aurait pu être favorable pour les familles du premier profil qui sont décrites comme ayant de grands besoins de soutien. Puisque les intervenantes s'entendent pour dire que ces mères sont dépassées, il apparaît contradictoire de leur faire porter tout le poids des interventions sans essayer de diversifier leur approche pour impliquer les pères. En somme, les propos des intervenantes indiquent qu'il n'y a peut-être pas assez d'efforts de la part des services sociaux pour assurer la participation et l'engagement des pères durant l'intervention à moins qu'ils ne soient les principaux responsables de l'abus en cause.

Par ailleurs, nous observons que peu d'interventions renvoient aux suivis thérapeutiques, individuel, de groupe ou familial. Pourtant selon Skaine (2015), l'autrice de l'encyclopédie sur les causes, conséquences et les traitements de l'abus, les thérapies individuelles avec les enfants peuvent offrir une réponse à la reconstruction de l'estime de soi, l'autonomie et le

développement de stratégies pour des relations saines. Ce type de suivi a surtout été rapporté en lien avec les enfants du troisième profil. Nous pensons que cela pourrait également être bénéfique pour les enfants qui souffrent de nombreux abus et de négligence, sans que cela soit prioritaire aux nombreuses difficultés du milieu. Il serait intéressant également de savoir si les interventions cognitivocomportementales, parfois utilisées dans les situations d'abus physiques, représentent une piste d'intervention envisagée par les intervenantes dans les situations de dénigrement. Il est étonnant que cette stratégie d'intervention ne soit pas plus rapportée pour contrer les effets des abus sur la santé mentale des victimes comme c'est le cas pour d'autres formes d'abus (Lavergne et Dufour, 2019). Les résultats laissent penser que peu d'intervenantes ont recours à ces interventions dans les situations de dénigrement.

Contrairement à l'hypothèse selon laquelle les intervenantes pourraient accorder plus d'importance aux situations plus visibles, on se rend compte que le dénigrement est reconnu comme étant grave, nécessitant des interventions précises. Les intervenantes qui ont proposé des interventions alors que les MTP venaient d'être inclus à la LPJ ont réussi à proposer des interventions qui correspondent aux pratiques prometteuses dans le domaine et qui sont toujours pertinentes aujourd'hui.



## Conclusion

Ce mémoire avait pour objectif de présenter un premier contact avec le sens que le dénigrement prend pour les intervenantes en protection de la jeunesse au Québec à la suite de l'inclusion de ce motif de compromission à la LPJ. Plus spécifiquement, les deux objectifs de cette étude visaient : l'exploration des représentations sociales des intervenantes au regard des caractéristiques des situations impliquant le dénigrement ainsi que les interventions qu'elles planifient face à ces situations. Le cadre des représentations sociales utilisé a permis de révéler le sens commun qui se dégage des témoignages des répondantes, de même que la façon dont elles conceptualisent et actualisent la problématique.

C'est grâce à la recherche de Malo et al. (2015) à propos des MTP dans les services de protection à travers le Québec que la place du dénigrement dans ces services a été mise en évidence. En suivant une approche qualitative pour l'analyse secondaire des données, 18 situations rapportées par des intervenantes travaillant dans les services de protection québécois ont été analysées sur la base de la présence de dénigrement dans les situations décrites. Ensuite, nous avons procédé à l'analyse de contenu en suivant la méthode de L'Écuyer (1990). Les thèmes entourant les représentations des intervenantes à l'égard des situations de dénigrement ayant émergé ont été analysés en deux sections : les caractéristiques des situations ainsi que la façon dont les intervenantes envisagent les interventions impliquant le dénigrement. En lien avec le premier objectif, les éléments analysés se rapportent au repérage du MTP, aux manifestations du dénigrement, à la gravité des situations, la cooccurrence avec d'autres catégories de MT, les impacts sur les enfants, les caractéristiques personnelles, familiales et sociodémographiques ainsi que les liens que les parents entretiennent avec les intervenantes durant l'intervention. En ce qui concerne le deuxième objectif, ce sont les propos des intervenantes concernant la façon dont elles envisagent les interventions à mettre en place qui ont été analysés. Les cibles d'interventions partagées concernent les parents, les enfants et les relations familiales et sont en lien avec des objectifs qui renvoient essentiellement à la sensibilisation et à l'éducation des parents ainsi qu'à la réponse aux besoins des enfants.

L'analyse du contenu a également permis de développer une typologie des dynamiques familiales à la lumière des représentations des intervenantes. Trois profils se sont rapidement imposés : Profil type 1 — La dynamique familiale de conflits impliquant l'ensemble des membres regroupé ; Profil type 2 — La dynamique familiale conflictuelle en contexte de famille recomposée ; Profil type 3 — La dynamique familiale marquée par une relation parent-enfant difficile dans le contexte d'une discipline autoritaire. Le premier profil, qui recoupe le plus grand nombre de situations, est marqué par de nombreux facteurs de risque et le dénigrement y est particulièrement sévère. Les familles du deuxième profil vivent des difficultés transitoires en raison de changements familiaux. Ces familles et enfants vivent moins de difficultés et le dénigrement est moins sévère puisqu'il est moins fréquent, chronique, et qu'il dure depuis moins longtemps et est associé à peu de MT en cooccurrence. Le troisième profil concerne une dynamique familiale où le dénigrement nourrit le climat autoritaire et abusif du père. Le dénigrement est grave, accompagné du risque d'abus ou d'abus physique, et les enfants y sont exposés depuis longtemps. La typologie permet de mettre en lumière l'importance de ne pas amalgamer les situations et les familles concernées en un tout homogène pour rendre compte de l'ensemble du sujet étudié.

En ce qui concerne les représentations, les intervenantes partagent une conception du dénigrement qui ressemble à ce qui est répertorié dans la littérature scientifique jusqu'à maintenant. Elles rapportent que ce type spécifique de MTP se manifeste à travers l'hostilité, l'abus verbal, les cris et les crises familiales. Il semble toutefois que le dénigrement est plus difficile à cerner lorsqu'il est inscrit dans une dynamique où il y a du rejet passif et actif, et qu'il se manifeste dans les attitudes des parents et le manque d'affection.

## **Implications pour la recherche et la pratique**

Les résultats de cette étude ont permis d'identifier des familles où une situation de dénigrement a été identifiée par des intervenantes en protection de la jeunesse. Le fait que trois profils bien différents les uns des autres aient émergé permet de souligner l'importance de ne pas aborder les familles où il y a du dénigrement comme un tout homogène. Ces différents milieux ont des besoins et des forces différentes qui méritent d'être pris en considération dans l'élaboration d'intervention adaptée aux particularités et aux besoins spécifiques de chacun, comme l'a

d'ailleurs fait les ressortir l'analyse des différents profils. Nos résultats soulignent également l'importance de voir les familles dans une perspective globale, en mettant autant l'accent sur les facteurs individuels que sur les facteurs relationnels et contextuels. De plus, la préoccupation des intervenantes à l'égard de l'isolement des familles et de leurs nombreuses difficultés souligne l'affaiblissement du tissu social et la nécessité de renforcer les programmes et interventions dans les communautés afin de mieux prévenir les situations où les enfants grandissent auprès de parents qui peinent à répondre à leurs besoins. On constate que plusieurs familles vivant de grandes difficultés n'ont pas accès aux organismes pouvant les soutenir. Il faut donc poursuivre le développement de stratégies efficaces pour rejoindre les familles vulnérables ou exclues.

La typologie proposée pourrait d'ailleurs s'avérer un point de départ pour développer un outil ou enrichir ceux existants (ex. : voir le *Guide de soutien à l'évaluation du risque de mauvais traitements psychologiques* - Gagné et Malo, 2003) dans le but d'aider les intervenantes à mieux saisir les particularités et la complexité de ces situations. Dans le but de déployer des interventions ciblées, ce type d'outil pourrait également aider les intervenantes à développer des plans d'intervention adaptés à ces dynamiques familiales. En raison de la place particulière que le dénigrement tient, en étant la forme la plus commune de MTP direct traité par les services de protection, il pourrait également être intéressant de développer des formations en incluant un volet qui porterait spécifiquement sur le dénigrement.

En ce qui concerne les enjeux terminologiques, afin d'homogénéiser les données et les recherches issues de différentes sources, l'abus verbal (qui est plus inclusif) pourrait également être ajouté à l'énoncé à propos des MTP dans la LPJ. Cela pourrait être un levier pour les intervenantes qui doivent expliquer aux parents que cela tient en effet du MT même si certains ne reconnaissent pas que cela est problématique.

D'ailleurs, même si la gravité du dénigrement et des abus verbaux en tous genres est établie grâce aux recherches dans de nombreux domaines (Brassard et al., 2020), certains parents continuent d'y avoir recours, et il y a peu de signalements aux services de protection. Cela pourrait être dû au manque de reconnaissance de la part de la société en général. Nos résultats permettent de souligner les besoins évidents de sensibilisation de la population et des signalants habituels pour

assurer un meilleur repérage de ces situations. Il importe que tout un chacun soit conscient de l'importance de contacter la DPJ lorsque nécessaire. Faire connaître les caractéristiques du dénigrement et travailler à son éradication devrait être une priorité de santé publique, particulièrement en ces temps difficiles alors que les parents sont dépassés et surmenés en raison de la pandémie.

En ce qui concerne les implications pour la recherche, quelques pistes peuvent être soulignées pour poursuivre l'avancement des connaissances sur cette problématique.

D'abord, il serait important de poursuivre les recherches afin de documenter d'autant plus les manifestations du phénomène, ainsi que les caractéristiques et les besoins des familles. Des données plus récentes sont entre autres nécessaires pour évaluer si le phénomène a évolué depuis dix ans. De plus, la réalisation d'une recherche centrée spécifiquement sur cet objet d'étude serait nécessaire, car avec la présente recherche, nous n'avons pu analyser en profondeur les représentations des intervenantes sur le sujet. Il serait intéressant de faire une analyse comparative des représentations entre celles : des parents, des intervenantes et des enfants. Gagné et Bouchard (2000, p. 225) ont réalisé ce type de recherche auprès de parents et d'intervenantes avant l'ajout des MTP dans la LPJ et les données ont permis de « construire une vision plus complète de l'étendue du phénomène » selon les conceptions de chaque groupe. Il serait pertinent de mettre ces données à jour pour voir l'évolution des représentations. Dans le même ordre d'idée, comme le dénigrement peut poser un défi particulier pour les signalants, il serait intéressant d'aborder leur propre compréhension du phénomène et de leur rôle face à ces situations.

Concernant les impacts du dénigrement, de nouvelles études ayant une approche longitudinale permettraient d'actualiser les données existantes, en particulier sur les impacts sur le développement des enfants. Il serait particulièrement intéressant d'effectuer ce type de recherche au Québec, ce qui n'a jamais été réalisé dans les situations de MTP. D'ailleurs, il serait intéressant de s'enquérir de ce que pensent les enfants du suivi social offert par la DPJ : de connaître leur appréciation des interventions mises en place pour améliorer leur situation personnelle et familiale. Un devis qualitatif permettrait d'évaluer les impacts de l'intervention

dans leur vie, les interventions qu'ils ont préférées, ce dont ils auraient eu besoin, etc. Cela pourrait aider au développement d'outils d'interventions innovants. De la même façon, il serait intéressant d'évaluer l'impact des interventions auprès des parents, en distinguant les mères et les pères, car l'étude a bien montré que leur rôle au sein des situations de dénigrement n'est pas le même, et que tant les efforts pour les rejoindre et les impliquer dans l'intervention de même que l'aide offerte tendent également à différer. Leur point de vue pourrait aider au développement de stratégies d'interventions spécifiques à leurs besoins et peut-être favoriser leur participation. Par exemple, il faudrait une meilleure analyse des pratiques et des retombées des stratégies de sensibilisation et du recours au placement.

Finalement, il serait également pertinent d'en connaître plus sur les défis d'intervention propres à ces situations. Une étude qualitative auprès des intervenants en protection de la jeunesse, mais aussi de ceux œuvrant dans d'autres milieux comme les CLSC pourrait permettre le développement d'outils et un accompagnement clinique adaptés aux besoins d'intervention dans les cas de dénigrement.

## **Forces et limites de la recherche**

À la lumière des résultats, nous pouvons avancer que la présente recherche contribue au développement des connaissances : à sa manière, elle représente « une petite quantité de quelque chose pour éclairer certains aspects généraux du problème » (Savoie-Zajc, 1997, p.122) qui demeure peu documenté jusqu'à maintenant, particulièrement au Québec. Grâce à l'analyse de nos données, nous avons une meilleure compréhension du sens que le dénigrement prend dans les services de protection, ainsi que sur la façon dont les intervenantes envisagent leurs interventions en présence de ce MT. Notons la pertinence de notre choix méthodologie qui a permis de présenter des résultats nuancés et approfondis.

Nonobstant le petit échantillon, il tient sa pertinence et sa validité scientifique du fait que les participantes sont des intervenantes formées et reconnues par les services de protection de la jeunesse. Par ailleurs, l'utilisation de cet échantillon est une opportunité unique d'avoir accès à des données déjà colligées afin d'explorer un phénomène rarement analysé. Ce projet participe à la maximisation des données disponibles, ce qui scientifiquement est encouragé pour le

développement des connaissances, particulièrement dans le cadre d'une recherche pour un mémoire.

Nous pouvons souligner que l'encadrement offert par la directrice de recherche au processus de codification et d'analyse des données à travers une méthode de corroboration, alimentée par des échanges fréquents, en particulier sur le codage des données, a permis d'assurer la validité de l'analyse en suivant les critères scientifiques de L'Écuyer (1990). La démarche de L'Écuyer assure la fiabilité de la démarche, la stabilité ainsi que la consistance des résultats. Dans un souci de transparence, une description détaillée des procédures d'analyse utilisées et des choix méthodologiques effectués a été fournie dans le deuxième chapitre.

Quelques limites peuvent cependant être identifiées. Une première est que les données utilisées sont tirées d'une recherche dont l'objectif premier n'était pas de documenter en profondeur le dénigrement, mais bien les MTP. Le manque d'accent mis sur cette forme spécifique de MTP peut avoir pour conséquence d'affecter la profondeur des informations. La typologie présentée ne prétend donc pas refléter la diversité réelle de cette problématique. De plus, malgré notre intention d'aller chercher les représentations des intervenantes sur le sujet, comme il n'y avait pas de question abordant la conception des MTP et du dénigrement plus spécifiquement et qu'elles ont présenté deux situations précises dans le cadre de la recherche initiale, cela représente une limite importante à l'approfondissement des représentations des intervenantes sur le sujet. Il a donc été difficile d'atteindre la représentation sociale plus large des intervenantes sur le sujet.

D'autre part, il faut demeurer prudent puisque la collecte initiale des données a été réalisée au courant de l'année 2011. Les intervenantes ont donc été interrogées au moment où les MTP étaient intégrés à la loi que depuis quelques années, alors nos résultats pourraient refléter un manque de connaissance de leur part. Il serait intéressant d'obtenir de nouvelles données pour un point de vue plus actuel, d'autant plus que les représentations peuvent changer au fil des années, tout comme leur expertise sur le sujet peut s'être développée.

Enfin, il faut demeurer prudent, puisque nous ne pouvons prétendre à la saturation suffisante des informations en raison du petit nombre d'entrevues analysées. L'exigence de saturation en

recherche assure que des données additionnelles n'ajouteraient pas de nouveaux éléments ou ne changeraient pas le sens qu'on peut comprendre des données analysées (Savoie-Zajc, 2007). Alors en plus du petit nombre d'entrevues analysées, c'est un petit nombre de cas qui se retrouvent dans chacun des profils, en particulier dans le deuxième et troisième profil, ce qui soulève un doute quant à la robustesse de la typologie. D'autres critères de rigueur scientifiques comme le codage parallèle en aveugle, la vérification auprès des participants de l'étude n'ont pas été utilisés pour la présente étude. Cela aurait sans aucun doute ajouté à la crédibilité de notre recherche.

## Références bibliographiques

- Abric, J.-C. (2003). De l'importance des représentations sociales dans les problèmes de l'exclusion sociale. Dans *Exclusion sociale, insertion et prévention* (p. 11-19). ERES.  
<https://doi.org/10.3917/eres.abric.2003.02.0011>
- Abric, J.-C. (2005). La recherche du noyau central et de la zone muette des représentations sociales. Dans *Méthodes d'étude des représentations sociales* (p. 59-80). ERES.  
<https://www.cairn.info/methodes-d-etude-des-representations-sociales--9782749201238-page-59.htm>
- Allen, B. (2008). An analysis of the impact of diverse forms of childhood psychological maltreatment on emotional adjustment in early adulthood. *Child Maltreat*, 13(3), 307-312. <https://doi.org/10.1177/1077559508318394>
- American professional society on the abuse of children [APSAC]. (1995). *Practice guidelines psychosocial evaluation of suspected psychological maltreatment in children and adolescents*. American professional society on the abuse of children.
- Anadón, M. et Savoie-Zajc, L. (2009). L'analyse qualitative des données. *Recherches qualitatives*, 28(1).[http://www.recherchequalitative.qc.ca/documents/files/revue/edition\\_reguliere/numero28\(1\)/introduction28\(1\).pdf](http://www.recherchequalitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero28(1)/introduction28(1).pdf)
- Australian Institute of Health and Welfare. (2016). *Child protection Australia 2014-2015*. <https://www.aihw.gov.au/getmedia/e42c3ac3-eb7c-47a0-841e-c9da35bf6cfd/19689-a.pdf.aspx?inline=true>



- Baker, A. J. L., Brassard, M. R. et Rosenzweig, J. (2021). Psychological maltreatment: Definition and reporting barriers among American professionals in the field of child abuse. *Child Abuse & Neglect*, 114, 104941. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2021.104941>
- Bédard, J. (2002). Familles en détresse sociale : approches interdisciplinaires et communautaires. *Thérapie Familiale*, 23(2), 157-173. <https://doi.org/10.3917/tf.022.0157>
- Bélangier Sabourin, C. (2011). *La punition corporelle comme pratique éducative parentale: représentations sociales d'intervenants sociaux et implications pour la pratique* [Mémoire, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/4396/1/M12323.pdf>
- Belsky, J. et de Haan, M. (2011). Annual Research Review: Parenting and children's brain development: the end of the beginning. *J Child Psychol Psychiatry*, 52(4), 409-428. <https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.2010.02281.x>
- Bousquet Saint-Laurent, T. (2013). *Analyse qualitative du contenu des signalements retenus à la protection de la jeunesse et leur évaluation pour les enfants de minorités visibles* [Mémoire, Université de Montréal]. Papyrus. [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/10723/Bousquet\\_Saint-Laurent\\_Tanya\\_2013\\_memoire.pdf?sequence=4&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/10723/Bousquet_Saint-Laurent_Tanya_2013_memoire.pdf?sequence=4&isAllowed=y)
- Bousquet Saint-Laurent, T. et Dufour, S. (2017). Mauvais traitements allégués à l'égard d'enfants issus de la diversité ethnoculturelle : nature des signalements à la protection de la jeunesse, de leurs évaluations et typologie des familles signalées. *Service social*, 63(2), 160-177. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1046506ar>

- Boutanquoi, M. (2008). Compréhension des pratiques et représentations sociales : Le champ de la protection de l'enfance. . *La revue internationale de l'éducation familiale*, (24), 123-135.  
<https://doi.org/10.3917/rief.024.0123>
- Brassard, M. R., Hart, S. N. et Glaser, D. (2020). Psychological maltreatment: An international challenge to children's safety and well being. *Child Abuse & Neglect*, 110, 104611.  
<https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2020.104611>
- Bresson, M. (2012). La psychologisation de l'intervention sociale : paradoxes et enjeux. *Informations sociales*, 169, 68-75. <https://doi.org/10.3917/inso.169.0068>
- Brugailles, C. et Sebillé, P. (2009). La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants [L'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations]. *Revue des politiques sociales et familiales*, 19-32. [https://www.persee.fr/doc/caf\\_2101-8081\\_2009\\_num\\_95\\_1\\_2426](https://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2009_num_95_1_2426)
- Cardi, C. (2010) La construction sexuée des risques familiaux. *Revue des politiques sociales et familiales*, 101, 35-45. <https://doi.org/10.3406/caf.2010.2837>
- Caumont, D. et Ivanaj, S. (2017). Chapitre 5 : Comment construire et valider une typologie. Dans D. Caumont et S. Ivanaj (dir.), *Analyse des données* (p. 161-198). Dunod.  
<https://www.cairn.info/analyse-des-donnees--9782100758517-page-161.htm>
- Chamberland, C. (2003). *Violence parentale et violence conjugale : des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*. Presses de l'Université du Québec.
- Chamberland, C. et Clément, M.-È. (2009). La maltraitance psychologique envers les enfants. Dans M.-E. Clément et S. Dufour (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (p. 47-62). Éditions CEQ.

- Chamberland, C., Fallon, B., Black, T. et Trocmé, N. (2011). Emotional maltreatment in Canada: Prevalence, reporting and child welfare responses (CIS2). *Child Abuse & Neglect*, 35(10), 841-854. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2011.03.010>
- Chamberland, C., Laporte, L., Lavergne, C. et Baraldi, R. (2003). *Mauvais traitements psychologiques: la souffrance invisible des enfants*.
- Chamberland, C., Laporte, L., Lavergne, C., Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Hélie, S. et Malo, C. (2005). Psychological Maltreatment of Children Reported to Youth Protection Services. *Journal of Emotional Abuse*, 5(1), 65-94. [https://doi.org/10.1300/J135v05n01\\_03](https://doi.org/10.1300/J135v05n01_03)
- Clément, M.-È., Chamberland, C. et Bouchard, C. (2016). Prevalence, co-occurrence and decennial trends of family violence toward children in the general population. *Canadian Journal of Public Health*, 106(7 Suppl 2), eS31-37. <https://doi.org/10.17269/cjph.106.4839>
- Clément, M.-È., Chamberland, C. et Trocmé, N. (2009). Épidémiologie de la maltraitance et de la violence envers les enfants au Québec. *Santé, Société et Solidarité*, 27-38. [https://www.persee.fr/doc/oss\\_1634-8176\\_2009\\_num\\_8\\_1\\_1313](https://www.persee.fr/doc/oss_1634-8176_2009_num_8_1_1313)
- Clément, M.-È., Julien, D. et Lévesque, S. (2018). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2018. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Faits saillants* <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/violence-familiale-vie-enfants-quebec-2018-attitudes-parentales-pratiques-familiales-faits-saillants>
- Clément, M.-È., Lespérance, K. et Chamberland, C. (2013). Occurrence unique et concomitance de l'agression psychologique et de la punition corporelle envers les enfants *Revue canadienne de service social*, 30(1), 25-48.

[https://doi.org/https://www.jstor.org/stable/43486758?seq=1#metadata\\_info\\_tab\\_contents](https://doi.org/https://www.jstor.org/stable/43486758?seq=1#metadata_info_tab_contents)

Dany, L. (2016). *Analyse qualitative du contenu des représentations sociales*. <https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-01648424>

Department for Education. (2010). *Children in need in England, including their characteristics and further information on children who were the subject of a child protection plan (Children in need census, final) year ending 31 March 2010*. <http://www.education.gov.uk/rsgateway/DB/STR/d000970/osr28-2010.pdf>.

Desjardins, M et Lemay (2009). Comment conjuguer les valeurs du travail social et l'intervention en contexte d'autorité à l'évaluation des signalements en protection de la jeunesse ? *Intervention*, 131, 222-232. [https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/intervention\\_131\\_21\\_comment\\_conjuguer.pdf](https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/intervention_131_21_comment_conjuguer.pdf)

Doise, W. (1985). Les représentations sociales: définition d'un concept. *Connexions*, 45, 243-253.

Dufour, S. (2009). Les enjeux liés à l'étude de la violence en milieu familial. Dans M.-E. Clément et S. Dufour (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (p. 1-13). Éditions CEQ.

Dufour, S. (2019). Enjeux en recherche et en intervention dans les situations de violence à l'égard des enfants en milieu familial. Dans S. Dufour et M.-È. Clément (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (2<sup>e</sup> éd., p. 1-12). Les Éditions CEC.

Éditeur officiel du Québec. (2021, 11 décembre). *Loi sur la protection de la jeunesse*. <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/P-34.1.pdf>

- Egeland, B. (2009). Taking stock: childhood emotional maltreatment and developmental psychopathology. *Child Abuse Negl*, 33(1), 22-26.  
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2008.12.004>
- Egeland, B. et Sroufe, A. (1981). Developmental sequelae of maltreatment in infancy. *New directions for child development*, 11. <https://doi.org/10.1002/cd.23219811106>
- Egeland, B., Sroufe, A. et Erickson, M. (1983). The developmental consequences of different patterns of maltreatment. *Child Abuse & Neglect*, 7(4), 459-469.  
[https://doi.org/10.1016/0145-2134\(83\)90053-4](https://doi.org/10.1016/0145-2134(83)90053-4)
- English, D. J., Upadhyaya, M. P., Litrownik, A. J., Marshall, J. M., Runyan, D. K., Graham, J. C. et Dubowitz, H. (2005). Maltreatment's wake: The relationship of maltreatment dimensions to child outcomes. *Child Abuse & Neglect*, 29(5), 597-619.  
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2004.12.008>
- Fauteux, M. H. (2013). *Les mauvais traitements psychologiques caractérisés par des conflits entre les parents en contexte de Centre jeunesse* [Doctorat, Université Laval]. CorpusUL.  
<https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/24262>
- Gaffié, B. (2004). Confrontations des Représentations Sociales et construction de la réalité. *Journal International sur les Représentations Sociales*, 2.  
[https://www.researchgate.net/publication/266048487\\_Confrontations\\_des\\_Representations\\_Sociales\\_et\\_construction\\_de\\_la\\_realite/citation/download](https://www.researchgate.net/publication/266048487_Confrontations_des_Representations_Sociales_et_construction_de_la_realite/citation/download)
- Gagné, M.-H. et Bouchard, C. (2000). Validation sociale du construit « violence psychologique » dans le cas des enfants maltraités *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 17(2), 225-244. <https://www.jstor.org/stable/41669707?seq=1>

- Gagné, M.-H. et Bouchard, C. (2004). Family dynamics associated with the use of psychologically violent parental practices. *Journal of Family Violence*, 19(2), 117-130. <https://doi.org/10.1023/B:JOFV.0000019842.74408.b0>
- Gaudet, J. et Devault, A. (2001). Comment intervenir auprès des pères ? : Le point de vue des intervenants psychosociaux. *Intervention, Revue de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec*, 114(Automne-hiver 2001), 44-52. [https://www.rvpaternite.org/wp-content/uploads/2019/09/comment\\_intervenir\\_peres.pdf](https://www.rvpaternite.org/wp-content/uploads/2019/09/comment_intervenir_peres.pdf)
- Glaser, D. (2011). How to deal with emotional abuse and neglect- Further development of a conceptual framework (FRAMEA). *Child Abuse & Neglect*, 35, 866-875. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2011.08.002>
- Gouvernement du Québec. (2010). *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-838-04.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2019). *40 ans d'expertise pour bâtir l'avenir. Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux*. [https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss\\_lanaudiere/Documentation/Rapports/DPJ/2019/Bilan2019\\_VersionWEB.pdf](https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Rapports/DPJ/2019/Bilan2019_VersionWEB.pdf)
- Gouvernement du Québec. (2020). *Plus forts ensemble ! Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux*. [https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/actualites/2020/09\\_Septembre/BILAN\\_DPJ\\_2020\\_version\\_web.pdf](https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/actualites/2020/09_Septembre/BILAN_DPJ_2020_version_web.pdf)
- Hamilton, J. L., Shapero, B. G., Stange, J. P. et Hamlat, E. J. (2013). Emotional maltreatment, peer victimization, and depressive versus anxiety symptoms during adolescence: Hopelessness

- as a mediator. *Journal of Clinical Child & Adolescent Psychology*, 42(3), 332-347.  
<https://doi.org/10.1080/15374416.2013.777916>
- Hart, H. et Rubia, K. (2012). Neuroimaging of child abuse: a critical review. *Frontiers in Human Neuroscience*, 6(52). <https://doi.org/10.3389/fnhum.2012.00052>
- Hart, S. N., Binggeli, N. J. et Brassard, M. R. (1997). Evidence for the effects of psychological maltreatment. *Journal of Emotional Abuse*, 1(1), 27-58.  
[https://doi.org/10.1300/J135v01n01\\_03](https://doi.org/10.1300/J135v01n01_03)
- Hart, S. N. et Brassard, M. R. (1987). A major threat to children's mental Health. Psychological maltreatment. *American Psychologist*, 42(2), 160-165. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.42.2.160>
- Hart, S. N. et Glaser, D. (2011). Psychological maltreatment - Maltreatment of the mind: A catalyst for advancing child protection toward proactive primary prevention and promotion of personal well-being. *Child Abuse & Neglect*, 35, 758-766.  
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2011.06.002>
- Hélie, S., Collin-Vézina, D., Turcotte, D., Trocmé, N. et Girouard, N. (2017). *Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2014 (ÉIQ-2014)*.  
[https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/eiq-2014\\_rapport\\_final.pdf](https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/eiq-2014_rapport_final.pdf)
- Hélie, S., Fast, E., Turcotte, D., Trocmé, N., Tourigny, M. et Fallon, B. (2015). Québec Incidence Study on the situations investigated by child protective services: Major findings for 2008 and comparison with 1998. *Canadian Journal of Public Health*, 106(7), eS7-eS13.  
<https://doi.org/10.17269/CJPH.106.4827>

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux [INESSS]. (2016). *Les mauvais traitements psychologiques. Un mal silencieux.*

[https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/ServicesSociaux/Bilan\\_DPJ/INESSS\\_Bilan\\_DPJ\\_Mauvais\\_traitements\\_psycho\\_2016.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/ServicesSociaux/Bilan_DPJ/INESSS_Bilan_DPJ_Mauvais_traitements_psycho_2016.pdf)

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux [INESSS]. (2019). *Guides et normes : L'application des mesures en protection de la jeunesse - Cadre de référence.*

[https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS\\_application-mesures-protection-jeunesse.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS_application-mesures-protection-jeunesse.pdf)

Jodelet, D. (1989). Représentations sociales : un domaine en expansion. *Les représentations sociales*, 424. <https://doi.org/10.3917/puf.jodel.2003.01.0045>

Jodelet, D. (2003). *Les représentations sociales*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.jodel.2003.01>

Johnson, J. G., Cohen, P., Smailes, E. M., Skodol, A. E., Brown, J. et Oldham, J. M. (2001). Childhood verbal abuse and risk for personality disorders during adolescence and early adulthood. *Compr Psychiatry*, 42(1), 16-23. <https://doi.org/10.1053/comp.2001.19755>

L'Écuyer, R. (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu. Méthode GPS et Concept de Soi*. Presses de l'Université du Québec.

Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. d. (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé.*

Institut national de santé publique du Québec.  
[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380\\_rapport\\_quebecois\\_violence\\_sante.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf)



Lalande, C. (2018). *Intervention sociojudiciaire en violence conjugale au Québec : représentations professionnelles des intervenantes qui en font l'expérience* [Doctorat, Université de Montréal]. Papyrus.

[https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/21785/Lalande\\_Celyne\\_2018\\_these.pdf?sequence=2&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/21785/Lalande_Celyne_2018_these.pdf?sequence=2&isAllowed=y)

[Lapierre, S., Côté, I. \(2011\). On n'est pas là pour régler le problème de violence conjugale, on est là pour protéger l'enfant. La conceptualisation des situations de violence conjugale dans un centre jeunesse du Québec. \*Service social\*, 51, 31-48.](#)

<https://doi.org/10.7202/1006246ar>

Lavergne, C., Clément, M.E., Damant, D., Bourassa, C., Lessard, G., Turcotte, P. (2011). Cooccurrence de violence conjugale et de maltraitance envers les enfants: Facteurs individuels et familiaux associés. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 29, 37-61. <https://doi.org/10.3917/rief.029.0037>

Lavergne, C. et Dufour, S. (2019). Interventions en matière de violence physique envers les enfants. Dans S. Dufour et M.-È. Clément (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (2<sup>e</sup> éd., p. 33-48). Les Éditions CEC,.

Lavergne, C., Hélie, S., Malo, C. (2015). Exposition à la violence conjugale: profil des enfants signalés et réponse aux besoins d'aide des familles. *Revue de psychoéducation*, 44(2), 245-267. <https://doi.org/10.7202/1039255ar>

Lavergne, C., Turcotte, D. et Damant, D. (2008). Cooccurrence de violence conjugale et de maltraitance envers les enfants : points de vue des intervenants de la protection de la

jeunesse. *Criminologie*, 41(2), 247-267.

<https://doi.org/https://doi.org/10.7202/019439ar>

Lavoie-Taylor, G. (2017). *Liens entre les représentations sociales des professionnels concernant les familles noires et leur décision de signaler un enfant noir à la Direction de la protection de la jeunesse* [Mémoire, Université de Montréal]. Papyrus.

[https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/20321/Lavoie-](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/20321/Lavoie-Taylor_Gwyneth_2017_m%c3%a9moire.pdf?sequence=2&isAllowed=y)

[Taylor Gwyneth 2017 m%c3%a9moire.pdf?sequence=2&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/20321/Lavoie-Taylor_Gwyneth_2017_m%c3%a9moire.pdf?sequence=2&isAllowed=y)

LeRoy, M., Mahoney, A., Boxer, P., Lakin Gullan, R., Fang, Q. (2014). Parents who hit and scream: Interactive effects of verbal and severe physical aggression on clinic-referred adolescents' adjustment. *Child Abuse & Neglect*, 38(5), 893-901.

<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2013.10.017>

Lessard, G. et Turcotte, D. (2000). Les représentations sociales des familles à risque chez des intervenants sociaux. Un paradoxe révélateur. Dans *Comprendre la famille (1999) : Actes du 5e symposium québécois de recherche sur la famille, 2000*.

Li, E. T., Carracher, E. et Bird, T. (2020). Linking childhood emotional abuse and adult depressive symptoms: The role of mentalizing incapacity. *Child Abuse & Neglect*, 99, 104253.

<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2019.104253>

Lobbestael, J., Arntz, A. et Bernstein, D. P. (2010). Disentangling the relationship between different types of childhood maltreatment and personality disorders. *Journal of Personality Disorders*, 24(3), 285-295. <https://doi.org/10.1521/pedi.2010.24.3.285>

Loseke, D. R. (2003). *Thinking about Social Problems: An Introduction to Constructionist Perspectives*. Aldine de Gruyter. <https://books.google.ca/books?id=b0jPmAEACAAJ>

- Malo, C. et Gagné, M.-H. (2003). *Appropriation et diffusion d'un guide de soutien à l'évaluation du risque de mauvais traitements psychologiques par des intervenantes de première, deuxième et troisième ligne* (publication n° 2-022588-24-6).  
<http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/lrds/2022588246.pdf>
- Malo, C., Moreau, J., Hélie, S. et Lavergne, C. (2015). *Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants québécois, 2007-2010*.
- Malo, C., Moreau, J., Lavergne, C. et Hélie, S. (2016). Psychological Maltreatment, the Under-Recognized Violence Against Children: A New Portrait from Quebec *Child Welfare*, 95(1), 77-99.
- Malo, C., Morin, M., Moreau, J., Hélie, S. et Lavergne, C. (2018). L'exposition des enfants au conflit sévère de séparation. Les défis particuliers pour la pratique en protection au Québec. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 61(2), 55-72.  
<https://doi.org/10.3917/ctf.061.0055>
- Malo, C., Sarmiento, J., Moreau, J., Lavergne, C. et Hélie, S. (2018). Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants québécois. Défis particuliers pour les intervenants en protection. Dans M.-J. Letarte, M. Lapalme et A.-M. Tougas (dir.), *Recherches qualitatives et quantitatives en sciences humaines et sociales : Pour une formation théorique et pratique appuyée empiriquement* (p. 289-314). Éditions JFD inc.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS]. (2008). *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant. Quand et comment signaler?* (publication n° 978-2-550-85963-5). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000895/>

Monaco, G. L., Delouvé, S. et Rateau, P. (2016). *Les représentations sociales. Théories, méthodes et applications*. De Boeck Supérieur

<https://www.deboecksuperieur.com/ouvrage/9782807305465-les-representations-sociales>

Morin, M. (2019). *Les conflits sévères de séparation : les ajustements à la pratique habituelle des intervenants en protection de la jeunesse* [Mémoire, Université de Montréal]. Papyrus.

[https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/21982/Morin\\_Myriam\\_2019\\_memoire.pdf?sequence=2&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/21982/Morin_Myriam_2019_memoire.pdf?sequence=2&isAllowed=y)

Moscovici, S. (2004). *La psychanalyse, son image et son public*. Presses Universitaires de France.

<https://doi.org/10.3917/puf.mosco.2004.01>

Mucchielli, A. (1991). *Les méthodes qualitatives*. Presses universitaires de France.

<https://books.google.ca/books?id=ZouubwAACAAJ>

Ney, P. G. (1987). Does verbal abuse leave deeper scars : a study of children and parents. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 32(5), 371-378.

<https://doi.org/10.1177/070674378703200509>

Ney, P. G. (1988). Transgenerational child abuse. *Child psychiatry and human development*, 18(3).

<https://doi.org/10.1007/BF00709728>

Observatoire des tout-petits. (2017). *Les faits saillants. Violence et maltraitance. Les tout-petits québécois sont-ils à l'abri ?* Fondation Lucie et André Chagnon. <https://tout-petits.org/publications/dossiers/violence-et-maltraitance/>

- Paul, E. et Eckenrode, J. (2015). Childhood psychological maltreatment subtypes and adolescent depressive symptoms. *Child Abuse Negl*, 47, 38-47.  
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2015.05.018>
- Perrault, I. et Beaudoin, G. (2008). *La négligence envers les enfants Bilan de connaissances* Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales [CLIPP].  
[https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Documents\\_deposes\\_a\\_la\\_Commission/P-158.pdf](https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-158.pdf)
- Polcari, A., Rabi, K., Bolger, E. et Teicher, M. H. (2014). Parental verbal affection and verbal aggression in childhood differentially influence psychiatric symptoms and wellbeing in young adulthood. *Child Abuse Negl*, 38(1), 91-102.  
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2013.10.003>
- Pouliot, E. et Saint-Jacques, M.-C. (2005). L'implication des pères dans l'intervention en protection de la jeunesse : Un discours et une pratique qui s'opposent. *Enfances, Familles, Générations*, 3, 146-162. <https://www.erudit.org/fr/revues/efg/2005-n3-efg1038/012540ar/>
- Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L.-H., Laperrière, A., Mayer, R. et Pires, A. (1997). *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Gaëtan Morin.
- R.-Turgeon, N., Gagné, M.-H., Clément, M.-È. et Chamberland, C. (2019). La maltraitance psychologique envers les enfants. Dans *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (2<sup>e</sup> éd., p. 49-62). Les Éditions CEC.

- Riggs, S. A. (2010). Childhood Emotional Abuse and the Attachment System Across the Life Cycle: What Theory and Research Tell Us. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 19(1), 5-51. <https://doi.org/10.1080/10926770903475968>
- Riggs, S. A. et Kaminski, P. (2010). Childhood emotional abuse, adult attachment, and depression as predictors of relational adjustment and psychological aggression. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 19, 75-104. <https://doi.org/10.1080/10926770903475976>
- Royse, D. (2016). *Emotional abuse of children : essential information*. Routledge.
- Sang Won Lee, Jae Hyun Yoo, Ko Woon Kim, Jong-Sun Lee, Dongchan Kim, HyunWook Park, Jeewook Choi et Bumseok Jeong. (2015). Aberrant function of frontoamygdala circuits in adolescents with previous verbal abuse experiences. *Neuropsychologia*, 79(A), 76-85. <https://doi.org/10.1016/j.neuropsychologia.2015.10.029>
- Santiago-Delefosse, M. et Rouan, G. *Les méthodes qualitatives en psychologie*. Dunod.
- Savoie-Zajc, L. (2007). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide ? *Recherches qualitatives, Actes du colloque recherche qualitative : les questions de l'heure* (Hors Série 5), 99-111. [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors\\_serie/hors\\_serie\\_v5/savoie\\_zajc.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v5/savoie_zajc.pdf)
- Shaffer, A., Yates, T. M. et Egeland, B. R. (2009). The relation of emotional maltreatment to early adolescent competence: Developmental processes in a prospective study. *Child Abuse & Neglect*, 33(1), 36-44. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2008.12.005>
- Skaine, R. (2015). *Abuse: An Encyclopedia of Causes, Consequences, and Treatments*. ABC-Clio. <http://publisher.abc-clio.com/9781610695152>

- Solomon, C. R. et Serres, F. (1999). Effects of parental verbal aggression on children's self-esteem and school marks. *Child Abuse & Neglect*, 23(4), 339-351.  
[https://doi.org/https://doi.org/10.1016/S0145-2134\(99\)00006-X](https://doi.org/https://doi.org/10.1016/S0145-2134(99)00006-X)
- Taillieu, T. L., Brownridge, D. A., Sareen, J. et Afifi, T. O. (2016). Childhood emotional maltreatment and mental disorders: Results from a nationally representative adult sample from the United States. *Child Abuse & Neglect*, 59, 1-12.  
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2016.07.005>
- Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Chamberland, C., Chabot, M. et Esposito, T. (2011). Shifting definitions of emotional maltreatment: An analysis child welfare investigation laws and practices in Canada. *Child Abuse & Neglect*, 35(10), 831-840.  
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2011.05.015>
- Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Sinha, V., Black, T., Fast, E., Felstiner, C., Hélie, S., Turcotte, D., Weightman, P., Douglas, J. et Holroyd, J. (2010). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants 2008 (ECI-2008) : Données principales*. <https://cwrp.ca/fr/publications/etude-canadienne-sur-lincidence-des-signalements-de-cas-de-violence-et-de-negligen-1#:~:text=L'%C3%89tude%20canadienne%20sur%20l,et%20des%20familles%20sur%20lesquels>
- Turcotte, G., Dubeau, D., Bolté, C. et Paquette, D. (2001). Pourquoi certains pères sont-ils plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants ? Une revue des déterminants de l'engagement paternel. *Revue canadienne de psycho-éducation*, 30(1), 65-91.

U.S. Department of Health & Human Services. (2018). *Child maltreatment 2016*.  
<https://www.acf.hhs.gov/cb/report/child-maltreatment-2016>

U.S. Department of Health & Human Services. (2019). *Child maltreatment 2017*.  
<https://www.acf.hhs.gov/sites/default/files/documents/cb/cm2017.pdf>

Wright, M. O., Crawford, E. et Del Castillo, D. (2009). Childhood emotional maltreatment and later psychological distress among college students: the mediating role of maladaptive schemas. *Child Abuse & Neglect*, 33(1), 59-68.  
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2008.12.007>



# Annexes-1 Entrevue application des mesures

## Portrait des situations de MTP au Québec, volet 3

### Enjeux des MTP pour la pratique en CJ à l'application des mesures

#### Consigne générale

Cette entrevue comporte 4 sections. Une 1<sup>ère</sup> partie est destinée à vous connaître un peu comme intervenant. Dans la 2<sup>e</sup> partie, nous vous demandons d'abord de nous raconter 2 situations typiques que vous avez rencontrées impliquant des mauvais traitements psychologiques (MTP), avec ou sans cooccurrence avec une autre forme de maltraitance, à partir desquelles nous vous poserons des questions plus pointues. La 3<sup>e</sup> partie porte sur des questions plus générales reliées aux MTP et aux défis qu'ils représentent pour votre pratique en CJ. Enfin, les dernières questions portent plus spécifiquement sur une forme de MTP qui semble très courante en CJ.

Avant de commencer, nous aimerions vous remercier à nouveau du temps que vous nous consacrez.

Sincèrement,

Claire Malo, chercheure principale

#### A. Profil de l'intervenant

1. Pourriez-vous d'abord nous résumer votre parcours comme intervenant en CJ ?
  - Quel est votre poste actuel ?
  - Auprès de quelle clientèle travaillez-vous ?
  - Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?
  - Avez-vous auparavant occupé d'autres postes dans votre CJ ou dans un autre ? Lesquels ?
  - Environ combien d'années d'expérience avez-vous dans un travail auprès des jeunes ou des familles ?
  - Quelle formation académique avez-vous ?

## B. Situations de MTP rencontrées

Pourriez-vous me résumer d'abord une situation typique que vous avez rencontrée dans laquelle un enfant a été victime de MTP de la part d'un de ses parents, sans qu'il y ait d'autre forme de maltraitance ? *Si situation d'aliénation parentale, poser les questions de la section D en plus.*

### 1. Quelles étaient les caractéristiques de ou des enfants concernés ?

- Âge au moment des événements
- Âge au moment du signalement
- État général de l'enfant (problématiques spécifiques présentées par l'enfant)
- Circonstances du signalement (signaleur, crise rapportée...)
- Manifestations de MTP que vous avez reconnues par l'É/O (si aucune, autre motif de signalement à É/O)
- Type de mesures que vous avez recommandées à l'É/O (volontaires ou non)
- Signalements antérieurs (nombre connu, motifs...)

### 2. Quelles étaient les caractéristiques des familles ?

- Nombre d'enfants
- Structure familiale
- Problématiques présentées par les parents
- Problématiques présentées par les autres enfants
- Caractéristiques socioéconomiques
- Caractéristiques socioculturelles

### 3. Globalement, qu'est-il arrivé avec ce dossier ?

- Interventions planifiées (objectifs, avec qui, quand, comment, dans quel milieu...)
- Interventions réellement mises en place (avec qui, quand, comment, dans quel milieu...)
- Problèmes rencontrés en cours d'intervention
- Partenaires extérieurs impliqués
- Issue de la situation (dossier toujours ouvert, fermé, motif de fermeture...)
- Durée approximative de l'intervention jusqu'à ce jour ou jusqu'à la fermeture du dossier

4. Quels sont les défis particuliers que vous avez rencontrés en traitant ce dossier, en ce qui touche :

- Le degré de reconnaissance du problème par les jeunes et les parents ?
- Les interventions à mettre en place ?
- La coopération des jeunes et des parents dans l'intervention choisie ?
- La disponibilité des jeunes et des parents ?
- Les discussions de cas dans l'équipe ou avec le chef de service ou le conseiller clinique ?
- Les partenaires extérieurs ?
- Votre propre vécu d'intervenant ?

5. Quelles solutions avez-vous mises en place pour tenter de répondre à ces défis ?

6. Comment aurait-on pu mieux vous aider à faire face à ces défis ?

- Meilleures connaissances théoriques sur le problème
- Meilleures connaissances cliniques
- Autres professionnels ou partenaires extérieurs
- Outils d'évaluation adaptés
- Outils ou stratégies d'intervention adaptés

7. Avec le recul, comment évaluez-vous votre intervention dans ce dossier ?

- Satisfaction ou insatisfaction
- Ce que l'intervenant ferait de la même façon
- Ce que l'intervenant ferait différemment

Pourriez-vous maintenant me résumer une situation typique que vous avez rencontrée dans laquelle un enfant a été victime de MTP et d'une autre forme de maltraitance de la part d'un parent ? *Si situation d'aliénation parentale, poser les questions de la section D en plus.*

8. Quelles étaient les caractéristiques de ou des enfants concernés ?

- Âge au moment des événements
- Âge au moment du signalement
- État général de l'enfant (problématiques spécifiques présentées par l'enfant)
- Circonstances du signalement (signaleur, crise rapportée...)
- Manifestations de MTP reconnues par É/O (si aucune, autre motif de signalement à É/O)
- Autres motifs de signalement que vous avez reconnus par l'É/O
- Type de mesures que vous avez recommandées à l'É/O
- Signalements antérieurs (nombre connu, motifs...)

9. Quelles étaient les caractéristiques des familles ?

- Nombre d'enfants
- Structure familiale
- Problématiques présentées par les parents
- Problématiques présentées par les autres enfants
- Caractéristiques socioéconomiques
- Caractéristiques socioculturelles

10. Globalement, qu'est-il arrivé avec ce dossier ?

- Interventions planifiées (objectifs, avec qui, quand, comment, dans quel milieu...)
- Interventions réellement mises en place (avec qui, quand, comment, dans quel milieu...)
- Problèmes rencontrés en cours d'intervention
- Partenaires extérieurs impliqués
- Issue de la situation (dossier toujours ouvert, fermé, motif de fermeture...)
- Durée approximative de l'intervention jusqu'à ce jour ou jusqu'à la fermeture du dossier

11. Quels sont les défis particuliers que vous avez rencontrés en traitant ce dossier, en ce qui touche :

- Le degré de reconnaissance du problème par les jeunes et les parents ?
- Les interventions à mettre en place ?
- La coopération des jeunes et des parents dans l'intervention choisie ?
- La disponibilité des jeunes et des parents ?
- Les discussions de cas dans l'équipe ou avec le chef de service ou le conseiller clinique ?
- Les partenaires extérieurs ?

- Votre propre vécu d'intervenants ?
  - Les liens entre les différentes formes de maltraitance ?
12. Quelles solutions avez-vous mises en place pour tenter de répondre à ces défis ?
13. Comment aurait-on pu mieux vous aider à faire face à ces défis ?
- Meilleures connaissances théoriques sur le problème
  - Meilleures connaissances cliniques
  - Autres professionnels ou partenaires extérieurs
  - Outils d'évaluation adaptés
  - Outils ou stratégies d'intervention adaptés
  - Meilleure connaissance des caractéristiques propres à chaque forme de maltraitance
14. Avec le recul, comment évaluez-vous votre intervention dans ce dossier ?
- Satisfaction ou insatisfaction
  - Ce que l'intervenant ferait de la même façon
  - Ce que l'intervenant ferait différemment

### C. Questions générales

1. Quelle est votre définition des MTP ?
2. Quel est l'impact de la reconnaissance des MTP sur votre pratique ?
- Étiez-vous pour ou contre l'inclusion de cet alinéa ? Pourquoi ?
  - Quelle est votre opinion aujourd'hui ? A-t-elle changée ?
3. Selon vous, les autres professionnels sont-ils suffisamment informés sur les MTP ? (milieu scolaire, CSSS, policiers, etc.)
- Types de professionnels qui sont assez ou pas assez informés

- Différences rencontrées dans la reconnaissance de l'abus/négligence
  - Différences rencontrées dans la perception des impacts
  - Conséquences sur l'intervention
4. En général, selon vous, comment les parents perçoivent-ils les MTP ?
- Reconnaissance de la notion d'abus et/ou de négligence
  - Degré de sévérité des impacts par rapport aux autres formes de maltraitance
  - Conséquences sur l'intervention
5. Qu'est-ce qui pourrait aider les intervenants CJ face à ces problématiques ?
- En termes de connaissances ?
  - En termes de formations ?
  - En termes d'outils d'évaluation ?
  - En termes d'outils d'intervention ?
6. Au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle LPJ, vous sentiez-vous prêts à faire face à ce type de problématique ?
- Sentiment d'inconfort ou de compétence (pourquoi...)
  - Formations reçues
  - Changement dans le degré d'inconfort depuis (pourquoi...)
7. Avez-vous suivi la formation offerte par le CJM-IU pour l'utilisation du Guide de soutien à l'évaluation du risque de MTP ?

Si oui :

- Quand l'avez-vous suivie ? (Avant ou après la nouvelle LPJ)
- Comment en avez-vous entendu parler ?
- De quelle façon cette formation vous a-t-elle aidé ?
- De quelle façon le Guide vous a-t-il aidé ?
- Quelles sont les sections les plus utiles dans ce guide ?
- Quelles sont les sections du Guide qui devraient être améliorées ?
- Connaissez-vous d'autres outils pouvant aider les intervenants dans les situations de MTP ?  
Lesquels ?

Si non :

- Étiez-vous au courant qu'une telle formation était offerte par le CJM-IU ?
- Aimerez-vous y participer ? (si oui, donner le carton explicatif)
- Connaissez-vous d'autres outils pouvant aider les intervenants dans les situations de MTP ?  
Lesquels ?

#### **D. Questions spécifiques à l'aliénation parentale**

Pourriez-vous maintenant me résumer une situation typique que vous avez rencontrée dans laquelle un enfant a été victime d'aliénation parentale de la part d'un parent ? *Si situation non abordée dans les parties précédentes.*

Que savez-vous de l'aliénation parentale ? Quelle est votre définition ?

Si oui :

- Pouvez-vous nous résumer l'une de ces situations rencontrées ?
- S'agit-il selon vous d'une forme de MTP ?
- Quelles étaient les caractéristiques des enfants victimes ?
- Quelles étaient les caractéristiques et les problématiques des parents ?
- D'autres enfants ou membres de la famille étaient-ils touchés ?
- Quels ont été les défis particuliers dans cette situation ?
- Quelles ont été les mesures prises au plan clinique ? Au plan judiciaire ?
- De quel soutien avez-vous bénéficié (au CJ, à l'extérieur) ?
- Comment la situation s'est-elle terminée ?
- Cette situation a-t-elle ébranlé votre sentiment de compétence ? Pourquoi ?
- Avez-vous eu de la difficulté à juger du meilleur intérêt de l'enfant dans le conflit parental ? Expliquez.
- Que faudrait-il mettre en place pour soutenir les intervenants dans les situations d'aliénation parentale ?

Si non :

- Que savez-vous de ce type de situation ?
- S'agit-il selon vous d'une forme de MTP ?
- Quelles sont généralement les caractéristiques des parents concernés ?

- Quelles sont généralement les caractéristiques des enfants victimes ?
- Quelles mesures devraient selon vous être prises dans ce type de situations ? Au plan clinique ? Judiciaire ?
- De quel soutien un intervenant CJ peut-il bénéficier face à ces situations (au CJ, à l'extérieur) ?
- Croyez-vous qu'une telle situation peut ébranler le sentiment de compétence d'un intervenant ? Comment ?
- Que faudrait-il mettre en place pour soutenir les intervenants dans les situations d'aliénation parentale ?

## **E. Informations supplémentaires**

- Avez-vous des informations supplémentaires à ajouter sur les MTP ?



# Annexes-2 Entrevue Évaluation orientation

## Portrait des situations de MTP au Québec, volet 3

### Enjeux des MTP pour la pratique en CJ à l'évaluation/orientation

#### Consigne générale

Cette entrevue comporte 4 sections. Une 1<sup>ère</sup> partie est destinée à vous connaître un peu comme intervenant. Dans la 2<sup>e</sup> partie, nous vous demandons d'abord de nous raconter 2 situations typiques que vous avez rencontrées impliquant des mauvais traitements psychologiques (MTP), avec ou sans cooccurrence avec une autre forme de maltraitance, à partir desquelles nous vous poserons des questions plus pointues. La 3<sup>e</sup> partie porte sur des questions plus générales reliées aux MTP et aux défis qu'ils représentent pour votre pratique en CJ. Enfin, les dernières questions portent plus spécifiquement sur une forme de MTP qui semble très courante en CJ.

Avant de commencer, nous aimerions vous remercier à nouveau du temps que vous nous consacrez.

Sincèrement,

Claire Malo, chercheure principale

#### F. Profil de l'intervenant

1. Pourriez-vous d'abord nous résumer votre parcours comme intervenant en CJ ?
  - Quel est votre poste actuel ?
  - Auprès de quelle clientèle travaillez-vous ?
  - Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?
  - Avez-vous auparavant occupé d'autres postes dans votre CJ ou dans un autre ? Lesquels ?
  - Environ combien d'années d'expérience avez-vous dans un travail auprès des jeunes ou des familles ?
  - Quelle formation académique avez-vous ?

## G. Situations de MTP rencontrées

Pourriez-vous me résumer d'abord une situation typique que vous avez rencontrée dans laquelle un enfant a été victime de MTP de la part d'un de ses parents, sans qu'il y ait d'autre forme de maltraitance ? *Si situation d'aliénation parentale, poser les questions de la section D en plus.*

### 1. Quelles étaient les caractéristiques de ou des enfants concernés ?

- Âge au moment des événements
- Âge au moment du signalement
- État général de l'enfant (problématiques spécifiques présentées par l'enfant)
- Circonstances du signalement (signaleur, crise rapportée...)
- Manifestations de MTP que vous avez reconnues à l'É/O (si aucune, autre motif de signalement à É/O)
- Type de mesures que vous avez recommandées à l'É/O (volontaires ou non)
- Signalements antérieurs (nombre connu, motifs...)

### 2. Quelles étaient les caractéristiques des familles ?

- Nombre d'enfants
- Structure familiale
- Problématiques présentées par les parents
- Problématiques présentées par les autres enfants
- Caractéristiques socioéconomiques
- Caractéristiques socioculturelles

### 3. Globalement, qu'est-il arrivé avec ce dossier ?

- Problèmes rencontrés en cours d'évaluation/orientation
- Situation retenue ou non à l'application des mesures (SDC, SDNC, non fondés, volontaires, judiciaires)
- Interventions recommandées (objectifs, avec qui, quand, comment, dans quel milieu...)
- Partenaires extérieurs impliqués
- Issue de la situation (dossier toujours ouvert, fermé, motif de fermeture...)

- Durée approximative de l'évaluation/orientation
4. Quels sont les défis particuliers que vous avez rencontrés en traitant ce dossier, en ce qui touche :
- Le choix du motif de signalement ? Hésitation entre certains motifs ?
  - Le degré de reconnaissance du problème par les jeunes et les parents ?
  - Les interventions/recommandations à mettre en place ?
  - La coopération des jeunes et des parents dans l'intervention choisie ?
  - La disponibilité des jeunes et des parents ?
  - Les discussions de cas dans l'équipe ou avec le chef de service ou le conseiller clinique ?
  - Les partenaires extérieurs ?
  - Votre propre vécu d'intervenant ?
5. Quelles solutions avez-vous mises en place pour tenter de répondre à ces défis ?
6. Comment aurait-on pu mieux vous aider à faire face à ces défis ?
- Meilleures connaissances théoriques sur le problème
  - Meilleures connaissances cliniques
  - Autres professionnels ou partenaires extérieurs
  - Outils d'évaluation adaptés
  - Outils ou stratégies d'intervention adaptés
7. Avec le recul, comment évaluez-vous votre intervention dans ce dossier ?
- Satisfaction ou insatisfaction
  - Ce que l'intervenant ferait de la même façon
  - Ce que l'intervenant ferait différemment

Pourriez-vous maintenant me résumer une situation typique que vous avez rencontrée dans laquelle un enfant a été victime de MTP et d'une autre forme de maltraitance de la part d'un parent ? *Si situation d'aliénation parentale, poser les questions de la section D en plus.*

8. Quelles étaient les caractéristiques de ou des enfants concernés ?

- Âge au moment des événements
- Âge au moment du signalement
- État général de l'enfant (problématiques spécifiques présentées par l'enfant)
- Circonstances du signalement (signaleur, crise rapportée...)
- Manifestations de MTP reconnues à l'É/O (si aucune, autre motif de signalement à É/O)
- Autres motifs de signalement que vous avez reconnus par l'É/O
- Type de mesures que vous avez recommandées à l'É/O
- Signalements antérieurs (nombre connu, motifs...)

9. Quelles étaient les caractéristiques des familles ?

- Nombre d'enfants
- Structure familiale
- Problématiques présentées par les parents
- Problématiques présentées par les autres enfants
- Caractéristiques socioéconomiques
- Caractéristiques socioculturelles

10. Globalement, qu'est-il arrivé avec ce dossier ?

- Problèmes rencontrés en cours d'évaluation/orientation
- Situation retenue ou non à l'application des mesures (SDC, SDNC, non fondés, volontaires, judiciaires)
- Interventions recommandées (objectifs, avec qui, quand, comment, dans quel milieu...)
- Partenaires extérieurs impliqués
- Issue de la situation (dossier toujours ouvert, fermé, motif de fermeture...)
- Durée approximative de l'évaluation/orientation

11. Quels sont les défis particuliers que vous avez rencontrés en traitant ce dossier, en ce qui touche :

- Le choix du motif de signalement ? Hésitation entre certains motifs ?
- Le degré de reconnaissance du problème par les jeunes et les parents ?
- Les interventions/recommandations à mettre en place ?
- La coopération des jeunes et des parents dans l'intervention choisie ?
- La disponibilité des jeunes et des parents ?

- Les discussions de cas dans l'équipe ou avec le chef de service ou le conseiller clinique ?
- Les partenaires extérieurs ?
- Votre propre vécu d'intervenants ?
- Les liens entre les différentes formes de maltraitance ?

12. Quelles solutions avez-vous mises en place pour tenter de répondre à ces défis ?

13. Comment aurait-on pu mieux vous aider à faire face à ces défis ?

- Meilleures connaissances théoriques sur le problème
- Meilleures connaissances cliniques
- Autres professionnels ou partenaires extérieurs
- Outils d'évaluation adaptés
- Outils ou stratégies d'intervention adaptés
- Meilleure connaissance des caractéristiques propres à chaque forme de maltraitance

14. Avec le recul, comment évaluez-vous votre intervention dans ce dossier ?

- Satisfaction ou insatisfaction
- Ce que l'intervenant ferait de la même façon
- Ce que l'intervenant ferait différemment

## H. Questions générales

1. Quelle est votre définition des MTP ?

2. Quel est l'impact de la reconnaissance des MTP sur votre pratique ?

- Étiez-vous pour ou contre l'inclusion de cet alinéa ? Pourquoi ?
- Quelle est votre opinion aujourd'hui ? A-t-elle changée ?

3. Selon vous, les autres professionnels sont-ils suffisamment informés sur les MTP ? (milieu scolaire, CSSS, policiers, etc.)

- Types de professionnels qui sont assez ou pas assez informés
  - Différences rencontrées dans la reconnaissance de l'abus/négligence
  - Différences rencontrées dans la perception des impacts
  - Conséquences sur l'intervention
4. En général, selon vous, comment les parents perçoivent-ils les MTP ?
- Reconnaissance de la notion d'abus et/ou de négligence
  - Degré de sévérité des impacts par rapport aux autres formes de maltraitance
  - Conséquences sur l'intervention
5. Qu'est-ce qui pourrait aider les intervenants CJ face à ces problématiques ?
- En termes de connaissances ?
  - En termes de formations ?
  - En termes d'outils d'évaluation ?
  - En termes d'outils d'intervention ?
6. Au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle LPJ, vous sentiez-vous prêts à faire face à ce type de problématique ?
- Sentiment d'inconfort ou de compétence (pourquoi...)
  - Formations reçues
  - Changement dans le degré d'inconfort depuis (pourquoi...)
7. Avez-vous suivi la formation offerte par le CJM-IU pour l'utilisation du Guide de soutien à l'évaluation du risque de MTP ?

Si oui :

- Quand l'avez-vous suivie ? (Avant ou après la nouvelle LPJ)
- Comment en avez-vous entendu parler ?
- De quelle façon cette formation vous a-t-elle aidé ?
- De quelle façon le Guide vous a-t-il aidé ?
- Quelles sont les sections les plus utiles dans ce guide ?
- Quelles sont les sections du Guide qui devraient être améliorées ?
- Connaissez-vous d'autres outils pouvant aider les intervenants dans les situations de MTP ?  
Lesquels ?

Si non :

- Étiez-vous au courant qu'une telle formation était offerte par le CJM-IU ?
- Aimerez-vous y participer ? (si oui, donner le carton explicatif)
- Connaissez-vous d'autres outils pouvant aider les intervenants dans les situations de MTP ?  
Lesquels ?

## **I. Questions spécifiques à l'aliénation parentale**

Pourriez-vous maintenant me résumer une situation typique que vous avez rencontrée dans laquelle un enfant a été victime d'aliénation parentale de la part d'un parent ?

Si oui :

- Pouvez-vous nous résumer l'une de ces situations rencontrées ?
- S'agit-il selon vous d'une forme de MTP ?
- Quelles étaient les caractéristiques des enfants victimes ?
- Quelles étaient les caractéristiques et les problématiques des parents ?
- D'autres enfants ou membres de la famille étaient-ils touchés ?
- Quels ont été les défis particuliers dans cette situation ?
- Quelles ont été les mesures planifiées au plan clinique ? Au plan judiciaire ?
- Quelle a été la durée approximative de l'évaluation/orientation ?
- De quel soutien avez-vous bénéficié (au CJ, à l'extérieur) ?
- Comment la situation s'est-elle terminée ?
- Cette situation a-t-elle ébranlé votre sentiment de compétence ? Pourquoi ?
- Avez-vous eu de la difficulté à juger du meilleur intérêt de l'enfant dans le conflit parental ?  
Expliquez.
- Que faudrait-il mettre en place pour soutenir les intervenants dans les situations d'aliénation parentale ?

Si non :

- Que savez-vous de ce type de situation ?
- S'agit-il selon vous d'une forme de MTP ?
- Quelles sont généralement les caractéristiques des parents concernés ?
- Quelles sont généralement les caractéristiques des enfants victimes ?
- Quelles mesures devraient selon vous être prises dans ce type de situations ? Au plan clinique ? Judiciaire ?
- De quel soutien un intervenant CJ peut-il bénéficier face à ces situations (au CJ, à l'extérieur) ?

- Croyez-vous qu'une telle situation peut ébranler le sentiment de compétence d'un intervenant ? Comment ?
- Que faudrait-il mettre en place pour soutenir les intervenants dans les situations d'aliénation parentale ?

#### **J. Informations supplémentaires**

- Avez-vous des informations supplémentaires à ajouter sur les MTP ?



# Annexe- 3 Renouvellement du certificat d'éthique pour l'étude initiale



## COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE FORMULAIRE DE SUIVI INSTITUTIONNEL DES PROJETS

LES COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE ONT L'OBLIGATION DE VEILLER À CE QU'UN PROJET DE RECHERCHE APPROUVÉ SOIT RÉALISÉ CONFORMÉMENT AU PROTOCOLE AYANT REÇU UNE APPROBATION FINALE. À CET EFFET, LE CHERCHEUR DOIT SOUMETTRE UN RAPPORT ANNUEL (SUIVI INSTITUTIONNEL) PENDANT TOUTE LA DURÉE DE SA RECHERCHE.

- Renouvellement annuel de l'approbation  
 Rapport final

### 1. IDENTIFICATION DU PROJET

#### 1.1 Titre du projet

«Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants. Suivi des situations dépistées suite à l'adoption de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse»

#### 1.2 Numéro du projet

MP-CJM-10-08

#### 1.3 Chercheur principal (S'il s'agit d'un projet mené pour l'obtention d'un diplôme, le chercheur principal est le directeur de recherche. Dans ce cas, veuillez ajouter le nom de l'étudiant responsable.)

Chantal Lavergne en remplacement de Claire Malo qui est retraitée

#### 1.4 Coordonnées postales, téléphoniques et électroniques (si différentes de celles inscrites lors du dépôt initial du projet)

#### 1.5 Source de financement du projet

#### 1.6 Milieu clinique du CJM-IU impliqué

CRSH

#### 1.7 Date d'approbation finale par le CER du CJM-IU

1er octobre 2010

## 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE

### 2.1 Projet

- Projet en cours Date prévue de la fin du projet \_\_\_\_\_  
 Projet interrompu Expliquer : \_\_\_\_\_  
 Projet terminé Date \_\_\_\_\_  
 Projet non débuté Expliquer : \_\_\_\_\_

### 2.2 Recrutement

- Non débuté  En cours  Terminé  
Personne responsable du recrutement \_\_\_\_\_

Indiquer toute difficulté particulière survenue lors du recrutement :

Nombre de participants prévu au protocole \_\_\_\_\_

Nombre de sujets sollicités à ce jour (si connu) \_\_\_\_\_

Nombre de participants ayant abandonné \_\_\_\_\_

Motifs, si connus :

Nombre de participants retirés par le chercheur \_\_\_\_\_

Motifs :

Nombre de participants ayant complété l'étude \_\_\_\_\_

### 2.3 Analyse des données

- Non débutée  En cours  Terminée

Indiquer et expliquer tout retard dans l'échéancier prévu au protocole :

Date prévue de fin du projet \_\_\_\_\_

### 2.4 Rapport de recherche et publications

Date prévue du dépôt du rapport final \_\_\_\_\_

Type :

- Rapport remis à l'organisme subventionnaire  
 Rapport de fin d'étude du chercheur

Dans le cas d'une thèse ou d'un mémoire, date du dépôt \_\_\_\_\_

Publication  oui  non

- en préparation  soumis  sous presse

Veuillez annexer le rapport s'il est disponible ou un article en découlant

## 3. MODIFICATIONS EN COURS DE RECHERCHE.

- Demande de modifications soumise au CER du CJM-IU et approuvée

### Modifications

**3.1 à l'équipe de recherche**

oui  non

Si oui, expliquer :

**3.2 au financement**

oui  non

Si oui, expliquer :

**3.3 au protocole**

oui  non

Si oui, expliquer :

**3.4 aux modalités de recrutement et de sélection des participants**

oui  non

Si oui, expliquer :

**3.5 aux documents utilisés pour la sollicitation des participants (tout matériel ou document distribué aux participants en cours de recherche devrait avoir été soumis au CER du CJM-IU).**

oui  non

Si oui, expliquer :

**3.6 au formulaire d'information et de consentement**

oui  non

Si oui, expliquer :

**3.7 aux méthodes de conservation des données**

oui  non

Si oui, expliquer :

**3.8 concernant l'obtention, le prélèvement ou l'utilisation de tissus**

oui  non

Si oui, expliquer :

**3.9 autre modification**

oui  non

Si oui, expliquer : De membre de l'équipe qu'elle était, Chantal Lavergne devient responsable du projet en remplacement de Claire Malo qui est maintenant retraitée.

#### 4. INCIDENTS DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE

Si les rapports d'incidents ont été soumis au CER du CJM-IU et approuvés, l'indiquer et passer à la section suivante. Sinon, les annexer.

**Rapport soumis au CER et approuvé**

Description des incidents et conséquences :

#### 5. AUTRES RENSEIGNEMENTS

**5.1** Veuillez fournir au CER du CJM-IU toute nouvelle information susceptible de modifier la valeur scientifique du protocole, les risques auxquels sont soumis les participants, les bénéfices escomptés ou bien la décision des sujets de participer à la recherche ou de poursuivre leur participation (annexer la documentation pertinente le cas échéant).

##### 5.2 Démarches auprès d'autres CER

**5.2.1** Avez-vous soumis votre projet à un autre CER depuis l'approbation finale de votre projet par le CER du CJM-IU?

oui  non

**5.2.2.** Indiquer lequel ou lesquels ainsi que les résultats des démarches (décisions rendues et modifications demandées au projet et au formulaire d'information et de consentement). Annexer les documents le cas échéant.

##### 5.3 Surveillance

**5.3.1** Votre projet a-t-il fait l'objet d'une vérification interne ou externe dans la dernière année?

oui  non

Si oui, des problèmes ont-ils été soulevés? (joindre une copie du rapport)

**5.3.2** Y a-t-il eu dépôt d'une plainte ou d'une allégation de manquement à l'intégrité (ex. : conduite scientifique, conflit d'intérêts non divulgué, manquement à l'éthique) dans la dernière année?

oui  non

Si oui, préciser :

**5.3.3** Le projet a-t-il été suspendu ou annulé, dans la dernière année, par un organisme de réglementation, un organisme subventionnaire ou par des établissements dans lesquels se déroule la recherche?

oui  non

Si oui, préciser :

#### 5.4 Ingérence

Dans la dernière année, avez-vous connu des situations d'ingérence ou subi des pressions affectant l'accomplissement de votre projet?

oui                       non

Si oui, préciser :

#### 6. PROBLÈME ÉTHIQUE

**Décrire, le cas échéant, tout problème d'éthique (recrutement, consentement, risques, inconvénients, confidentialité, etc.) survenu lors du déroulement de la recherche et les mesures prises pour y remédier**

**Veillez annexer la version actuellement utilisée des formulaires d'information et de consentement si différents de ceux approuvés.**

#### SIGNATURE DU CHERCHEUR

Nom du chercheur : Chantal Lavergne

Numéro de téléphone du chercheur :

Date de signature : 26/11/2019

**Retourner ce formulaire dûment rempli à**

**Madame Rossitza Nikolova  
Comité d'éthique de la recherche du CJM-IU  
Coordination du soutien à la recherche, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire  
1001, boul. de Maisonneuve Est, Montréal (Québec) H2L 4R5**



**À L'USAGE DU CER DU CJM-IU**

L'APPROBATION DU PROJET CITÉ EN RUBRIQUE EST RECONDUITE POUR UNE PÉRIODE D'UNE ANNÉE

À PARTIR DU \_\_\_\_\_, SOIT JUSQU'AU \_\_\_\_\_

COMMENTAIRES :

VU ET APPROUVÉ PAR LE CER DU CJM-IU :

REPRÉSENTANT DU CER DU CJM-IU

DATE

## Annexe- 4 Certificat d'éthique pour la présente étude



### COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE FORMULAIRE DE SUIVI INSTITUTIONNEL DES PROJETS

LES COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE ONT L'OBLIGATION DE VEILLER À CE QU'UN PROJET DE RECHERCHE APPROUVÉ SOIT RÉALISÉ CONFORMÉMENT AU PROTOCOLE AYANT REÇU UNE APPROBATION FINALE. À CET EFFET, LE CHERCHEUR DOIT SOUMETTRE UN RAPPORT ANNUEL (SUIVI INSTITUTIONNEL) PENDANT TOUTE LA DURÉE DE SA RECHERCHE.

- Renouvellement annuel de l'approbation  
 Rapport final

#### 7. IDENTIFICATION DU PROJET

##### 7.1 Titre du projet

«Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants. Suivi des situations dépistées suite à l'adoption de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse»

##### 7.2 Numéro du projet

MP-CJM-10-08

##### 7.3 Chercheur principal (S'il s'agit d'un projet mené pour l'obtention d'un diplôme, le chercheur principal est le directeur de recherche. Dans ce cas, veuillez ajouter le nom de l'étudiant responsable.)

Chantal Lavergne en remplacement de Claire Malo qui est retraitée

##### 7.4 Coordonnées postales, téléphoniques et électroniques (si différentes de celles inscrites lors du dépôt initial du projet)

##### 7.5 Source de financement du projet

##### 7.6 Milieu clinique du CJM-IU impliqué

CRSH

##### 7.7 Date d'approbation finale par le CER du CJM-IU

1er octobre 2010



## 8. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE

### 8.1 Projet

- Projet en cours Date prévue de la fin du projet \_\_\_\_\_  
 Projet interrompu Expliquer : \_\_\_\_\_  
 Projet terminé Date \_\_\_\_\_  
 Projet non débuté Expliquer : \_\_\_\_\_

### 8.2 Recrutement

- Non débuté  En cours  Terminé  
Personne responsable du recrutement \_\_\_\_\_

Indiquer toute difficulté particulière survenue lors du recrutement :

Nombre de participants prévu au protocole \_\_\_\_\_

Nombre de sujets sollicités à ce jour (si connu) \_\_\_\_\_

Nombre de participants ayant abandonné \_\_\_\_\_

Motifs, si connus :

Nombre de participants retirés par le chercheur \_\_\_\_\_

Motifs :

Nombre de participants ayant complété l'étude \_\_\_\_\_

### 8.3 Analyse des données

- Non débutée  En cours  Terminée

Indiquer et expliquer tout retard dans l'échéancier prévu au protocole :

Date prévue de fin du projet \_\_\_\_\_

### 8.4 Rapport de recherche et publications

Date prévue du dépôt du rapport final \_\_\_\_\_

Type :

- Rapport remis à l'organisme subventionnaire  
 Rapport de fin d'étude du chercheur

Dans le cas d'une thèse ou d'un mémoire, date du dépôt \_\_\_\_\_

Publication  oui  non

- en préparation  soumis  sous presse

Veuillez annexer le rapport s'il est disponible ou un article en découlant

## 9. MODIFICATIONS EN COURS DE RECHERCHE.

- Demande de modifications soumise au CER du CJM-IU et approuvée

### Modifications

**9.1 à l'équipe de recherche**

oui  non

Si oui, expliquer :

**9.2 au financement**

oui  non

Si oui, expliquer :

**9.3 au protocole**

oui  non

Si oui, expliquer :

**9.4 aux modalités de recrutement et de sélection des participants**

oui  non

Si oui, expliquer :

**9.5 aux documents utilisés pour la sollicitation des participants (tout matériel ou document distribué aux participants en cours de recherche devrait avoir été soumis au CER du CJM-IU).**

oui  non

Si oui, expliquer :

**9.6 au formulaire d'information et de consentement**

oui  non

Si oui, expliquer :

**9.7 aux méthodes de conservation des données**

oui  non

Si oui, expliquer :

**9.8 concernant l'obtention, le prélèvement ou l'utilisation de tissus**

oui  non

Si oui, expliquer :

**9.9 autre modification**

oui  non

Si oui, expliquer : De membre de l'équipe qu'elle était, Chantal Lavergne devient responsable du projet en remplacement de Claire Malo qui est maintenant retraitée.

## 10. INCIDENTS DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE

Si les rapports d'incidents ont été soumis au CER du CJM-IU et approuvés, l'indiquer et passer à la section suivante. Sinon, les annexer.

**Rapport soumis au CER et approuvé**

Description des incidents et conséquences :

## 11. AUTRES RENSEIGNEMENTS

**11.1** Veuillez fournir au CER du CJM-IU toute nouvelle information susceptible de modifier la valeur scientifique du protocole, les risques auxquels sont soumis les participants, les bénéfices escomptés ou bien la décision des sujets de participer à la recherche ou de poursuivre leur participation (annexer la documentation pertinente le cas échéant).

### 11.2 Démarches auprès d'autres CER

**11.2.1** Avez-vous soumis votre projet à un autre CER depuis l'approbation finale de votre projet par le CER du CJM-IU?

oui  non

**5.2.2.** Indiquer lequel ou lesquels ainsi que les résultats des démarches (décisions rendues et modifications demandées au projet et au formulaire d'information et de consentement). Annexer les documents le cas échéant.

### 11.3 Surveillance

**11.3.1** Votre projet a-t-il fait l'objet d'une vérification interne ou externe dans la dernière année?

oui  non

Si oui, des problèmes ont-ils été soulevés? (joindre une copie du rapport)

**11.3.2** Y a-t-il eu dépôt d'une plainte ou d'une allégation de manquement à l'intégrité (ex. : conduite scientifique, conflit d'intérêts non divulgué, manquement à l'éthique) dans la dernière année?

oui  non

Si oui, préciser :

**11.3.3** Le projet a-t-il été suspendu ou annulé, dans la dernière année, par un organisme de réglementation, un organisme subventionnaire ou par des établissements dans lesquels se déroule la recherche?

oui  non

Si oui, préciser :

#### 11.4 Ingérence

Dans la dernière année, avez-vous connu des situations d'ingérence ou subi des pressions affectant l'accomplissement de votre projet?

oui                       non

Si oui, préciser :

#### 12. PROBLÈME ÉTHIQUE

**Décrire, le cas échéant, tout problème d'éthique (recrutement, consentement, risques, inconvénients, confidentialité, etc.) survenu lors du déroulement de la recherche et les mesures prises pour y remédier**

**Veillez annexer la version actuellement utilisée des formulaires d'information et de consentement si différents de ceux approuvés.**

#### SIGNATURE DU CHERCHEUR

Nom du chercheur : Chantal Lavergne

Numéro de téléphone du chercheur :

Date de signature : 26/11/2019

**Retourner ce formulaire dûment rempli à**

**Madame Rossitza Nikolova  
Comité d'éthique de la recherche du CJM-IU  
Coordination du soutien à la recherche, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire  
1001, boul. de Maisonneuve Est, Montréal (Québec) H2L 4R5**

**À L'USAGE DU CER DU CJM-IU**

L'APPROBATION DU PROJET CITÉ EN RUBRIQUE EST RECONDUITE POUR UNE PÉRIODE D'UNE ANNÉE

À PARTIR DU \_\_\_\_\_, SOIT JUSQU'AU \_\_\_\_\_

COMMENTAIRES :

VU ET APPROUVÉ PAR LE CER DU CJM-IU :

REPRÉSENTANT DU CER DU CJM-IU

DATE